





B E K B

B C B E

Rapport et comptes annuels 2019

**Rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée des actionnaires
sur l'exercice 2019**

Rapports de la BCBE

Rapport de gestion

Le rapport de gestion (RG), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe, présente la situation économique de la banque de manière fiable. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB).

Rapport de développement durable

Le rapport de développement durable (RDD) contient l'empreinte, les objectifs et les activités de la Banque Cantonale Bernoise (BCBE) sous l'angle du développement durable. Il tend à donner conjointement avec le rapport de gestion une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque.

La BCBE aborde tous les principaux thèmes en rapport avec le développement durable. Les normes GRI (*Global Reporting Initiative*) et le « Supplément sur le secteur des services financiers » lui servent ici de lignes directrices. Le rapport de développement durable a été établi en accord avec les normes GRI, conformément à l'option « critères exhaustifs ». Les données standard du présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit externe; cependant, tous nos processus sont certifiés ISO 9001 et notre écologie d'entreprise ISO 14001.

Les deux rapports sont publiés annuellement. À défaut d'indication contraire, les informations qu'ils renferment se rapportent à la maison mère BCBE et à l'engagement de la banque en 2019.

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
031 666 18 85

www.bcbe.ch
bcbe@bcbe.ch

Rédaction

Nicole Blättler, Nadine Kradolfer, Florian Kurz, Nina Malika Lerch, Eveline Wittwer

Traduction

Christelle Mathys, Isabelle Montavon, Christine Murbach

Concept, production et impression

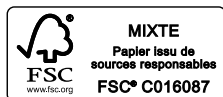
Stämpfli SA, Berne

Photographie

Lea Moser, Berne

© Mars 2020

Banque Cantonale Bernoise SA



imprimé en
suisse

Sommaire

Introduction			
AVANT-PROPOS	7		
L'EXERCICE EN BREF	9		
I Vue d'ensemble			
ORGANISATION	12		
Conseil d'administration	12	Organisation interne	34
Direction générale	12	Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale	35
Organes de révision	12	Organe de révision interne	35
Organigramme	14	Société d'audit externe	36
		Direction générale	36
		Droits sociaux des actionnaires	38
		Changement de contrôle et mesures de défense	38
		Organe de révision	38
		Politique d'information	39
POLITIQUE D'AFFAIRES	16		
Nos valeurs, notre mission et notre stratégie	16	III Rapport de rémunération	
Stratégie de propriétaire	16	RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	42
Approche entrepreneuriale	18	Compétence et détermination des rémunérations	42
Changements à la tête de la BCBE	18	Système de rémunération	42
Cours de l'action	18	Rémunérations versées en 2019	44
Nouvelle augmentation du dividende	18		
		RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	51
CONTEXTE ET POSITIONNEMENT	20		
Contexte conjoncturel mondial	20	IV Rapport financier	
Contexte conjoncturel national et régional	20	RAPPORT ANNUEL	54
Domaines d'activité diversifiés	20	Commentaires sur l'activité de la banque	54
		L'exercice 2019	56
ENGAGEMENT DURABLE	24	Effectif de personnel	64
		Liquidités et fonds propres	64
		Emploi du bénéfice	64
II Gouvernance d'entreprise		Réalisation d'une évaluation de risque	64
PRINCIPES	28	État des commandes et des mandats	64
GOVERNANCE D'ENTREPRISE	29	Activités de recherche et de développement	64
Structure du groupe et actionnariat	29	Évènements extraordinaires	66
Structure du capital	29	Perspectives	66
Conseil d'administration	30		
		BOUCLEMENT ANNUEL	68
		Bilan	68
		Compte de résultat	69
		Emploi du bénéfice	70
		Tableau des flux de trésorerie	71
		État des capitaux propres	72
		ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT	73
		Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	73
		Principes comptables et d'évaluation	73
		Gestion des risques	80
		Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur	86
		Évaluation des garanties	86
		Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (<i>hedge accounting</i>)	87
		Activités externalisées	87
		Évènements postérieurs à la date de clôture du bilan	88
		Informations concernant les positions du bilan	89
		Informations concernant les opérations hors bilan	110
		Informations concernant le compte de résultat	111
		RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS	117
		CHIFFRES-CLÉS	122
		L'ACTION BCBE	124



Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente du Conseil d'administration) et Armin Brun (CEO)

Une année réjouissante pour la Banque Cantonale Bernoise

Chère lectrice, cher lecteur,

2019 a été pour la Banque Cantonale Bernoise (BCBE) une année réjouissante sur laquelle nous nous faisons un plaisir de revenir. Notre établissement a poursuivi sa croissance dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises. Il a accompagné plus de mille familles dans la réalisation de leur rêve d'accession à la propriété. Les créances hypothécaires ont augmenté de 1,0 milliard de francs, à 22,7 milliards de francs. Les fonds BCBE ont connu une forte demande: leur volume a crû de plus de 20 %, à 3,0 milliards de francs. Les fonds BCBE à caractère durable, dans lesquels notre clientèle a investi depuis 2017 plus de 700 millions de francs, sont particulièrement appréciés.

En dépit d'un contexte de marché exigeant, le résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) a progressé de 1,4 % et s'est élevé à 125,0 millions de francs. Le bénéfice annuel a augmenté de 1,5 %, à 142,9 millions de francs. Cette nouvelle hausse des produits et du bénéfice confirme la qualité de notre modèle d'affaires, fondé sur l'orientation client, la confiance et le développement durable. Nous sommes heureux à l'idée de proposer à l'Assemblée générale de relever sensiblement le dividende de 40 centimes, à 8.40 francs par action. Les actionnaires recevront ainsi 5 % de dividende en plus.

La BCBE s'est fixé un objectif à long terme: sur la période 2013 à 2022, elle entend générer un free cash-flow compris entre 900 millions et 1,1 milliard de francs. Le free cash-flow cumulé depuis 2013 atteint désormais 752,3 millions de francs, si bien que la valeur ajoutée créée se situe dans le haut de la fourchette de l'objectif fixé. Sur la base de sa stratégie actuelle, elle désire continuer à être le numéro un sur son marché – dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises – et susciter l'enthousiasme de sa clientèle.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à remercier nos clients, nos actionnaires et nos collaborateurs. Ils participent tous au succès de notre banque.

Avec nos salutations les meilleures,



Antoinette Hunziker-Ebnetter
Présidente du Conseil d'administration



Armin Brun
CEO



« Nous voulons perpétuer l'histoire de notre famille et l'inscrire dans l'avenir en suivant les dernières tendances en matière d'habitat. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 10.

L'exercice en bref

Au cours de l'exercice 2019, la BCBE est parvenue à dégager une nouvelle fois un résultat solide et à réaliser pour la période de 2013 à 2019 un free cash-flow cumulé à la limite supérieure de l'objectif fixé. Le Conseil d'administration propose de nouveau une nette augmentation du dividende.

Vision à long terme

La BCBE dispose d'une structure de bilan solide, d'une forte dotation en fonds propres, d'un bon refinancement et d'une capacité bénéficiaire durable, ce qui s'est à nouveau révélé probant au cours de l'exercice 2019. Pour les exercices 2013 à 2022, la BCBE entend générer un free cash-flow compris entre 900 millions et 1,1 milliard de francs. En 2019, le free cash-flow s'établit à 90,6 millions de francs. Le montant cumulé atteint désormais 752,3 millions de francs, si bien que la valeur ajoutée créée se situe à la limite supérieure de l'objectif fixé. Une nette augmentation du dividende de 40 centimes, à 8,40 francs par action, est proposée à l'Assemblée générale.

Bon résultat annuel 2019

Le bénéfice a atteint 142,9 millions de francs (en 2018: 140,8 millions de francs), affichant une progression de 1,5 %. Le résultat net des opérations d'intérêts s'est élevé à 288,1 millions de francs (en 2017: 273,3 millions de francs). Des couvertures ont été mises en place afin d'atténuer les effets de la hausse des taux d'intérêt. Elles grèvent le résultat des taux d'intérêt de 64,6 millions de francs (en 2018: 72,3 millions de francs). Le produit des opérations de commissions et des prestations de service a atteint 105,2 millions de francs (en 2018: 104,7 millions de francs). Le résultat des opérations de négoce s'est accru de 3,1 millions de francs, à 24,0 millions de francs. Par rapport à 2018, le résultat commercial a augmenté de 6,1 % pour atteindre 445,0 millions de francs. Se

montant à 248,3 millions de francs, les charges d'exploitation ont été à peu près équivalentes à celles de 2018. Le résultat commercial (avant le résultat des aliénations d'immobilisations financières, les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les amortissements extraordinaires) a progressé de 1,7 million de francs, à 125,0 millions de francs.

Dotation en fonds propres élevée

Le ratio de fonds propres globaux de Bâle III atteint 19,5 % et est largement conforme aux prescriptions réglementaires. Corrections de valeur et provisions comprises, la substance qui permet de supporter le risque a atteint environ 10 % de la somme du bilan.

Bon refinancement

La BCBE dispose d'une structure de financement saine. Les prêts à la clientèle sont intégralement couverts par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les fonds déposés par la clientèle au sens étroit du terme ont gonflé de 1,1 milliard de francs, à 23,0 milliards de francs.

Développement des opérations de crédit

La BCBE a développé ses opérations de crédit en mettant l'accent sur les hypothèques. Les prêts à la clientèle ont augmenté de 1,8 %, à 24,1 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont progressé de 1,0 milliard de francs, à 22,7 milliards de francs. Au moment d'accorder un crédit, la banque veille à ce que la charge reste supportable pour le client, même en cas de hausse des taux d'intérêt.

Nette augmentation du volume des fonds de la BCBE

Les valeurs patrimoniales se sont établies à 18,9 milliards de francs (2018: 17,5 milliards de francs). Les valeurs patrimoniales contiennent des mandats de gestion de

fortune à hauteur de 5,1 milliards de francs et des produits de fond totalisant 7,2 milliards de francs. La part de fonds de la BCBE s'est accrue de 563,4 millions de francs, soit une augmentation supérieure à 20 %, à 3,0 milliards de francs.

Développement du service à la clientèle

Les affaires bancaires n'échappent ni au numérique ni à la mobilité ni aux nouveaux médias; au contraire, leur influence est grandissante. Ainsi, les besoins des clients évoluent. La BCBE s'emploie à en tenir compte en proposant des produits qui répondent parfaitement à leurs exigences. Les clients ont accès aux prestations dans les sièges, mais aussi en ligne et au Centre clientèle.

Contribution financière aux pouvoirs publics (Confédération, cantons, communes)

Depuis la transformation de la BCBE en société anonyme, le Canton de Berne a pu enregistrer un afflux de fonds supérieur à 2 milliards de francs (remboursement de capital de dotation, resp. du capital-actions, placement d'actions, indemnisation des droits de souscription, indemnisation de la garantie de l'État, dividendes et impôts). En 2019, les pouvoirs publics ont reçu environ 69,2 millions de francs sous forme de dividendes et d'impôts.

Politique d'affaires durable

Pour ce qui est des efforts de la BCBE en matière de développement durable, ils sont salués par le classement « Climate » de CDP et par la notation des banques de détail du WWF. En outre, la BCBE s'est vu décerner le label de qualité « Prime » par l'agence de notation de développement durable ISS ESG. Elle domine la branche en termes d'engagements social et écologique.



Partenaire compétente pour le financement, la BCBE soutient les projets immobiliers de ses clients. Kauer Möbel AG est une entreprise familiale riche d'une tradition déjà longue de quatre générations. En 2017, avec le soutien de la BCBE, le groupe a construit un nouveau bâtiment au chemin du Long-Champ à Bienne pour y installer les locaux de sa filiale Kauer trend Möbelmarkt.

Amanda, Thomas et Maria Kauer (de gauche à droite), propriétaires de l'entreprise Kauer Möbel AG, Bienne

I Vue d'ensemble

Sommaire

ORGANISATION	12
Conseil d'administration	12
Direction générale	12
Organes de révision	12
Organigramme	14
POLITIQUE D'AFFAIRES	16
Nos valeurs, notre mission et notre stratégie	16
Stratégie de propriétaire	16
Approche entrepreneuriale	18
Changements à la tête de la BCBE	18
Cours de l'action	18
Nouvelle augmentation du dividende	18
CONTEXTE ET POSITIONNEMENT	20
Contexte conjoncturel mondial	20
Contexte conjoncturel national et régional	20
Domaines d'activité diversifiés	20
ENGAGEMENT DURABLE	24

Organes et organigramme

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Antoinette Hunziker-Ebnetter

Présidente, lic. oec. HSG, CEO et vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest AG

Rudolf Stämpfli

Vice-président, docteur oec. HSG, président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli Groupe SA, éditeur de Stämpfli Éditions SA

Daniel Bloch

Avocat, MBA, président de la direction générale et président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA

Gilles Frôté

(depuis le 14 mai 2019)

Lic. iur., LL.M., avocat, managing partner de l'Étude Frôté & Partner SA et président de la direction de Rollomatic SA

Eva Jaisli

(jusqu'au 14 mai 2019)

Docteure h.c., CEO et copropriétaire de PB Swiss Tools AG

Christoph Lengwiler

Professeur, docteur oec. publ., professeur associé et chef de projet à la Haute école spécialisée de Lucerne

Annelis Lüscher Hämmerli

(depuis le 14 mai 2019)

PhD, MAS Finance, Chief Risk Officer au sein de Swiss Life Asset Managers

Jürg Rebsamen

(jusqu'au 14 mai 2019)

Docteur sc. techn EPFZ, conseiller indépendant en informatique et en solutions d'externalisation dans le secteur bancaire

Pascal Sieber

(depuis le 14 mai 2019)

Docteur rer. pol., fondateur et copropriétaire de Dr. Pascal Sieber & Partners AG

Peter Siegenthaler

(jusqu'au 14 mai 2019)

Lic. rer. pol., docteur h.c., ancien responsable de l'Administration fédérale des finances

Peter Wittwer

Expert-comptable diplômé

DIRECTION GÉNÉRALE

Armin Brun

CEO (depuis le 1^{er} juillet 2019)

Hanspeter Rüfenacht

(jusqu'au 30 juin 2019)

CEO

Alois Schärli

Responsable du Département Finances et vice-CEO

Stefan Gerber

(jusqu'au 28 février 2019)

Responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients

Mark Haller

Responsable du Département Production/Exploitation

Marcel Oertle

(depuis le 1^{er} mars 2019)

Responsable du Département Clientèle privée/Clientèle entreprises

Andreas Schafer

(depuis le 1^{er} décembre 2019)

Responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients

ORGANES DE RÉVISION

Organe de révision, conformément au droit des sociétés anonymes et à la législation bancaire

PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Révision interne

Markus Berchtold



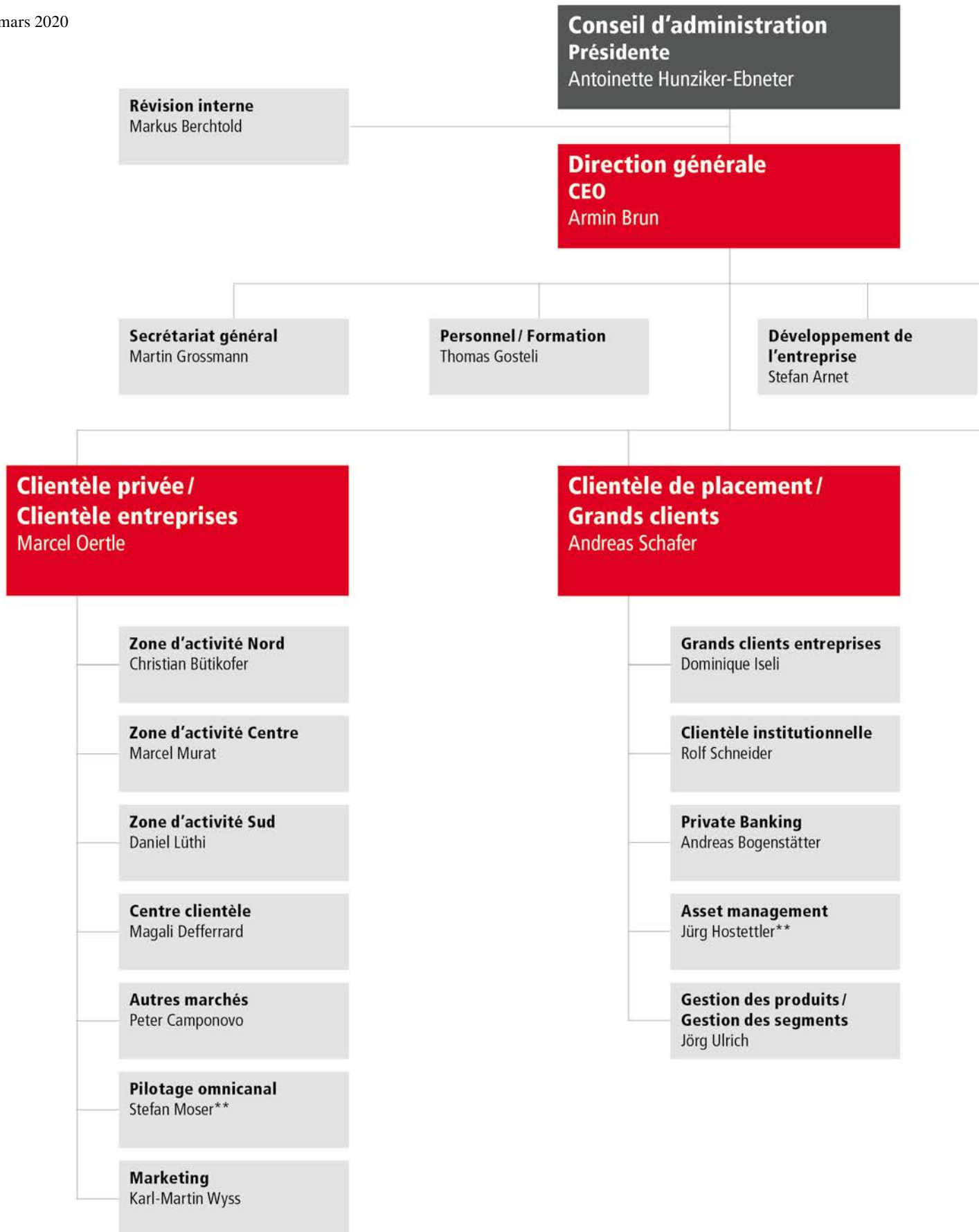
La Direction générale en 2019

Mark Haller, Alois Schärli, Armin Brun (CEO), Andreas Schafer et Marcel Oertle (de gauche à droite)

Ne figurent pas sur la photo : Hanspeter Rüfenacht et Stefan Gerber.

Organigramme

1^{er} mars 2020



Gestion des crédits
Matthias Schneeberger

Innovation
Armin Brun a. i.

Transformation
Andreas Liedtke

Finances
Alois Schärli*

Production / Exploitation
Mark Haller

Gestion des risques
Alois Schärli a. i.

**Service juridique /
Compliance**
Ariane Ryser

**Comptabilité /
Controlling**
Christian Heiniger**

**Négoce /
Institutions financières**
Urs M. Grunder

Opérations
Philipp Cossi

Externalisation / TI
Thomas A. Fischer**

Construction / Sécurité
Markus Hirschi

Immeubles
Jürg Känel

* Vice-CEO

** Suppléant du responsable du département

Reposant sur des valeurs essentielles, la politique d'affaires de la BCBE reste fructueuse

La BCBE concentre ses activités avant tout sur deux cœurs de métier : la Clientèle privée et la Clientèle entreprises (en particulier les PME). Le conseil patrimonial et le Private Banking pour la Clientèle privée et la Clientèle institutionnelle complètent son offre. Elle s'emploie à gérer les patrimoines et à accorder des crédits à des privés et à des entreprises. Bien établie dans sa région, elle contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et assume un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseillère des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable.

NOS VALEURS, NOTRE MISSION ET NOTRE STRATÉGIE

La BCBE mise sur les trois valeurs « engagement », « développement durable » et « confiance » qui se rapportent à sa culture d'entreprise. Ces valeurs influencent les activités et l'état d'esprit des collaborateurs et contribuent au succès durable de nos activités.

- Engagement : nous pensons et agissons de manière à susciter l'enthousiasme des parties prenantes et nous nous engageons en faveur d'une économie au service de l'homme ;
- Développement durable : nous assumons notre responsabilité quant au développement durable de notre espace d'activités économiques et de vie en société ;
- Confiance : nous attachons une grande importance à la confiance mutuelle, raison pour laquelle nous privilégions une gestion ouverte et transparente ainsi que la stabilité financière.

La mission de la BCBE s'articule autour de ces valeurs. En se fondant sur des valeurs

communes et sur une approche et une action pluridisciplinaires, la BCBE entend

- fournir des services financiers de premier ordre à ses clients ;
- viser des résultats durables pour ses actionnaires ;
- offrir des perspectives de développement à ses collaborateurs.

Nous créons ainsi de la confiance et une plus-value dans notre espace d'activités économiques et de vie en société.

La BCBE se distingue par sa stratégie focalisée sur le succès à long terme. Elle cherche à créer une valeur durable au lieu de maximiser les bénéfices à court terme. La BCBE en a dégagé les huit principes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. Les atouts de la BCBE sont la proximité avec la clientèle, l'ancrage régional ainsi que le conseil individuel à chaque étape de la vie. Elle propose des services financiers de premier ordre, simples et compréhensibles, sur plusieurs canaux de distribution.
3. La BCBE entend profiter de la révolution numérique pour proposer des formules novatrices utiles au client notamment.
4. La BCBE est leader sur son marché dans les affaires Clientèle privée et Clientèle entreprises. La Clientèle de placement et le Private Banking sont en plein développement.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins du client et créent de la plus-value. La banque investit dans le développement individuel de ses collaborateurs.

6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.

7. La BCBE vise, en prenant des risques raisonnables, une rentabilité de 5 % à 7 % supérieure au rendement d'un placement très sûr. Son objectif est de dégager un rendement sur fonds propres stable à long terme, permettant de distribuer un dividende attrayant.

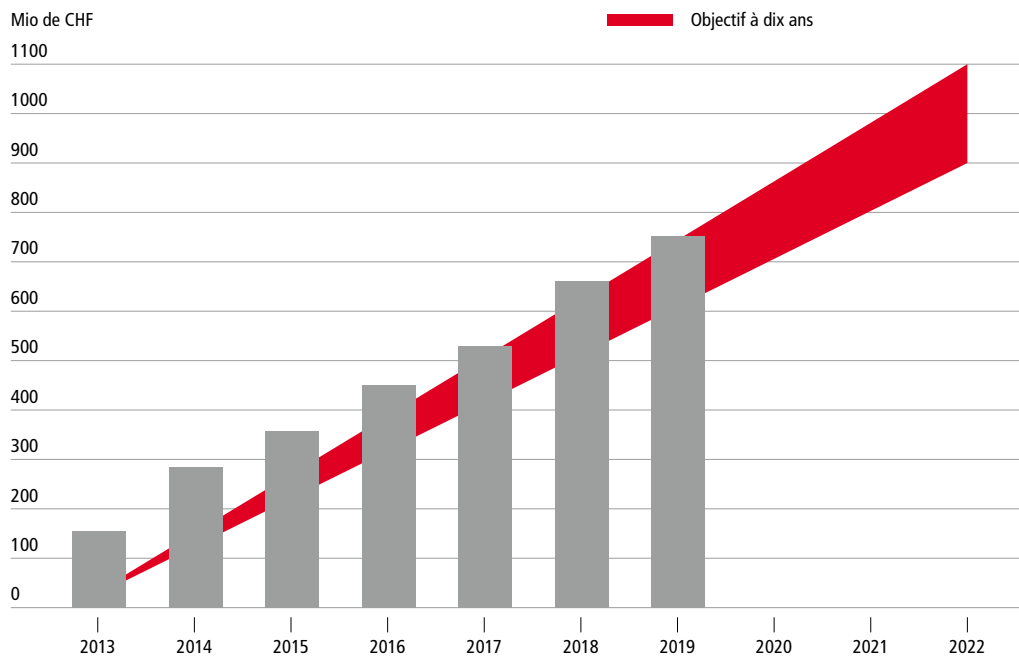
8. La BCBE accorde une grande importance à la stabilité financière et à la confiance de ses clients. Elle applique une politique salariale modérée. Elle compte générer sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow de près d'un milliard de francs.

Les risques sont soigneusement évalués. La BCBE se protège contre les risques de variation des taux d'intérêt dans le contexte actuel de taux bas. Les chiffres de l'exercice 2019 reflètent la réussite de cette stratégie de risque faible, même quand les conditions sont plus difficiles. Ils sont commentés en détail à partir de la page 54 et sont présentés à partir de la page 68 sous forme de tableaux.

STRATÉGIE DE PROPRIÉTAIRE

La politique d'affaires menée depuis de longues années est conforme à la stratégie de propriétaire du canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Le Canton et l'économie bernoise veulent une banque cantonale solide. Le Conseil-exécutif et le Parlement cantonal l'ont souligné à maintes reprises. Ils ont relevé l'importante fonction qui revient à la BCBE s'agissant du renforcement de l'économie bernoise. Dans le canton de Berne, 35 % des PME et 36 % des Bernois entretiennent une relation bancaire avec la BCBE ; dans le canton de Soleure, c'est le cas pour 10 % de la population. Par sa stratégie de

Free cash-flow dans le haut de la fourchette



Troisième objectif décennal : la BCBE entend générer de 2013 à 2022 un free cash-flow de 900 millions à 1,1 milliard de francs. Le free cash-flow réalisé en 2019 se monte à 90,6 millions. Cumulé jusqu'à fin 2019, il atteint 752,3 millions de francs et se situe dans la fourchette supérieure de l'objectif fixé.

propriétaire, le canton entend préserver une banque indépendante et performante, sise à Berne et active dans toutes les régions. C'est la raison majeure de son engagement financier.

En 1834, le Canton de Berne a fait figure de pionnier en fondant la première banque cantonale. En la transformant en société anonyme de droit privé conformément à l'art. 620ss CO, à l'automne 1998, il a fait figure de précurseur. Cette mesure a permis au canton de céder une part de ses actions et de répartir plus largement le capital porteur de risque. En contrepartie, la part des actions placées dans le public a progressivement augmenté pour atteindre 48,5%. Avec quelque 53 000 actionnaires, la banque compte parmi les dix principales sociétés publiques suisses en référence au nombre d'actionnaires.

APPROCHE ENTREPRENEURIALE

Le paquet d'actions résiduel – actuellement 51,5% – reste auprès du Canton de Berne qui, selon la Constitution du canton, exploite une banque afin d'encourager le développement économique et social et assure la stabilité de l'actionnariat. La séparation claire entre les propriétaires de la banque et sa direction a permis de réduire l'influence politique exercée sur la BCBE et de renforcer son orientation commerciale. Au sein du Conseil d'administration, des personnalités des milieux économiques et scientifiques sont représentées. Les deux partenaires, le canton et la banque, ont ainsi gagné une liberté d'action supplémentaire.

Une banque dont le bilan est sain, la base de fonds propres solide et la direction performante offre la meilleure protection qui soit aux créanciers. Le canton et la direction de l'entreprise ont défini conjointement la

stratégie de risque faible susmentionnée, et celle-ci s'est révélée judicieuse. La suppression progressive de la garantie de l'État a constitué une continuation logique de la stratégie de propriétaire. Elle est intervenue à un moment où la banque se trouvait dans une position solide. La protection légale du déposant, qui se monte à 100 000 francs, est appliquée à la BCBE comme dans d'autres banques.

CHANGEMENTS À LA TÊTE DE LA BCBE

Le Conseil d'administration et la Direction générale ont été partiellement renouvelés en 2019.

Lors de l'Assemblée générale de la BCBE du 14 mai 2019, Peter Siegenthaler n'a pas pu se représenter pour un nouveau mandat au Conseil d'administration. Eva Jaisli et Jürg Rebsamen, pour leur part, ne se sont pas portés candidats. Pour les remplacer, les actionnaires ont nommé Gilles Frôté, Annelis Lüscher Hämmerli et Pascal Sieber. Les membres du Conseil d'administration suivants ont été réélus pour un an: Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente), Rudolf Stämpfli (vice-président), Daniel Bloch, Christoph Lengwiler et Peter Wittwer. Le comité de rémunération se compose d'Antoinette Hunziker-Ebnetter, de Daniel Bloch et de Peter Wittwer.

Le 1^{er} juillet 2019, Armin Brun a succédé à Hanspeter Rüfenacht à la fonction de CEO. Alois Schärli, responsable Finances, a été nommé vice-CEO. Le 1^{er} mars 2019, Marcel Oertle est entré à la Direction générale en tant que responsable du Département Clientèle privée/Clientèle entreprises. Suite au départ à la retraite de Stefan Gerber, membre de la Direction générale et responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients jusqu'en février 2019, Armin Brun a

dirigé ce département ad interim. Andreas Schafer a ensuite repris les rênes du département précité le 1^{er} décembre 2019, date à laquelle il a intégré la Direction générale.

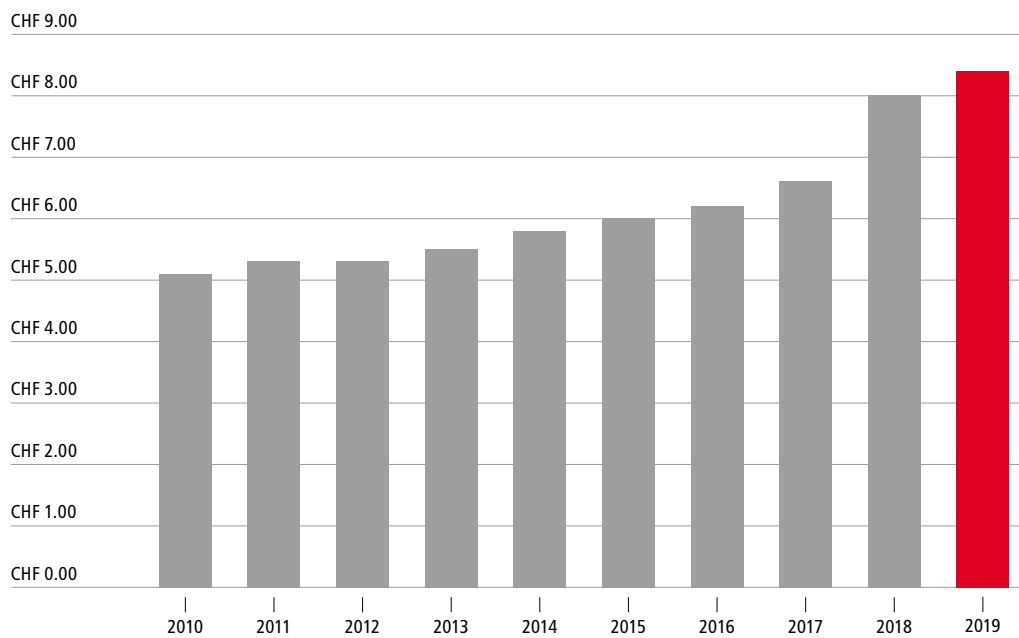
COURS DE L'ACTION

Le cours de l'action était de 196.00 francs en début d'année. Au cours de l'exercice sous revue, il a oscillé entre 196.00 et 246.50 francs, avant de clôturer à 222.00 francs. En 2019, les activités de négoce, avec un chiffre d'affaires de 196,0 millions de francs (en 2018: 199,2 millions de francs) et 891 211 actions (en 2018: 1 003 818 actions), étaient légèrement inférieures à l'exercice précédent. L'agence de notation Moody's a revu la note de la BCBE et lui a attribué «Aa2», ce qui lui vaut toujours de figurer parmi les établissements financiers les mieux notés de Suisse.

NOUVELLE AUGMENTATION DU DIVIDENDE

En 2018, le Conseil d'administration de la BCBE a revu sa politique de dividende et a décidé d'ajuster le taux de distribution entre 50% et 70%, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18%. À l'Assemblée générale du 12 mai 2020, le Conseil d'administration proposera donc l'augmentation conséquente de 0.40 franc du dividende, qui passera de 8.00 francs à 8.40 francs par action.

Une politique de distribution des dividendes stable : augmentation marquée du dividende



Forte augmentation du dividende proposée : depuis 1996, la BCBE a sans cesse augmenté ses dividendes. Pour l'exercice 2019, une augmentation du dividende de 0.40 franc, à 8.40 francs par action, sera proposée à l'Assemblée générale du 12 mai 2020.

Un contexte difficile pour la BCBE

CONTEXTE CONJONCTUREL MONDIAL

En 2019, la dynamique de l'économie mondiale s'est nettement relâchée par rapport à l'année précédente. Selon les estimations, la croissance globale devrait osciller autour de 3,0 %, contre 3,5 % environ en 2018. Alors que le pessimisme régnait encore en début d'année sur la plupart des marchés financiers, le changement de cap opéré par les grandes banques centrales et l'adoption d'une politique monétaire à nouveau plus expansive ont créé un climat globalement positif. Le conflit commercial entre les États-Unis et la Chine s'est certes intensifié, mais cela n'a pas empêché les marchés d'actions de poursuivre leur ascension.

Cette évolution a été favorisée notamment par la Réserve fédérale américaine (Fed) qui, dès juillet, a abaissé ses taux d'intérêt à trois reprises, à titre préventif selon elle. La Banque centrale européenne (BCE) a, quant à elle, réduit le taux de dépôt des banques de dix points de base, mais elle a aussi mis en place une exemption partielle des réserves des banques. En termes nets, cette mesure s'apparente davantage à un retrait de liquidités.

Dans les pays occidentaux, les marchés du travail ont dans l'ensemble connu une évolution robuste, qui se reflète dans la baisse du chômage. Sur fond de recul de la croissance et de l'inflation, l'assouplissement de la politique monétaire a créé un environnement de marché favorable. Alors qu'en 2018, presque toutes les principales classes d'actifs affichaient une performance négative, le contraire s'est produit en 2019. En hausse de plus de 20 %, la plupart des marchés d'actions ont enregistré de très belles avances.

CONTEXTE CONJONCTUREL NATIONAL ET RÉGIONAL

La conjoncture suisse a fortement ralenti tout au long de l'année et la croissance réelle de l'économie ne devrait pas dépasser 1,0 %, en comparaison annuelle. La dynamique des exportations s'est révélée moins robuste qu'il n'y paraissait, puisque la progression des ventes est attribuable uniquement à l'industrie pharmaceutique. Les exportations ont en effet diminué dans les secteurs de la construction de machines et d'appareils et dans la mécanique de précision. Cette évolution s'explique, d'un côté, par l'appréciation du franc suisse et, de l'autre, par la faiblesse de la demande industrielle dans les pays européens voisins, dont l'Allemagne en particulier. Malgré cela, le chômage s'est maintenu à un bas niveau.

En comparaison annuelle, le renchérissement officiel a sensiblement diminué et les tendances négatives ont repris le dessus à l'automne. Sur le front des taux également, l'orientation était clairement à la baisse. En août 2019, les rendements à dix ans des emprunts de la Confédération ont par moments touché des plus bas historiques à -1,1 % avant d'amorcer une remontée jusqu'à la fin de l'année pour s'établir, en décembre, légèrement en dessous de -0,5 %.

Après la baisse des taux d'intérêt opérée par la BCE, la Banque nationale suisse (BNS) n'a pas touché à son taux directeur mais s'est contentée de relever le seuil d'exemption applicable aux réserves bancaires. Cette adaptation a entraîné à l'automne une brève et légère hausse de la volatilité sur les marchés monétaires.

En 2019, les prix de l'immobilier ont connu une évolution contrastée. En effet, si les prix des maisons individuelles ont continué à grimper, ceux des appartements en propriété

ont plutôt eu tendance à se replier légèrement.

DOMAINES D'ACTIVITÉ DIVERSIFIÉS

Opérations de crédit en expansion

Dans les opérations de crédit, ce sont surtout les petits et moyens engagements en faveur des particuliers et des PME qui ont été encouragés. Les crédits aux particuliers et aux entreprises sont passés de 22,6 à 23,5 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont augmenté de 1035,3 millions à 22,7 milliards de francs. Près de 85 % des prêts sont accordés par les conseillers dans les sièges.

Partenariat solide entre la BCBE et les PME

Les PME sont d'importants pourvoyeurs d'emplois dans les cantons de Berne et de Soleure. Comme elles jouent un rôle prépondérant dans le développement de la région, la BCBE a mis en place, il y a quelques années, un concept de soutien aux nouvelles entreprises et aux PME innovantes. Leurs besoins varient, selon qu'elles se trouvent en phase de création, de croissance, de consolidation ou de succession. C'est pourquoi le concept de soutien de la BCBE repose sur les trois piliers suivants :

- Avec le premier pilier, la BCBE offre un soutien ciblé aux nouvelles entreprises. Les clients bénéficient, durant la phase de création, de formules de financement sur mesure. En 2019, l'enveloppe allouée s'élevait à 50 millions de francs, dont 45,0 millions ont été utilisés pendant l'exercice. La BCBE s'engage en faveur des jeunes entreprises, car ce sont elles qui créent des emplois et des places d'apprentissage.
- Le deuxième pilier est réservé aux projets de développement et aux investissements

des PME. Ces projets supposent un financement à long terme. La BCBE soutient les entreprises en leur proposant des formules de financement optimales et en leur réservant une limite globale de 100 millions de francs, dont 35,6 millions ont été utilisés à fin 2019.

- Le troisième pilier, enfin, assure la pérennité de l'entreprise. La BCBE organise la succession et accompagne l'entreprise tout au long du processus de reprise. Sur une enveloppe de 75 millions de francs, 42,9 millions ont été utilisés à fin 2019.

Grâce à son concept de soutien, la BCBE a pu allouer un crédit à 53 projets durant l'année écoulée. Son engagement régional a contribué à la création et au maintien de plus de 600 emplois au cours de l'exercice.

Conseil patrimonial et gestion de fortune

Depuis des années, la BCBE développe ses activités de conseil et de gestion de portefeuille dans les segments Clientèle de placement privée, Private Banking et Clientèle institutionnelle. À la fin de l'exercice sous revue, les valeurs patrimoniales sous gestion ont atteint 18,9 milliards de francs. Le volume des valeurs patrimoniales faisant l'objet d'un mandat de gestion (valeurs en dépôt) confié par les clients à la BCBE a progressé, pour s'inscrire à 5,1 milliards de francs fin 2019. Les positions en fonds de placement dans les dépôts des clients représentent 7,2 milliards de francs (dont 3,0 milliards investis en parts de fonds BCBE), un montant supérieur à celui de 2018.

PRIVATE BANKING RÉCOMPENSÉ

Présents dans les cantons de Berne et de Soleure, les spécialistes en gestion de fortune de la BCBE, accrédités ISO, sont au service

de la clientèle. Ils proposent des prestations complètes en matière de conseil patrimonial, de gestion de fortune et de conseil financier.

En 2019, la BCBE a obtenu pour la onzième fois consécutive les meilleures notes du magazine économique BILANZ pour son Private Banking. Elle a terminé à la deuxième place dans la catégorie «Banques régionales» et a reçu la distinction de leader de longue date en matière de qualité. La BCBE est le seul établissement bancaire en Suisse à avoir été primé chaque année pour son conseil patrimonial depuis l'introduction de ce rating en 2009. Cette reconnaissance par un acteur réputé et impartial souligne la qualité du suivi de la clientèle et l'excellente collaboration entre les conseillers de gestion de fortune, les spécialistes en gestion de portefeuille et les professionnels du placement.

LA LONGUE EXPÉRIENCE DE L'ASSET MANAGEMENT

Depuis plus de 25 ans, l'unité Asset Management de la BCBE connaît un beau succès. Elle déploie ses activités depuis le siège principal de la banque, situé à proximité de la place Fédérale de Berne. L'Asset Management gère les fonds de placement de la BCBE ainsi que les mandats de gestion de fortune de la Clientèle privée et de la Clientèle institutionnelle. Une équipe de spécialistes confirmés gère plusieurs milliards directement depuis la Place Fédérale. La demande de services de gestion de patrimoine «made in Berne» augmente sous l'effet de l'expansion de la fortune nationale et des caisses de pension. Banque bien capitalisée, proche de sa clientèle et convaincue de la fiabilité de sa stratégie à long terme, la BCBE propose aux clients des formules à la fois simples, compréhensibles et transparentes. En 2019, la BCBE a remporté le «Lipper Fund Award» dans la catégorie

«Best Group over 3 years – Overall Small Company».

Ces dernières années, la BCBE a créé sa propre palette de fonds de placement, 22 en tout, dont huit sont construits conformément à des critères de développement durable – très stricts – de la banque. Le fonds BCBE en actions secondaires helvétiques (fonds OTC-X) est particulier, puisqu'il investit dans des entreprises non cotées. Le volume total des fonds gérés par la BCBE se montait à plus de 4,6 milliards de francs fin 2019, à raison de 2,2 milliards d'investisseurs privés et de 2,4 milliards d'investisseurs institutionnels.

La BCBE confirme respecter les normes GIPS® (*Global Investment Performance Standards*). La société, au sens des GIPS®, comprend le conseil patrimonial institutionnel et les fonds de placement de la BCBE. Les listes exhaustives des *composites* et des *composites reports* peuvent être obtenues auprès de la BCBE.

SUCCÈS DU NÉGOCE HORS BOURSE

Au cours des dernières années, la plateforme de négoce électronique de la BCBE pour les titres des petites et moyennes entreprises non cotées en bourse a permis d'accroître durablement la transparence et la liquidité des transactions hors bourse. L'OTC-X Liquidity Index comprend 43 titres. L'OTC-X Premium Index existe quant à lui depuis juin 2013. Pour être admis dans l'indice, il est nécessaire de publier un rapport transparent conforme aux normes IFRS, Swiss GAAP RPC et au standard que la FINMA applique aux banques. En outre, les sociétés doivent déjà être représentées dans l'OTC-X Liquidity Index. La plateforme de négoce électronique permet actuellement d'acheter ou de vendre les titres de 280 sociétés. En



« Notre vision : réinventer le marché des denrées alimentaires et l'agriculture en produisant des substituts végétaux au fromage. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 26.

collaboration avec une entreprise externe, la BCBE a réalisé 37 études sur les sociétés OTC et trois analyses sectorielles, qui sont consultables en ligne. Grâce à ce partenariat, deux conférences sectorielles et un atelier destiné aux entreprises cotées en bourse et hors bourse ont été organisés. La BCBE poursuit différents objectifs : améliorer en continu la transparence dans le segment des sociétés non cotées, animer le marché sur la plateforme de négoce électronique et accroître l'intérêt des investisseurs privés et institutionnels pour les titres des PME. Régie par l'art. 42ss de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) et d'autres dispositions légales, la plateforme OTC-X est un système organisé de négociation exploité selon des règles discrétionnaires et, par conséquent, est parfaitement en mesure d'asseoir sa position sur le marché.

➤ otc-x.ch

Réseau de distribution et offres numériques

La BCBE propose à ses clients des conseils et un suivi personnalisés, adaptés à leurs besoins. Les clients de la BCBE ont plusieurs possibilités pour accéder à la banque :

- les sièges ;
- le Centre clientèle ;
- les services en ligne.

Avec 60 sites répartis entre les cantons de Berne et de Soleure, la BCBE est bien implantée dans la région. Le réseau de sièges est constamment adapté aux besoins des clients. La BCBE a mis au point de nouveaux modèles d'aménagement et d'exploitation des sièges qui permettent de répondre encore mieux aux attentes des clients. Au cours de l'année écoulée, les sièges d'Interlaken, d'Anet, de Huttwil et d'Ostermundigen ont fait peau neuve. L'aspect des sièges et leur fonctionnalité évoluent à

l'instar des besoins des clients, mais le dialogue et le conseil demeurent une priorité absolue. Aussi la banque a-t-elle aménagé des ateliers, des lieux propices aux échanges de connaissances. Ouvertes à la population, des conférences portant sur divers thèmes financiers et de société se dérouleront dans ces locaux. La modernisation des sièges de la BCBE permet aux conseillers de réagir plus rapidement et de manière plus souple aux exigences des clients.

Le Centre clientèle est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et le samedi, de 9h à 16h. En recourant à des technologies de pointe, la BCBE crée des conditions idéales pour dispenser des conseils aux clients et répondre à leurs besoins avec professionnalisme et compétence, que ce soit par téléphone, par courriel ou par courrier. Par ailleurs, les collaborateurs du Centre clientèle aident les clients à passer aux prestations numériques et à les utiliser.

La plateforme boursière money-net donne un accès direct aux principales bourses de la planète, renseigne sur l'évolution des cours et informe de l'actualité des marchés. En recourant à cette prestation, les clients sont en mesure de négocier eux-mêmes à la bourse, sans solliciter les services d'un conseiller.

➤ money-net.ch

Par ses offres en ligne, la BCBE s'adapte aux nouveaux besoins des clients et leur propose des services simples afin qu'ils puissent effectuer eux-mêmes leurs opérations bancaires 24h/24. Lancée en 2016, l'App BCBE a été développée régulièrement depuis. Elle permet de consulter le solde en compte, de saisir des paiements et de numériser les bulletins de versement. En 2017, l'App BCBE a été complétée par l'assistant financier, grâce auquel les clients ont une vue d'ensemble de leur budget ainsi que

leurs finances bien en main. L'App BCBE jouit d'une grande popularité, comme en témoignent les quelques 86 500 téléchargements effectués par nos clients à la fin de l'exercice sous revue. Au troisième trimestre de l'année 2019, la BCBE a mis en ligne un portail clientèle. Il comprend le nouvel e-banking, l'assistant financier et d'autres fonctions utiles aux clients.

➤ bcbe.ch/portailclientele

Développement durable



107

postes occupés par une personne en formation, soit un poste sur dix



3/4

du volume de commandes attribués à des prestataires de son espace économique



704

millions de francs investis dans les fonds de prévoyance BCBE à caractère durable



43 %

des collaborateurs employés à temps partiel



78 %

de la consommation énergétique issue de sources renouvelables



9001

norme ISO décernée depuis 2002 à la gestion de la qualité



25 %

d'émissions de CO₂ réduites par rapport à 2015



6230

unités d'or Fairtrade vendues depuis avril 2017



280

entreprises listées sur la plateforme électronique de négoce OTC-X

Engagement durable

La BCBE est consciente de sa responsabilité sociale et économique. Elle mise sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient des actions écologiques des clients, à l'instar de celles de l'entreprise. Chaque année, la BCBE établit un rapport de développement durable (RDD) qui rend compte de son impact sur les plans social, écologique et économique.

Vision à long terme

Depuis des années, la BCBE œuvre en faveur du développement durable. La stratégie de la banque se fonde sur cet engagement. Dans la Charte de développement durable, la Direction générale a, d'une part, défini ses objectifs et les mesures à prendre pour les réaliser et, d'autre part, mis en place des garde-fous. Pour la BCBE et pour ses collaborateurs, la charte est un code de conduite. Des précisions sur la vision à long terme de la BCBE figurent dans le RDD (cf. p. 11ss).

➤ bcbe.ch/chartededeveloppementdurable

Produits et prestations

La BCBE veut créer de la valeur durable au lieu de maximiser les bénéfices à court terme. Elle fixe ses objectifs sur la base du free cash-flow à dix ans, poursuit une stratégie de risque faible et présente une structure de financement saine. Dans ses relations avec les clients, elle entend développer à long terme des relations de partenariat et leur vendre des produits utiles. La BCBE adopte une approche raisonnable pour les placements de fonds. La BCBE exclut de son portefeuille les fabricants d'armes à sous-munitions et les fabricants d'armes nucléaires, biologiques et chimiques. La banque propose, pour toutes les classes d'actifs, des

fonds de placement conformes à son approche en matière de développement durable. La BCBE propose des formules de financement à caractère durable: l'hypothèque Rénovation, l'hypothèque Rénovation éco et l'hypothèque CECB®/Minergie®. Elle encourage ainsi des projets viables d'un point de vue énergétique. Le RDD livre de plus amples informations à ce sujet (cf. p. 18ss).

La BCBE en tant qu'employeur

La BCBE propose des modèles de temps de travail modernes et flexibles. Chaque poste mis au concours peut être occupé à un taux d'activité partiel. Le certificat «Fair Compensation» confirme que la BCBE applique le principe «à travail égal, salaire égal». À fin 2019, la BCBE employait 1226 personnes, soit 1013 emplois à plein temps. La BCBE forme environ un quart des apprentis du secteur bancaire du canton de Berne. Un emploi sur dix est occupé par une personne en formation. La banque mise sur des mesures de développement du personnel qui visent à maintenir ou à améliorer l'employabilité de ses collaborateurs.

Aussi la diversité du personnel occupe-t-elle une place prépondérante à la BCBE. Ce sujet est abordé plus en détail dans le RDD (cf. p. 25ss).

Société

La BCBE s'engage dans des domaines culturel et social. Elle dispose d'un fonds de soutien destiné à des projets, des initiatives ou des institutions à caractère social, d'utilité publique et dont l'action a un effet durable. Il est alimenté chaque année à hau-

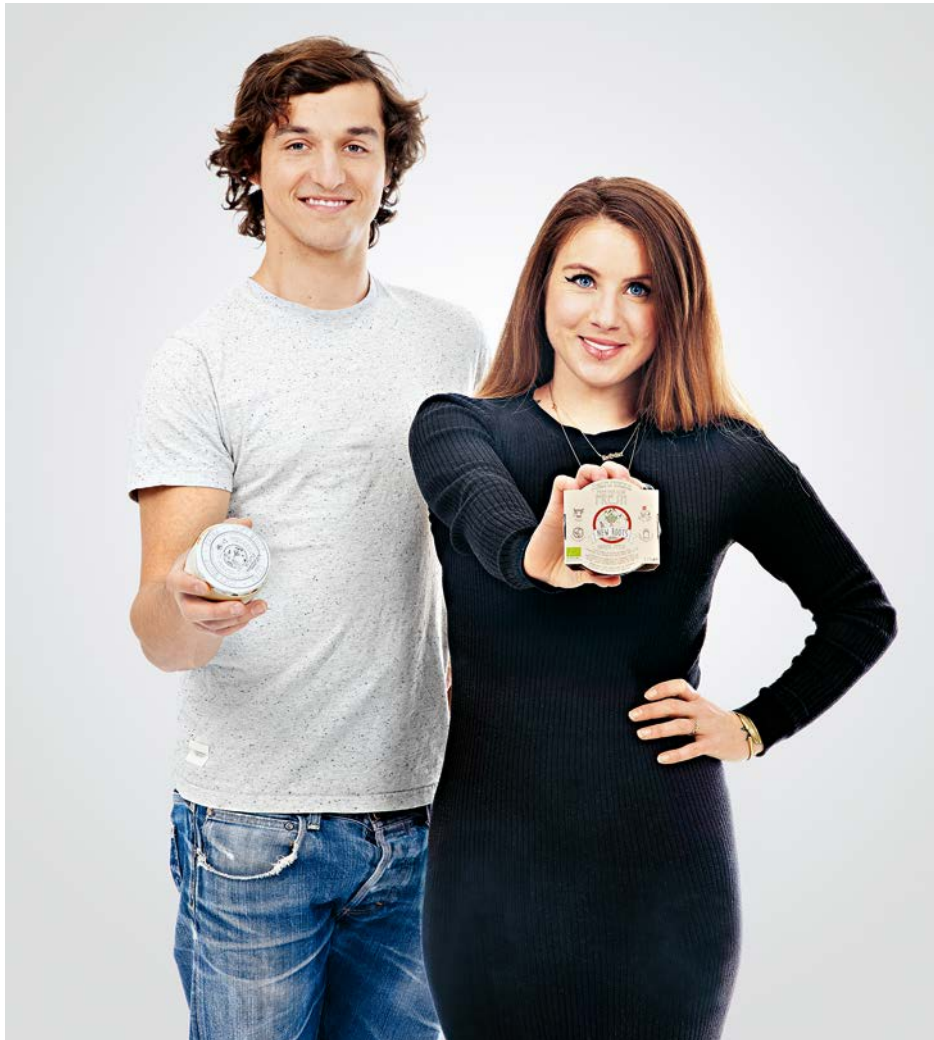
teur de 1 million de francs maximum, quel que soit le résultat de la banque. Depuis près de 20 ans, la BCBE organise les journées des familles, qui se déroulent dans les cantons de Berne et de Soleure. En 2019, plus de 15 000 personnes y ont participé. Elle propose aussi des rencontres pour discuter de sujets tels que la Bourse, le financement d'un logement, la retraite ou la prévoyance. Tenant compte des aspects de développement durable des produits et prestations auxquels elle recourt, la BCBE ne retient que les fournisseurs œuvrant en faveur du développement durable. Le RDD fournit davantage de précisions à ce propos (cf. p. 33ss).

Écologie d'entreprise et protection du climat

Certifiée depuis 2004, la gestion environnementale de la banque porte ses fruits. La BCBE a réduit sa charge sur l'environnement ces dernières années. Elle consomme de

La BCBE mise sur une approche à caractère durable.

l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelables et atteint la neutralité carbone depuis 2011, compensant ses émissions résiduelles dans son espace économique. Le RDD donne des explications sur l'engagement de la BCBE en faveur du développement durable (cf. p. 40ss).



À travers son concept de soutien des PME, la BCBE s'engage aux côtés de nouvelles entreprises aux idées innovantes telles que New Roots AG. Fondée en 2015 par Freddy Hunziker et Alice Fauconnet, cette start-up produit des substituts éthiques et durables aux produits laitiers d'origine animale et, ce faisant, allie innovation et tradition.

Freddy Hunziker, CEO et fondateur, et Alice Fauconnet, co-fondatrice de New Roots AG, Thoune

II Gouvernance d'entreprise

Sommaire

PRINCIPES	28
STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT	29
STRUCTURE DU CAPITAL	29
Évolution du capital propre	30
CONSEIL D'ADMINISTRATION	30
Membres du Conseil d'administration	31
ORGANISATION INTERNE	34
INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	35
ORGANE DE RÉVISION INTERNE	35
SOCIÉTÉ D'AUDIT EXTERNE	36
DIRECTION GÉNÉRALE	36
DROITS SOCIAUX DES ACTIONNAIRES	38
Politique de dividende	38
CHANGEMENT DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE	38
ORGANE DE RÉVISION	38
POLITIQUE D'INFORMATION	39

Gouvernance d'entreprise

PRINCIPES

1. Le Conseil d'administration, la Direction générale et les collaborateurs sont responsables de la pérennité de la banque et de son développement durable.
 2. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les collaborateurs représentent les intérêts de la banque. Ils se récuse si les affaires touchent à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches.
 3. Les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale rendent public les principales activités qu'ils exercent au sein des organes de direction ou de surveillance d'autres organismes.
 4. Les domaines de compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale sont séparés.
 5. Un membre de la Direction générale de la BCBE ne peut siéger au conseil d'administration d'une entreprise au sein de laquelle un membre du Conseil d'administration de la BCBE fait partie de la direction générale.
 6. Le mandat des membres du Conseil d'administration ne peut durer plus de douze ans. La limite d'âge pour y siéger est fixée à 70 ans.
 7. La rémunération globale la plus élevée ne peut excéder le vingtuple de la rémunération globale la plus basse.
 8. Le modèle de rémunération du Conseil d'administration ne prévoit ni honoraires de conseil ni rétributions supplémentaires.
-

Gouvernance d'entreprise

Les principes de gouvernance d'entreprise sont définis dans les statuts, dans le Règlement d'affaires et dans différents règlements et cahiers des charges. Ils sont précisés dans les directives. Les principes s'appuient sur les recommandations du «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance» d'économiesuisse. En tant que banque de droit suisse, la BCBE est tenue de soumettre ses statuts et son Règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés. Le présent rapport sur la gouvernance d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle au niveau le plus élevé de la BCBE. Il se fonde sur la Directive concernant les informations sur la Corporate Governance de SIX Swiss Exchange.

STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

La BCBE, dont le siège est à Berne, n'a aucune filiale assujettie à consolidation. Ses actions sont cotées à la SIX Swiss Exchange à Zurich. La capitalisation boursière et le numéro de valeur de l'action figurent à la page 124. La BCBE apparaît dans le Swiss Reporting Standard. La comptabilité, les évaluations et le bilan sont conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la SIX; ils sont indiqués en francs suisses. Le bouclement se fait au 31 décembre.

La structure organisationnelle de la BCBE est illustrée aux pages 14 et 15. Les actionnaires importants de la BCBE (5% ou plus) apparaissent à la page 103.

Les participations de la BCBE dans d'autres sociétés (10% ou plus et valeur de marché/valeur fiscale supérieure à 5 millions de francs) sont énumérées à la page 95. Il n'existe aucune participation croisée

dépassant, de part et d'autre, la limite de 5% du capital ou des voix.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan (cf. p. 68) et les informations liées à l'évolution du capital propre durant les trois derniers exercices figurent dans le tableau à la page suivante. La BCBE disposait, au 31 décembre 2019, d'un capital conditionnel de 5 millions de francs, ce qui équivaut à 2,7% du capital-actions existant. Selon les statuts, le Conseil d'administration peut, avec ce capital, émettre au maximum 250 000 nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de 20 francs l'unité, à libérer intégralement. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Il n'existe pas de capital-actions autorisés.

Le capital-actions se compose de 9 320 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 20 francs l'unité. Le nominal du capital donnant droit à un dividende est de 186 400 000 francs. Il n'existe ni actions à droit de vote privilégié, ni actions privilégiées. La BCBE applique le principe «une action, une voix». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeur et gérées comme titres intermédiés.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions sont régis par l'art. 5 des statuts et nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Le transfert d'actions nominatives gérées comme titres intermédiés et la constitution de sûretés sur celles-ci se fondent sur les dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Il est exclu d'effectuer un transfert ou de constituer des sûretés par déclaration de cession écrite.

Après avoir acquis des actions et demandé à être reconnu actionnaire, le détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande du détenteur dans les 20 jours, celui-ci est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un détenteur comme actionnaire avec droit de vote :

- Si un actionnaire à lui seul réunit sous son nom plus de 5% du capital-actions de la société; sont considérées comme un seul actionnaire, eu égard à l'inscription au registre des actions, les personnes morales et les sociétés de personnes, les autres associations de personnes ou les entreprises exploitées en main commune, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou de toute autre manière, de même que les personnes physiques ou morales ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de contourner les restrictions d'inscription (en particulier en tant que syndicat).

La limitation à 5% conforme aux dispositions précédentes s'applique également dans le cas de souscriptions ou d'acquisitions d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de conversion se rapportant à des papiers-valeurs émis par la société ou par des tiers.

- Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte.
- Dès lors et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu des lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

Le canton de Berne est libéré de la limite d'inscription. En vue de faciliter la négociation des actions en bourse, le Conseil d'administration peut, par un règlement ou dans le cadre de conventions avec des bourses et les établissements financiers, autoriser l'inscription fiduciaire, et donc déroger à la limitation de 5 % mentionnée ci-dessus.

L'inscription d'un agent fiduciaire en tant qu'actionnaire avec droit de vote est possible par la conclusion d'une convention spéciale. Les restrictions d'inscription suivantes s'appliquent : un agent fiduciaire ne peut être inscrit comme actionnaire avec droit de vote qu'à raison de 5 % au maximum du capital-actions. Il doit confirmer connaître l'identité des ayants droit

économiques des actions nominatives inscrites à son nom. Il s'engage à ne demander l'inscription avec droit de vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de 1 % du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5 % du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription d'actions avec droit de vote au registre des actions doivent réunir au moins 75 % des

voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

La BCBE n'a pas émis d'emprunts convertibles ni d'options sur ses propres actions. Le portefeuille d'actions propres est directement déduit du capital propre à la valeur d'achat et publié à la page 104, dans le tableau relatif aux propres parts du capital et à la composition du capital propre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La transformation de la BCBE en société anonyme de droit privé au sens de l'art. 620ss du code des obligations (CO) est devenue effective consécutivement à l'inscription au

Évolution du capital propre

en CHF 1000

	Réserves pour risques bancaires généraux	Capital social versé	Réserves	Propres titres de par- ticipation	Total
État au 31.12.2016	602 343	186 400	1 622 826	-14 178	2 397 391
- Dividende			-57 784		-57 784
+ Dividende sur propres actions			121		121
- Achats de propres actions				-7 295	-7 295
+ Ventes de propres actions				12 225	12 225
- Pertes d'aliénation sur propres actions/plan de participation des collaborateurs			-360		-360
+ Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	12 939				12 939
+ Bénéfice			137 425		137 425
État au 31.12.2017	615 282	186 400	1 702 229	-9 248	2 494 663
- Dividende			-61 512		-61 512
+ Dividende sur propres actions			21		21
- Achats de propres actions				-22 328	-22 328
+ Ventes de propres actions				18 461	18 461
- Pertes d'aliénation sur propres actions/plan de participation des collaborateurs			-41		-41
+ Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	7 035				7 035
+ Bénéfice			140 788		140 788
État au 31.12.2018	622 317	186 400	1 781 485	-13 115	2 577 087
- Dividende			-74 560		-74 560
+ Dividende sur propres actions			500		500
- Achats de propres actions				-20 063	-20 063
+ Ventes de propres actions				16 379	16 379
+ Gains d'aliénation sur propres actions/plan de participation des collaborateurs			656		656
- Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	-10 498				-10 498
+ Bénéfice			142 870		142 870
État au 31.12.2019	611 819	186 400	1 850 951	-16 799	2 632 371

registre du commerce le 20 octobre 1998. Elle a été la première banque cantonale à franchir ce pas. Les rapports juridiques des organes de la banque sont régis par les dispositions afférentes au droit des sociétés anonymes et au droit bancaire. Indépendant de la Direction générale, le Conseil d'administration exerce la haute direction de la société, la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires, tâches qui ne peuvent être déléguées. Les obligations et les compétences du Conseil d'administration figurent dans les statuts (art. 18) et dans le Règlement d'affaires.

Le Conseil d'administration se compose de sept membres au moins et de onze membres au plus, élus pour un an. Le mandat des membres du Conseil d'administration est limité à douze ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à l'Assemblée générale suivante. Le renouvellement se fait de manière échelonnée.

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse. Ils n'exercent aucune tâche opérationnelle au sein de la BCBE et aucun d'entre eux n'a intégré la Direction générale.

Les relations d'affaires entre les membres du Conseil d'administration et la banque sont soumises aux mêmes règles que les relations bancaires avec la clientèle. Les conditions du

marché et les principes de financement usuels sont appliqués. Les membres du Conseil d'administration ont signé une déclaration concernant leur comportement sur le marché et l'interdiction d'effectuer des opérations d'initiés, obligations auxquelles ils sont tenus de se conformer. Ce document doit être signé chaque année. La somme totale des créances et des engagements envers les organes de la banque est publiée dans le tableau 19, à la page 103. Sont considérés comme organes les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale, de l'organe de révision conforme au droit des sociétés anonymes ainsi que les sociétés qu'ils contrôlent. Il existe une relation d'affaires importante entre la BCBE et un membre du Conseil d'administration ou une société qu'il contrôle : Stämpfli SA a obtenu plusieurs mandats d'impression à hauteur de 0,5 million de francs, qui comprennent notamment l'impression du rapport de gestion (y compris relecture), du résultat semestriel ainsi que du magazine clientèle *flash*. Dans ce cadre, les dispositions ordinaires en matière de marchés publics de la BCBE ont été appliquées.

Les règles relatives au nombre de fonctions admises conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) sont définies à l'art. 17, al. 3 des statuts (bcbe.ch/structure).

Les membres qui composent le Conseil d'administration de la BCBE apparaissent dans le tableau ci-dessous. Les membres du Conseil d'administration respectent les critères d'indépendance stipulés dans la Circulaire FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques», Cm 17ss.

Ci-après sont mentionnés la formation de chaque membre et son parcours professionnel, ainsi que ses autres activités et intérêts importants.



Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente)
* 1960; lic. oec. HSG

Antoinette Hunziker-Ebnetter est diplômée en gestion d'entreprise de l'Université de Saint-Gall et titulaire d'un diplôme de la Swiss Banking School. Elle a débuté sa carrière chez Citibank, avant de diriger le négoce de titres à la Banque Leu. Antoinette Hunziker-Ebnetter a été CEO de la Bourse

Membres du Conseil d'administration

État: 1^{er} mars 2020

Prénom et nom	Position	Membre de comité	Depuis	Élu jusqu'en
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Présidente	Comité de rémunération (présidente)	2014	2026
Rudolf Stämpfli	Vice-président	Comité d'audit et des risques	2008	2020
Daniel Bloch	Membre	Comité de rémunération	2008	2020
Gilles Frôté	Membre		2019	2031
Christoph Lengwiler	Membre	Comité d'audit et des risques	2016	2028
Annelis Lüscher Hämmerli	Membre	Comité d'audit et des risques	2019	2031
Pacal Sieber	Membre		2019	2031
Peter Wittwer	Membre	Comité d'audit et des risques (président) et comité de rémunération	2015	2021

suisse, puis est entrée à la direction du groupe bancaire Julius Bär & Co. Elle a démarré une activité indépendante en 2006, en créant Forma Futura Invest AG, dont elle est CEO et vice-présidente du conseil d'administration. Elle est cofondatrice de la WaterKiosk Foundation, une fondation qui s'engage en faveur de l'accès à l'eau potable dans les pays émergents, et membre du conseil de la fondation UniBern Forschungsstiftung.



Rudolf Stämpfli (vice-président)

* 1955 ; docteur oec. HSG, docteur h.c.

Rudolf Stämpfli a accompli ses études en économie d'entreprise et en recherches opérationnelles aux Universités de Berne et de Saint-Gall. En 1985, il a reçu le titre de docteur oec. HSG. Ensuite, il a suivi une formation à la Stanford Graduate School of Business aux États-Unis. En 1988, il a pris, conjointement avec son frère Peter Stämpfli, la tête du groupe Stämpfli. Aujourd'hui, il est président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli Groupe SA ainsi qu'éditeur de Stämpfli Éditions SA. De 2003 à 2011, il a été président de l'Union patronale suisse. Par ailleurs, il siège dans divers conseils d'administration, notamment ceux de Flughafen Bern AG (membre), de BLS AG (président), de Thömus Veloshop AG (membre), de Kambly SA (membre), de SWISSLEX – Banque suisse de données juridiques SA (président), de même que de

La Mobilière Suisse Holding SA et de La Mobilière Suisse Société Coopérative (vice-président). En outre, Rudolf Stämpfli est vice-président du conseil d'administra



Daniel Bloch

* 1963 ; avocat, MBA

Daniel Bloch a réussi ses examens d'avocat après des études de droit à l'Université de Berne et différents stages effectués dans une grande étude d'avocats bernoise et au Tribunal administratif cantonal. Il a fait ses premières expériences dans l'industrie en remplissant la fonction d'assistant de la direction générale, puis de responsable du service juridique de l'usine de papeterie d'Utzenstorf (groupe Biber). Après un séjour aux États-Unis, il a rejoint, en 1994, l'entreprise familiale Chocolats Camille Bloch SA et a suivi le programme *Master of Business Administration* de portée internationale à l'INSEAD de Fontainebleau. En 1997, il a repris la présidence de la direction générale de Chocolats Camille Bloch SA. Depuis 2004, il est également membre du conseil d'administration, dont il assume la présidence depuis 2005. Il siège dans plusieurs conseils d'administration et sociétés: CB Participations SA (président), CHOCO-SUISSE (vice-président) et Von Graffenried Holding AG (membre).



Gilles Frôté

* 1980, lic. iur., LL.M., avocat

Gilles Frôté est managing partner de l'Étude Frôté & Partner SA et président de la direction de Rollomatic SA. Il a étudié le droit à l'Université de Berne et exerce depuis 2006 en tant qu'avocat, dans le domaine du conseil. À l'issue de ses études, il a travaillé entre autres au sein d'une grande banque. Gilles Frôté s'engage en faveur des PME du secteur industriel du canton de Berne et en particulier de la région du Jura bernois. Il est membre du conseil d'administration de diverses PME, notamment de Sylvac SA et président du conseil d'administration de Strausak SA. De plus, Gilles Frôté est membre du comité de direction de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP).



Christoph Lengwiler

* 1959 ; professeur, docteur oec. publ.

Christoph Lengwiler a étudié l'économie d'entreprise à l'Université de Zurich. De 1997 à 2017, il a dirigé l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ) du département d'économie de la Haute école de Lucerne. Il est vice-président de l'association swissVR depuis 2011. De 2006 à 2019, il a été membre du comité directeur de CFO Forum Schweiz. Ce spécialiste financier est aussi membre du conseil de banque de la Banque nationale suisse depuis 2012 et président du comité d'audit de celle-ci depuis 2014. Christoph Lengwiler est par ailleurs membre, depuis 2008, de la commission de placement de la caisse de compensation du canton de Lucerne. Depuis 2017, il préside le conseil d'administration du KBA-NotaSys Integrity Fund. Depuis 2018, Christoph Lengwiler est conseiller auprès de ses entreprises VRadvice GmbH et Legrafin GmbH, et conseiller à la Haute école de Lucerne en qualité de professeur associé.



Annelis Lüscher Hämmerli

* 1975, PhD, MAS Finance

Annelis Lüscher Hämmerli est une experte financière avérée et possède de vastes connaissances en gestion des risques. Après ses études de sciences naturelles à l'Université de Berne et au Max-Planck-Institut de l'Université de Kiel, elle a obtenu son doctorat en 2002. En 2005, l'EPF et l'Université de Zurich ont décerné à Annelis Lüscher Hämmerli un *MAS in Finance* avec spécialisation en gestion des risques. Depuis 2004, elle a occupé différentes fonctions dirigeantes au sein de Swiss Life à Zurich et, depuis 2016, elle y occupe le poste de Chief Risk Officer.



Pascal Sieber

* 1969, docteur rer. pol.

Pascal Sieber a étudié l'informatique économique à l'Université de Berne et a obtenu son doctorat en 1998. Il est fondateur, copropriétaire et président du conseil d'admini-

nistration de la société Dr. Pascal Sieber & Partners AG, spécialisée dans le conseil en gestion d'entreprise et en technologies de l'information et de la communication (TIC). Pascal Sieber est, entre autres, membre du conseil d'administration de bbv Group AG, d'OLZ et de Wifag-Polytype Holding SA. En outre, il est expert d'Innosuisse, chargé d'enseignement à l'Institut für Marketing und Unternehmensführung de l'Université de Berne ainsi que membre du comité de direction du Programme national de recherche (PNR) 73 «Économie durable» du Fonds national suisse de la recherche scientifique.



Peter Wittwer

* 1951 ; expert-comptable diplômé

Peter Wittwer a été partenaire de PricewaterhouseCoopers AG (PwC) à Berne, de 1992 à 2011. Il a accompagné, dans une fonction dirigeante, divers projets de privatisation (Poste/PostFinance, RUAG) et plusieurs entrées en Bourse (Jungfraubahn Holding AG, Distronics (Suisse) SA, Swisscom SA). Il a fait partie de la direction de PwC Suisse en tant que partenaire gérant de PwC Berne, de 2002 à 2010, et de membre de la direction de l'audit et de responsable du marché suisse, de 2005 à 2011. En outre, il est membre du conseil d'administration de Bedag Informatique SA. Depuis sa retraite, Peter Wittwer siège au conseil d'administration de deux start-up:

AST Turbo SA (président) et Derap Monorail Systems AG (membre).

ORGANISATION INTERNE

Les séances du Conseil d'administration sont dirigées par la présidente ou, en cas d'empêchement, par le vice-président. Le Conseil d'administration peut constituer en son sein les comités qu'il juge opportuns. Depuis 2003, il existe un comité d'audit et des risques (comité de révision jusqu'au 31 décembre 2017) et un comité de rémunération (élu par l'Assemblée générale). Les nominations sont de la compétence du Conseil d'administration. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont choisis sur la base d'un profil d'exigences détaillé.

Antoinette Hunziker-Ebnetter a pris la direction du comité de sélection constitué par le Conseil d'administration pour préparer l'élection du responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients. Six réunions et une téléconférence ont été organisées.

Le comité d'audit et des risques comprend entre deux et quatre membres et siège quatre fois par an au moins. Il a pour l'essentiel les tâches et les compétences suivantes :

- évaluation générale des risques de la banque ;
- définition et discussion du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumission des recommandations correspondantes au Conseil d'administration ;
- évaluation du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et mise en œuvre des adaptations nécessaires au moins une fois par an ;
- examen de la planification des fonds propres et des liquidités et remise d'un

rapport correspondant au Conseil d'administration ;

- examen de l'établissement quant à sa gestion des risques assurée par des processus efficaces et adaptés à sa situation en matière de risques ;
- surveillance de la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et les limites posées par le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque ;
- surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégrité des bouclements financiers ;
- surveillance et évaluation de l'organe de révision interne et discussion des rapports ;
- évaluation des prestations et des rémunérations de l'organe de révision externe, de son indépendance et de la compatibilité de l'activité de révision avec d'éventuels mandats de conseil ;
- mise en place et surveillance du système de contrôle interne ;
- surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne.

Les tâches et compétences du comité d'audit et des risques font partie intégrante du Règlement d'affaires et sont précisées dans un règlement ad hoc.

Le comité de rémunération, composé de trois membres, se réunit au moins deux fois par an. Ses tâches et compétences sont régies par les statuts et sont consignées dans un cahier des charges. La compétence en matière de rémunération et la procédure d'établissement de celles-ci sont publiées dans le rapport de rémunération à partir de la page 42.

Le comité d'audit et des risques et le comité de rémunération informent le Conseil d'administration de leurs activités.

La manière d'exercer du Conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après : le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. En 2019, neuf séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un atelier de travail sur la stratégie. Le taux de participation à ces séances a été supérieur à 95 %. L'ordre du jour des séances des comités est établi par leur président respectif. Le comité d'audit et des risques a siégé huit fois et le comité de rémunération trois fois. Les séances du Conseil d'administration ont duré entre deux et cinq heures, à l'exception de l'atelier de travail sur la stratégie. Les séances du comité d'audit et des risques et celles du comité de rémunération ont duré entre 45 minutes et trois heures. Le Conseil d'administration et les comités du Conseil d'administration peuvent prendre valablement des décisions à la majorité des membres présents. Le Conseil d'administration et les comités prennent leurs décisions et procèdent aux votes à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Les membres de la Direction générale participent aux séances du Conseil d'administration, à moins que ce dernier n'en décide autrement. Pendant l'exercice 2019, des consultants externes ont été sollicités à plusieurs reprises pour certains points à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration est compétent, en sus des tâches intransmissibles et non retirables selon le CO et les statuts, pour :

- fixer la politique d'affaires et de crédit ;
- approuver la planification à moyen terme et les budgets annuels ;
- approuver le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque, vérifier et fixer les limites et la tolérance au risque ;

- fixer les limites par branche et les compétences en matière de crédit pour les engagements commerciaux globaux dépassant 30 millions de francs ;
- fixer des plafonds pour les pays ainsi que des limites de contrepartie ;
- approuver l'organisation de la Direction générale ;
- octroyer les droits de signature engageant la banque (registre du commerce) ;
- approuver les mandats et les activités accessoires des membres de la Direction générale et du responsable de la révision interne.

Le Conseil d'administration effectue une autoévaluation une fois par an.

INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les instruments d'information et de contrôle donnent à chaque membre du Conseil d'administration le droit d'exiger en tout temps de la Direction générale des renseignements sur les affaires de la banque. La BCBE dispose d'un système de rapport étendu (*Management Information System [MIS]*) qui permet au Conseil d'administration d'exercer son droit de surveillance et de vérifier les compétences déléguées à la Direction générale.

Le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport standardisé sur la clôture trimestrielle qui contient une comparaison du budget et des chiffres de l'année précédente ainsi que des indicateurs de risque et des observations de la gestion des risques et de compliance. Une comparaison est également effectuée entre la situation actuelle et les limites correspondantes. Les méthodes utilisées à cet effet et les tolérances au risque sont présentées dans le rapport financier, au chapitre « Gestion des risques » (p. 80). Deux documents sont sou-

mis pour approbation : en été, un rapport sur la planification à moyen terme des trois exercices suivants et, vers la fin de l'année, une présentation du budget pour l'année suivante.

La BCBE dispose d'un système de contrôle interne (SCI) qui sert à garantir son bon fonctionnement. Les faits, les évolutions et les incidents pertinents sont consignés dans les rapports trimestriels à l'intention du Conseil d'administration.

Le CEO et les autres membres de la Direction générale communiquent lors des séances du Conseil d'administration le déroulement opérationnel des affaires au sein de leur département. La présidente du Conseil d'administration informe immédiatement ce dernier de tout événement extraordinaire.

Le Règlement d'affaires détermine l'étendue des autres rapports périodiques à soumettre au Conseil d'administration.

À la BCBE, les fonctions de gestion des risques et de compliance sont rattachées au Département Finances. Les responsables des unités Gestion des risques et Compliance participent régulièrement aux séances du comité d'audit et des risques. Celui-ci s'informe auprès d'eux du bon fonctionnement et de la pertinence du SCI ainsi que du respect des prescriptions légales. Les fonctions de gestion des risques et de compliance peuvent être indépendantes et incomber directement au comité d'audit et des risques ou à la présidente du Conseil d'administration.

L'unité Compliance met à disposition un bureau de communication indépendant pour les atteintes à la personnalité et les abus. Tous les collaborateurs peuvent effectuer des déclarations sur le site www.integrity24.ch. Le bureau garantit l'anonymat.

La Gestion des risques et la Compliance établissent périodiquement des rapports complets sur les résultats de leurs activités à l'intention du comité d'audit et des risques et de l'ensemble du Conseil d'administration.

ORGANE DE RÉVISION INTERNE

Le Conseil d'administration et le comité d'audit et des risques sont soutenus par l'organe de révision interne et la société d'audit. Indépendant de la Direction générale, il est subordonné à la présidente du Conseil d'administration sur le plan administratif ainsi qu'au comité d'audit et des risques ou à son président sur le plan technique. L'organe de révision interne assume des sous-tâches essentielles de surveillance et de contrôle pour le compte du Conseil d'administration. Les vérifications et l'établissement du rapport satisfont aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne, décrites dans le Règlement pour la révision interne et dans le Manuel suisse de révision. Outre ses rapports ordinaires établis pour chaque acte d'audit, l'organe de révision interne présente chaque année un rapport d'activité.

L'organe de révision interne s'assure, eu égard au profil de risque de la banque, de la pertinence et de l'efficacité de l'organisation de l'entreprise et des processus d'affaires, du système de contrôle interne et de la gestion du risque. Il s'emploie à appuyer la banque dans la réalisation de ses objectifs. Il effectue un contrôle proactif à des fins préventives et s'assure que des mesures d'amélioration sont mises en œuvre. Ses priorités sont établies sur la base de sa propre analyse des risques et couvrent les exigences prudentielles et les aspects de la comptabilité. L'organe de révision interne effectue une analyse des risques indépendante de la société d'audit et d'autres

services internes à la banque. L'analyse des risques est structurée selon la chaîne de création de valeur de la banque et contient une évaluation des risques intrinsèques et des risques de contrôle. L'organe de révision interne élabore une planification annuelle et une planification pluriannuelle, fondées sur l'analyse des risques, qui couvrent la totalité des activités commerciales pertinentes en matière de risque. Il coordonne ses activités avec la société d'audit. En 2019, l'organe de révision interne a contrôlé la sécurité, la conformité et l'adéquation des principaux processus de la banque. Il a procédé à d'importants examens des cœurs de métier de la banque, du pilotage et des processus de soutien, notamment des audits de projets et des TI.

SOCIÉTÉ D'AUDIT EXTERNE

La société d'audit élabore le rapport complet de l'organe de révision ainsi que le rapport sur l'audit prudentiel de base. Le rapport complet, portant sur l'ensemble de l'exercice, s'adresse au Conseil d'administration. Le rapport sur l'audit prudentiel de base qui couvre l'année civile est adressé à la FINMA avec copie au Conseil d'administration. Les deux rapports sont traités au sein du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration en présence de la société d'audit.

DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale de la BCBE, composée de cinq membres, est organisée comme suit: la présidence de la Direction générale incombe au CEO. Les quatre Départements Clientèle privée/Clientèle entreprises, Clientèle de placement/Grands clients, Finances et Production/Exploitation sont dirigés chacun par un membre de la Direction

générale. Tous les membres de la Direction générale sont de nationalité suisse.

Les unités organisationnelles et les fonctions subordonnées aux membres de la Direction générale figurent dans l'organigramme aux pages 14 et 15

Aucune tâche de direction n'a été confiée à des tiers et aucun contrat de gestion n'a été conclu. Le délai de résiliation est de douze mois pour tout membre de la Direction générale. Les règles relatives au nombre de fonctions admises conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) sont définies à l'art. 24, al. 3 des statuts (bcbe.ch/structure). La prise en charge de telles activités par des membres de la Direction générale doit être approuvée par le Conseil d'administration.

La fonction, la formation et le parcours professionnel de chacun des membres de la Direction générale de l'exercice sous revue sont présentés ci-après.



Armin Brun
* 1965; CEO

Après avoir achevé ses études de gestion d'entreprise à l'Université de Berne, Armin Brun a travaillé au sein de la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB) dans le marketing et a assumé diverses fonctions

dirigeantes dans la vente. À partir de 2001, il s'est occupé – en tant que membre de la direction – de la clientèle commerciale de PostFinance et, à partir de 2008, il a dirigé l'unité Marché et distribution. Durant cette période, il a obtenu son diplôme d'études postgrades en *Bankmanagement* à l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ). Il a aussi suivi l'*International Executive Programme* à l'INSEAD de Fontainebleau et le *Strategic Leadership Program* à l'IMD de Lausanne. Depuis le 1^{er} janvier 2018, Armin Brun est membre de la Direction générale de la BCBE et, depuis le 1^{er} juillet 2019, il en est le CEO. Il est membre du conseil de la Stiftung Universität und Gesellschaft ainsi que membre du conseil d'administration et du comité du conseil d'administration de l'Union des Banques Cantoniales Suisses (UBCS). Par ailleurs, Armin Brun siège au comité de l'Union du commerce et de l'industrie (UCI) et de la Volkswirtschaftliche Gesellschaft des Kantons Bern.



Alois Schärli
* 1962; responsable du Département Finances et vice-CEO

Alois Schärli a effectué un apprentissage commercial, puis il a acquis une expérience professionnelle à la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB). Il a suivi des études à la Höhere Wirtschafts- und Verwaltungsschule (HWV) de Lucerne. Il a ensuite été actif dans le secteur de l'audit, a obtenu le diplôme

d'expert-comptable et de *bank controller* et a rempli diverses fonctions dirigeantes, notamment auprès d'Ernst & Young SA, en qualité de réviseur en chef de plusieurs banques et établissements financiers. En 2003, Alois Schärli a rejoint la BCBE en tant que responsable de la gestion financière. Depuis 2010, il est membre de la Direction générale. Par ailleurs, il est membre des conseils d'administration de Berimag AG et de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA ainsi que président du conseil de la Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchenclusters. Alois Schärli préside en outre le conseil d'administration de BEKB/BCBE Finanz AG.



Mark Haller

* 1974 ; responsable du Département Production/Exploitation

Mark Haller a travaillé dans diverses unités organisationnelles de la BCBE alors qu'il suivait des études en gestion d'entreprise à l'Université de Berne. Au terme de sa formation, il a exercé dans les domaines de la direction des crédits, du controlling et de la vente. En 2014, il a repris les rênes de l'unité Organisation/Informatique. En 2017, Mark Haller a achevé le programme *Transition to General Management* à l'INSEAD de Fontainebleau. Depuis le 1^{er} janvier 2018, Mark Haller est membre de la Direction générale de la BCBE et responsable du Département-

Production/Exploitation. Il préside le conseil d'administration de Berimag AG.



Marcel Oertle

* 1968 ; responsable du Département Clientèle privée/Clientèle entreprises

Marcel Oertle bénéficie de plus de 30 ans d'expérience professionnelle dans le secteur financier. Il a occupé différentes fonctions dirigeantes, pour la plupart au sein de la BCBE. Par ailleurs, il a travaillé pour une société de conseil en entreprise à Zurich. Le 1^{er} mars 2008, il a été nommé responsable de la région Bienne/Seeland à la BCBE. De début 2016 à février 2019, Marcel Oertle a dirigé la Zone d'activité Nord (régions Bienne, Lyss, Jura bernois et Soleure), dont le siège est à Bienne. Depuis le 1^{er} mars 2019, il occupe la fonction de responsable du Département Clientèle privée/Clientèle entreprises. Marcel Oertle est titulaire d'un *MAS in Bankmanagement* de l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ). En octobre 2019, il a achevé l'*Advanced Management Program (CAS)* à la HBM Unternehmenschule de l'Université de Saint-Gall (HSG). Par ailleurs, Marcel Oertle est vice-président du conseil de fondation de la Fondation pour l'innovation technologique (STI) et membre du conseil de fondation du Forum du bilinguisme.



Andreas Schafer

* 1969 ; responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients

Andreas Schafer a fait ses preuves dans le secteur financier en qualité de cadre dirigeant qui fait passer les besoins des clients au premier plan. Au cours de ses plus de trente années d'expérience professionnelle, il a travaillé principalement dans les domaines Clientèle entreprises, Executives & Entrepreneurs et Private Banking. Au début de sa carrière, Andreas Schafer a travaillé dans une PME avant d'intégrer le secteur bancaire, où il a occupé, durant plus de vingt ans, divers postes en Suisse et à l'étranger auprès de Credit Suisse Group SA. De 2012 à fin novembre 2019, il a assumé au sein de cette société les fonctions de directeur et de chef du département Clientèle entreprises pour la zone d'activité de Berne. Depuis le 1^{er} décembre 2019, Andreas Schafer est membre de la Direction générale de la BCBE et responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients. Ce Bernois, disposant d'un excellent réseau, a obtenu un diplôme en économie d'entreprise à la Wirtschafts- und Verwaltungsschule de Berne.

DROITS SOCIAUX DES ACTIONNAIRES

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit de la société anonyme et par les statuts. Les compétences inaccessibles de l'Assemblée générale sont fixées à l'art. 10 des statuts.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions sont réglés à l'art. 5 des statuts et nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et demandé à être reconnu actionnaire, chaque détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande dans les 20 jours, l'acheteur devient actionnaire avec droit de vote. Les motifs du refus de l'inscription sont énumérés à la section Structure du capital (cf. p. 29).

L'Assemblée générale prend ses décisions (quorums statutaires) et procède aux élections à la majorité simple des voix représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement (art. 703 CO). L'art. 704 CO s'applique pour le surplus (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées sont exigées par les statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives, ainsi que pour modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'Assemblée générale doit intervenir 20 jours au moins avant sa date par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). L'assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une assemblée générale peut être

demandée également par des actionnaires qui représentent ensemble au moins 10 % du capital-actions.

Les actionnaires qui représentent des actions d'une valeur nominale de 1 million de francs peuvent demander par écrit, jusqu'à 50 jours au plus tard avant l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'un objet soumis à délibération. Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par sa représentation légale, par un autre actionnaire participant à celle-ci ou par le représentant du droit de vote indépendant.

Concernant le droit de participer à l'Assemblée générale, les inscriptions au registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale font foi.

Politique de dividende

La politique de dividende de la BCBE veut qu'entre 50 % et 70 % du bénéfice annuel soient distribués, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.

CHANGEMENT DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

L'obligation de présenter une offre conformément à l'art. 135 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (loi sur l'infrastructure des marchés financiers, LIMF) est exclue (*opting out*).

Il n'existe pas de clause de changement de contrôle en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ou d'autres cadres.

ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers AG est, depuis le 1^{er} janvier 2013, la société d'audit bancaire et l'organe de révision externe de la BCBE prévu par le code des obligations. L'Assemblée générale a réélu le 14 mai 2019 la société d'audit agréée par la FINMA pour l'exercice 2019. Rolf Birrer est responsable du mandat comme auditeur/réviseur depuis 2019. Conformément à l'art. 730a, al. 2 CO, la personne qui dirige l'audit/la révision peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

En 2019, les honoraires versés pour la vérification des comptes et l'audit prudentiel se sont chiffrés à 575 000 francs (hors TVA). Les prestations connexes à l'audit ont atteint 205 200 francs (hors TVA). Elles concernaient la nouvelle orientation des TI, l'examen des normes GIPS ainsi qu'un mandat spécial en lien avec la reprise des hypothèques family-net de la Mobilière. Il n'a pas été versé d'honoraires supplémentaires pour des activités de conseil d'ordre général.

Le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration surveille et évalue l'efficacité de la société d'audit. L'analyse des risques et la stratégie d'audit de cette dernière sont discutées lors d'une séance du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration, conjointement avec la planification annuelle de la révision interne. La révision interne et la société d'audit sont présentes à cette séance. Le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration analyse d'un point de vue critique les rapports de révision de la société d'audit et les examine avec l'auditeur responsable. Il s'assure de plus que les lacunes ont été comblées ou que les recommandations de la société d'audit ont été mises en œuvre. Chaque année, au terme de l'audit prudentiel, le comité d'audit et des

risques du Conseil d'administration évalue la prestation, le montant des honoraires et l'indépendance de la société d'audit. Il en discute ensuite avec la société d'audit, la présidente du Conseil d'administration et le CFO. Ce processus suit une grille définie de critères, qui portent sur la qualité du travail et de l'équipe, l'atteinte des objectifs, la connaissance de la branche et en particulier du contexte des banques cantonales, la communication ainsi que les prestations fournies (y compris mandats spéciaux connexes à l'audit). L'évaluation est formulée par écrit.

Les membres du Conseil d'administration traitent les rapports de révision de la société d'audit et le rapport d'activité annuel de la révision interne en présence des mandataires correspondants.

En 2019, la société d'audit a pris part à deux séances du Conseil d'administration et à quatre séances du comité d'audit et des risques. Des contacts bilatéraux (réunions, entretiens téléphoniques, courriels) ont eu lieu en sus entre le président du comité d'audit et des risques et des représentants de la société d'audit et de la révision interne. Ils ont servi avant tout à préparer les séances du Conseil d'administration ainsi que du comité d'audit et des risques.

bourse, sont conformes à l'obligation de déclarer, prévue par la Bourse suisse SIX Swiss Exchange. Enfin, la société informe ses actionnaires par le truchement de son site Internet.

► bcbe.ch

POLITIQUE D'INFORMATION

Les communications et les notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la FO SC, sous réserve de l'art. 696 CO. Le Conseil d'administration peut publier ces informations dans d'autres organes de son choix. La société publie ses comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la clôture annuelle et ses résultats semestriels dans les deux mois. En outre, les communications de la BCBE, en tant que société cotée à la



« Nous avons envie de plus de liberté,
par exemple d'écouter de la musique à 3h
du matin et de repeindre un mur ! »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 46.

III Rapport de rémunération

Sommaire

COMPÉTENCE ET DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS	42
Organisation	42
Procédure	42
SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION	42
Composantes	42
Conseil d'administration	43
Direction générale	43
RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2019	44
Modifications intervenues pendant l'exercice	44
Conseil d'administration	44
Direction générale	45
Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale	47
Personnes proches	47
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	51

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération contient des informations sur les plans de rémunération et sur la manière dont sont établies les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de la BCBE.

Le rapport de rémunération est fondé sur les consignes et les recommandations des documents suivants :

- ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb);
- statuts ;
- directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance, de SIX Exchange Regulation ;
- code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise (annexe 1 comprise), d'économiesuisse.

COMPÉTENCE ET DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS

Organisation

Le Conseil d'administration de la BCBE est l'organe suprême de direction ; il surveille et contrôle la Direction générale. En vertu de l'art. 18, al. 3 des statuts, il peut créer des comités pour le seconder. Les tâches du Conseil d'administration et celles des comités sont définies par les statuts, par le règlement d'affaires et par les règlements des comités. Élu par l'Assemblée générale et composé d'Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente), de Daniel Bloch et de Peter Wittwer, le comité de rémunération règle les questions de rémunération ; ses membres sont des membres indépendants et non exécutifs du Conseil d'administration. Hanspeter Rüfenacht, l'ancien président de la Direction générale, était secrétaire de la commission jusqu'au 30 juin 2019. Armin Brun, CEO, occupe ce poste depuis le 1^{er} juillet 2019. Dès lors, il n'a pas le droit de vote.

Procédure

Les questions de rémunération sont préparées au sein du comité de rémunération, qui établit, à l'attention du Conseil d'administration, les principes de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale. Il se réunit deux fois par an au moins. Le comité de rémunération définit les conditions d'engagement des membres de la Direction générale et du responsable de la révision interne et fixe leur rémunération. Pour ce faire, il s'inspire du montant global approuvé par l'Assemblée générale. Le comité de rémunération définit aussi les principes et les droits de souscription du plan d'actionnariat ainsi que les conditions de rémunération variable des collaborateurs, dont il fixe chaque année le montant global. À chaque séance, le comité de rémunération rédige un rapport à l'attention du Conseil d'administration qui a siégé avant lui.

Aucun conseiller externe n'a été sollicité en 2019 pour concevoir le système de rémunération.

Si de nouveaux membres de la Direction générale sont nommés après la décision d'approbation de l'Assemblée générale et si le montant consenti se révèle insuffisant, un montant supplémentaire est à disposition ; il s'élève au maximum à la moitié du montant global approuvé pour la Direction générale. Les préjudices résultant d'un changement de poste d'un membre peuvent être indemnisés en sus si le montant global approuvé par l'Assemblée générale, montant supplémentaire compris, n'est pas dépassé.

SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION

Composantes

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le modèle de rémunération du Conseil d'administration est fondé exclusivement sur une indemnité fixe.

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale comprennent les composantes suivantes :

- une part fixe (espèces et plan d'actionnariat) ;
- une part variable.

En outre, des prestations de prévoyance sont versées à la présidente du Conseil d'administration ainsi qu'aux membres de la Direction générale. La BCBE ne verse aucune autre prestation. Aucune mesure empêchant le transfert ou la prise de contrôle n'a été prise.

PLAN D'ACTIONNARIAT

La souscription d'actions à des conditions préférentielles permet de fidéliser les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les collaborateurs et de les intéresser au développement de l'entreprise. Les actions sont bloquées pendant cinq ans.

Non cessible, le droit de souscription peut être exercé en tout ou en partie par tous les collaborateurs pendant le délai de souscription aménagé en février de l'année qui suit l'exercice écoulé. Il expire s'il n'est pas exercé pendant le délai de souscription.

Le prix d'achat d'une action nominative correspond au cours moyen, pondéré par les volumes, entre le 25 novembre et le 24 décembre de l'exercice sous revue, déduction faite de 140 francs, soit à 76.35 francs pour le droit ouvert au 31 décembre 2019. La différence

avec la valeur vénale déterminante pour l'impôt est considérée comme un revenu imposable.

Conseil d'administration

MODÈLE DE RÉMUNÉRATION

L'indemnité se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel.

Le montant en espèces alloué à la présidente du Conseil d'administration est de 400 000 francs, celui de chaque membre de 70 000 francs. En outre, la présidente du Conseil d'administration peut acheter 400 actions nominatives BCBE par an; les autres membres peuvent acheter 300 actions nominatives par an. Il n'est pas versé de jetons de présence.

Le montant en espèces est versé à la présidente en douze mensualités et aux membres en deux tranches semestrielles.

La présidente du Conseil d'administration a droit à une rémunération supplémentaire de 20 000 francs pour sa participation aux comités du Conseil d'administration; les autres membres touchent 10 000 francs.

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

La présidente du Conseil d'administration peut demander, en vertu du Règlement de prévoyance professionnelle, à être assurée auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA. La contribution de l'employeur se monte à 18,15 % de la rémunération assurable. La contribution de l'employé est de 14,85 % dans le plan « standard ».

Direction générale

PART FIXE

La part fixe se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel.

Le montant fixe en espèces est versé en douze mensualités.

PART VARIABLE

La part variable est fixée par le comité de rémunération du Conseil d'administration. Elle dépend du bénéfice net avant impôts, des résultats de la direction et de la performance individuelle. La pondération et l'appréciation des objectifs individuels se fondent sur la décision discrétionnaire du comité de rémunération. La part variable constitue en principe un montant en espèces plafonné à 50 % de la part fixe. Des exceptions ne sont admises que pour les membres de la Direction générale qui, au cours de l'exercice sous revue, sont partis à la retraite ou ont embrassé une nouvelle fonction.

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale sont assurées en partie auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA et en partie auprès d'une compagnie d'assurances sur la vie.

INDEMNITÉS PERÇUES POUR LES MANDATS EXERCÉS

Les membres de la Direction générale qui sont rémunérés par des tiers pour des activités qu'ils exercent dans le cadre de leur fonction

au sein de la Banque Cantonale Bernoise SA sont tenus de reverser leurs indemnités à celle-ci. Font exception la souscription, à ses propres risques et opportunités, d'actions bloquées (pendant au moins trois ans) à un tarif préférentiel ainsi que les jetons de présence à concurrence de 500 francs par séance.

RETRAITE

Pour les membres de la Direction générale qui siégeaient déjà en son sein avant le 1^{er} janvier 2018, l'âge individuel de la retraite a été fixé entre 60 et 63 ans pendant l'exercice 2017, soit dans la fourchette existante. Les obligations liées au droit du travail (rente transitoire, cotisations AVS pour personnes sans activité lucrative et compensation de la rente) sont versées jusqu'à l'âge de 65 ans révolus; le montant y relatif a été versé à la Caisse de pension de la BCBE afin qu'elle puisse payer les prestations garanties. De plus, une interdiction de concurrence prévaut; elle est valable 36 mois au-delà de la fin du contrat de travail. Pour davantage de détails, voir le rapport de rémunération de l'exercice 2017.

Les membres de la Direction générale qui ont accédé à leurs fonctions au 1^{er} janvier 2018 ou après cette date prendront leur retraite à 64 ans révolus, sans prestations supplémentaires.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2019

Elles sont fondées sur des valeurs de régularisation.

Modifications intervenues pendant l'exercice

Les principes de rémunération n'ont subi aucune modification.

Conseil d'administration

Les rémunérations du Conseil d'administration pour l'exercice sous revue et l'exercice précédent figurent aux pages 44 et 45.

RÉMUNÉRATION ORDINAIRE

Aucune prestation en nature n'est consentie aux membres du Conseil d'administration. En dehors des versements ordinaires, ni rétribution ni émolument de consultant ne sont consentis au sens du ch. 5 de l'annexe

de la Directive Corporate Governance (DCG du 1^{er} septembre 2016 de SIX Swiss Exchange) et de l'art. 14, al. 2 ORAb.

La BCBE n'accorde aux membres de son Conseil d'administration ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitutions de gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 14, al. 2, ch. 6 ORAb.

PRÊTS ET CRÉDITS

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration ou les sociétés qu'ils

Rémunération du Conseil d'administration en 2019¹

	Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	Rudolf Stämpfli, vice-président	Daniel Bloch	Gilles Frôte, depuis le 14.5.2019	Annelis Lüscher Hämmerli, depuis le 14.5.2019	Eva Jaishi, jusqu'au 14.5.2019	Christoph Lengwiler	Jürg Rebsamen, jusqu'au 14.5.2019	Pascal Sieber, depuis le 14.5.2019	Peter Siegenthaler, jusqu'au 14.5.2019	Peter Wittwer	Total Conseil d'administration
Rémunérations brutes (en milliers de francs)												
Rémunération fixe	400	70	70	41	41	29	70	29	41	29	70	890
Rémunération pour la participation aux comités	20	10	10		6		10			4	30	90
Actions fixes ²	36	27	27	16	16	11	27	11	16	11	27	224
Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur	456	107³	107	57	62	40	107	40	57⁴	45	127	1 204
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	27		7	3	3	4	7	3	0	3	6	61
Charges de prévoyance ⁵	65											65
Autres												
Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	547	107³	114	59	65	44	114	43	57⁴	47	133	1 330
Prêts / crédits⁶ au 31.12.2019		788⁷	18 082⁷	770					50⁷		320	20 010

¹ Les montants indiqués étant arrondis, le total est donc susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

² Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Les rémunérations sont versées au Stämpfli Groupe SA.

⁴ Depuis le 1^{er} juillet 2019, les rémunérations sont versées à Dr. Pascal Sieber & Partners AG.

⁵ Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance

⁶ Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

⁷ Y compris prêts / crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration

contrôlent, les procédures, les sûretés et les conditions applicables aux crédits, au traitement et à la surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. En 2019, 99 % des prêts et des crédits (engagements conditionnels et engagements irrévocables compris) accordés aux membres du Conseil d'administration étaient couverts (en 2018 : 98 %).

Direction générale

Les rémunérations de la Direction générale en 2018 et en 2019 figurent à la page 49.

RÉMUNÉRATION ORDINAIRE

Les fourchettes de rémunération applicables aux membres de la Direction générale n'ont pas été modifiées. En 2019, la rémunération variable des membres de la Direction générale représentait entre 41 % et 57 % de la composante fixe du salaire. Le fait que la rémunération variable corresponde à plus de 50 % de la part fixe s'explique par le départ à la retraite de deux membres de la Direction générale ainsi que par l'entrée en fonction du nouveau CEO, Armin Brun, au cours de l'exercice.

PRÊTS ET CRÉDITS

Les principes applicables aux membres de la Direction générale en matière de crédit, de traitement et de surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. Les membres de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans le secteur, dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. 100 % des prêts alloués étaient couverts (en 2018 : 100 %). Les prêts et les crédits accordés aux membres de la Direction générale au 31 décembre 2019 figurent à la page 49.

Rémunération du Conseil d'administration en 2018¹

	Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	Rudolf Stämpfli, vice-président	Daniel Bloch	Eva Jaisli	Christoph Lengwiler	Jürg Rebsamen	Peter Siegenthaler	Peter Wittwer	Total Conseil d'administration
Rémunérations brutes (en milliers de francs)									
Rémunération fixe	400	70	70	70	70	70	70	70	890
Rémunération pour la participation aux comités	30	10	10		10		10	30	100
Actions fixes ²	34	26	26	26	26	26	26	26	214
Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur	464	106³	106	96	106	96	106	126	1 204
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	29		12	7	7	6	6	6	74
Charges de prévoyance ⁴	47								47
Autres									
Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	540	106³	118	102	113	102	112	132	1 324
Prêts/crédits⁵ au 31.12.2018		889⁶	17 179⁶				329	320	18 717

¹ Les montants indiqués étant arrondis, le total est donc susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

² Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Les rémunérations sont versées au Stämpfli Groupe SA.

⁴ Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance

⁵ Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

⁶ Prêts/crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration



La BCBE propose plusieurs formules de financement hypothécaire et accompagne ses clients de manière compétente à chaque étape de l'acquisition de leur nouveau foyer. Jessica Tschan et Stefan Heinemann ont eux aussi fait confiance à la BCBE : grâce à l'hypothèque Famille, ils ont réalisé leur rêve et sont désormais propriétaires d'un logement pour eux et leurs deux enfants.

Jessica Tschan et Stefan Heinemann avec leurs enfants Louie et Juno, Berne-Bümpliz

Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale

Au cours de l'exercice sous revue et en 2018, la BCBE n'a accordé de rémunération ni aux anciens membres du Conseil d'administration ni à ceux de la Direction générale.

Les prêts et les crédits sont alloués aux anciens membres du Conseil d'administration aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. Les membres retraités de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans le secteur, dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. La publication de ces prêts est donc superflue.

Le Conseil d'administration n'a pas de comité consultatif.

Personnes proches

En vertu de l'art. 16 ORAb, il y a lieu de publier les indemnités ou les prêts accordés à des conditions autres que celles du marché à des personnes proches des membres – en place ou anciens – du Conseil d'administration, du conseil consultatif ou de la Direction générale. La BCBE accorde des prêts aux personnes proches aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. La publication de ces prêts est donc superflue. La BCBE ne verse pas de rémunération aux personnes proches. Il n'existe aucune obligation découlant de rémunérations différées accordées à des personnes proches.



L'être humain est notre priorité : nous avons à cœur de proposer avec bienveillance un conseil en santé personnalisé et compétent.

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 52.

Rémunération de la Direction générale

	Armin Brun, CEO	Hanspeter Rüfenacht, président de la Direction générale	Total Direction générale	
	2019	2018	2019	2018
Rémunérations brutes (en milliers de francs)				
Salaire				
fixe	355	450	1 537	1 721
variable	180	220	724	825
Actions fixes ¹	67	64	269	218
Prestations en nature	–	–	–	–
Allocations familiales versées par l'entreprise	1	1	22	17
Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur	603	735	2 551	2 780
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	32	54	158	177
Charges de prévoyance ²	151	212	686	745
Autres charges	6	8	28	32
Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	791	1 008	3 423	3 734

Hanspeter Rüfenacht était président de la Direction générale jusqu'au 30 juin 2019. Armin Brun assume la fonction de CEO depuis le 1^{er} juillet 2019. Jusqu'à cette date, il était membre de la Direction générale. Entre le 30 juin 2019, date du départ à la retraite de Hanspeter Rüfenacht, et le 1^{er} décembre 2019, date de l'entrée en fonction d'Andreas Schafer, la Direction générale comptait quatre membres.

¹ Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

² Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

Prêts et crédits¹

Prêts / crédits (en milliers de CHF)	31.12.2019	31.12.2018
Total Direction générale	3 420	6 950
dont montant le plus élevé:		
– Alois Schärli	1 030	
– Hanspeter Rüfenacht		2 750

¹ Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale Banque cantonale bernoise SA

Berne

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération ci-joint de Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) aux pages 44 à 49 du rapport de rémunération.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.


Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

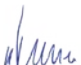
Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers AG


Rolf Birrer
Expert-réviseur
Réviseur responsable


Heinz Furrer
Expert-réviseur

Bern, le 6 mars 2020

Annexe:

- Rapport de rémunération

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, Postfach, 3001 Bern
Telefon: +41 58 792 75 00, Telefax: +41 58 792 75 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



La BCBE a mis en place un concept de soutien des PME pour accompagner à long terme les entreprises, de leur fondation jusqu'au règlement de la succession. Markus Messerli en a bénéficié en 2019, lorsqu'il a repris la pharmacie Central Apotheke Thun AG. Celle-ci propose aussi plusieurs services spécialisés et produit des semainiers sous blisters pour des EMS et des particuliers.

Markus Messerli, propriétaire de la Central Apotheke Thun AG, Thoune

IV Rapport financier

Sommaire

RAPPORT ANNUEL	54
Commentaires sur l'activité de la banque	54
L'exercice 2019	56
Effectif de personnel	64
Liquidités et fonds propres	64
Emploi du bénéfice	64
Réalisation d'une évaluation de risque	64
État des commandes et des mandats	64
Activités de recherche et de développement	64
Évènements extraordinaires	66
Perspectives	66
BOUCLEMENT ANNUEL	68
Bilan	68
Compte de résultat	69
Emploi du bénéfice	70
Tableau des flux de trésorerie	71
État des capitaux propres	72
ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT	73
Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	73
Principes comptables et d'évaluation	73
Gestion des risques	80
Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur	86
Évaluation des garanties	86
Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (<i>hedge accounting</i>)	87
Activités externalisées	87
Évènements postérieurs à la date de clôture du bilan	88
Informations concernant les positions du bilan	89
Informations concernant les opérations hors bilan	110
Informations concernant le compte de résultat	111
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS	117
CHIFFRES-CLÉS	122
L'ACTION BCBE	124

Rapport annuel

COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ DE LA BANQUE

Généralités

La BCBE est une banque à vocation universelle. Ses priorités sont les affaires hypothécaires, les dépôts du public, la gestion de fortune et le conseil en placement.

La BCBE concentre ses activités sur les cantons de Berne et de Soleure et sur les espaces économiques limitrophes. Elle peut compter sur un réseau très dense de 60 sites. Les clients ont accès à ses offres partout en Suisse. Ainsi, ils ont la possibilité de financer leur logement en passant par des partenaires de coopération, en demandant une hypothèque directe ou en sollicitant une offre en ligne. Ils peuvent également effectuer des placements.

La BCBE n'a ni succursales ni participations qualifiées à l'étranger. Les placements à l'étranger sont limités par ses statuts (art. 2) et par le Règlement d'affaires (art. 33). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 % au maximum de la somme moyenne du bilan calculée sur trois ans.

Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise se fonde sur le mandat constitutionnel. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE souhaite contribuer au développement autonome du canton de Berne et de son espace d'activités économiques et de vie en société. Selon la loi, la banque effectue toutes les opérations bancaires usuelles; sa gestion est conforme aux principes de l'économie de marché et aux principes commerciaux généralement admis.

La politique d'affaires définie il y a plusieurs années a fait ses preuves. Le Conseil d'administration a tracé les axes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. Les atouts de la BCBE sont la proximité avec la clientèle, l'ancrage régional ainsi que le conseil individuel à chaque étape de la vie. Elle propose des services financiers de premier ordre, simples et compréhensibles, sur plusieurs canaux de distribution.
3. La BCBE entend profiter de la révolution numérique pour proposer des formules novatrices utiles au client notamment.
4. La BCBE est leader sur son marché dans les affaires Clientèle privée et Clientèle entreprises. La Clientèle de placement et le Private Banking sont en plein développement.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins du client et ils créent de la plus-value. La banque investit dans le développement individuel de ses collaborateurs.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE vise, en prenant des risques raisonnables, une rentabilité de 5 % à 7 % supérieure au rendement d'un placement très sûr. Son objectif est de dégager un rendement sur fonds propres stable à long terme, permettant de distribuer un dividende attrayant.

8. La BCBE accorde une grande importance à la stabilité financière et à la confiance de ses clients. Elle applique une politique salariale modérée. Elle compte générer sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow de près d'un milliard de francs.

Activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes.

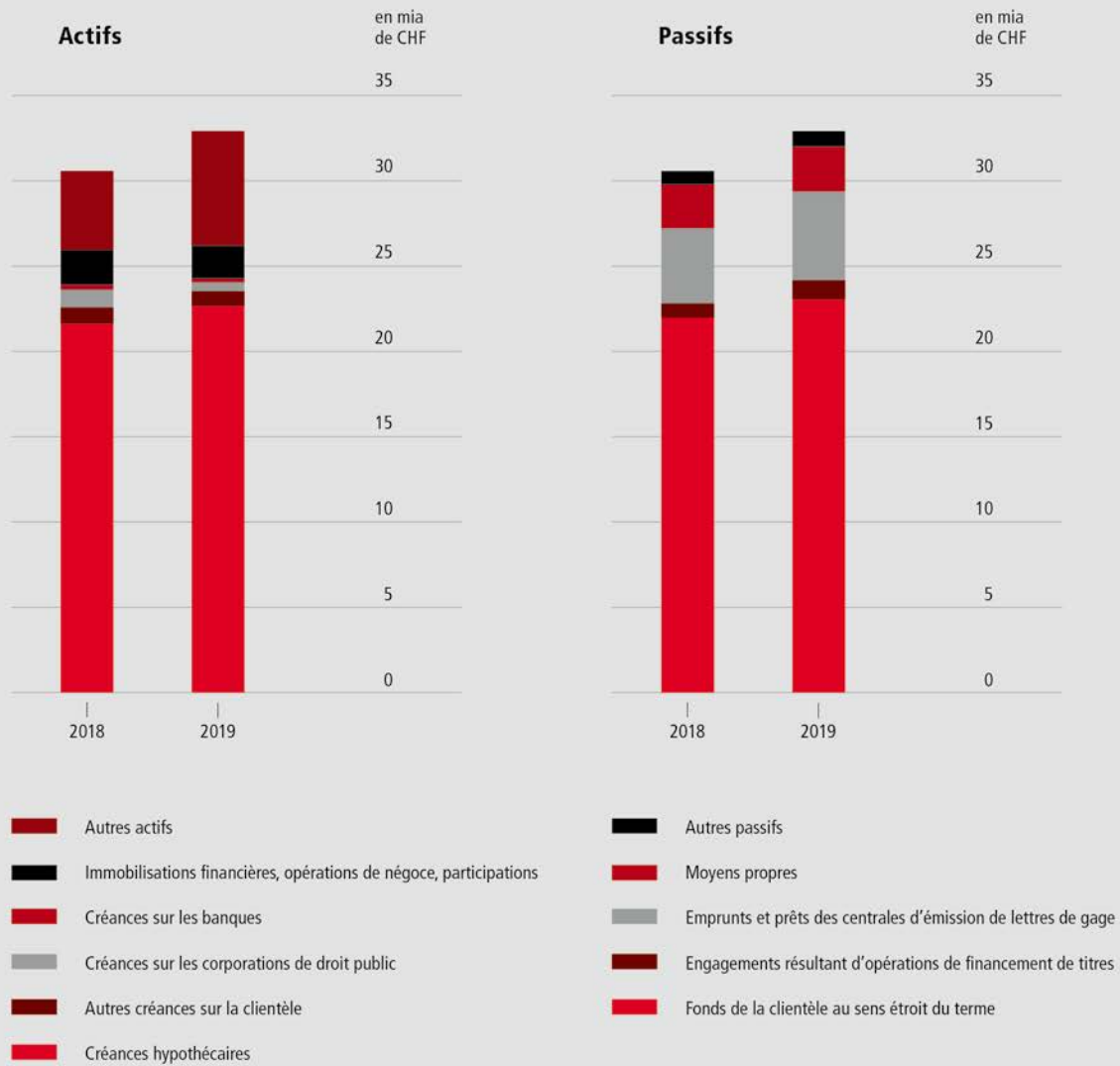
OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS

Les opérations de bilan sont la source de revenus principale de la banque. Les prêts à la clientèle sont refinancés par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les prêts sont accordés en grande partie contre une garantie hypothécaire. En ce qui concerne les opérations sur taux d'intérêt, la banque détient un important portefeuille de titres dans l'actif immobilisé, dont la composition est dictée par les directives de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les opérations interbancaires ont un poids négligeable. Dans le cadre des opérations passives, la BCBE propose une large palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. L'émission d'obligations de caisse et la souscription d'emprunts, notamment auprès des centrales d'émission de lettres de gage, permettent de refinancer les opérations actives.

OPÉRATIONS DE COMMISSIONS

Les commissions sont générées essentiellement par le conseil patrimonial et par la gestion de fortune. La BCBE propose toute une série de prestations en lien avec le

La somme du bilan atteint un nouveau record



Développement des cœurs de métier: la somme du bilan a crû de 2,3 milliards de francs, pour s'établir à 32,9 milliards de francs.

conseil patrimonial, la gestion de fortune ou le conseil financier. L'Asset Management gère les fonds de placement de la BCBE ainsi que les mandats de gestion de fortune de la Clientèle privée et de la Clientèle institutionnelle. Les opérations d'émission concernent avant tout les entreprises du canton de Berne.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La BCBE négocie sur les marchés de devises et sur les marchés boursiers pour le compte de ses clients. Elle agit en tant que commissionnaire ; ainsi, les positions à risque sont compensées par des opérations de contrepartie bien choisies. La banque n'est pas teneur de marché. La BCBE est membre d'Eurex (*European Exchange*) et elle participe à SIX. Ses activités Eurex sont principalement des activités d'intermédiaire (*brokerage*) pour les clients.

Les opérations en compte propre, assorties de limites précises, sont effectuées dans le négoce de devises et le négoce de titres. Le négoce de devises sur positions propres porte uniquement sur les principales devises mondiales. Le négoce en compte propre de titres ou d'instruments financiers dérivés est accessoire ; il n'entre pas dans le cœur de métier de la banque. Il ne dépasse pas 30 millions de francs, si bien qu'il tombe sous la règle de *minimis* applicable aux instruments de taux d'intérêt ou aux titres de participation, en vertu de l'art. 83 de l'ordonnance sur les fonds de propres (OFR).

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour ses clients. Il s'agit avant tout d'opérations à terme en devises et d'options Eurex.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

La politique de dividendes de la BCBE prévoit que la part du bénéfice annuel distribuée aux actionnaires soit comprise entre 50 % et 70 %, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.

L'EXERCICE 2019

La BCBE est parvenue, aussi en 2019, à dégager un résultat solide et à dépasser celui de l'année précédente. Le bénéfice a encore augmenté, de 1,5 %, à 142,9 millions de francs. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale, pour la 24^e année consécutive, d'augmenter le dividende, qui devrait passer de 8.00 francs à 8.40 francs par action.

Bilan

LIQUIDITÉS, CRÉANCES SUR LES BANQUES, CRÉANCES RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES

Compte tenu de la faiblesse persistante des taux d'intérêt et du relèvement de la limite d'exonération sur les avoirs en comptes de virement que la BCBE détient auprès de la BNS, les liquidités ont augmenté à 5,0 milliards de francs. Les créances sur les banques ont fondu à 227,3 millions de francs. Les créances résultant d'opérations de financement de titres se chiffrent à 38,0 millions de francs. La trésorerie disposait en permanence des liquidités nécessaires.

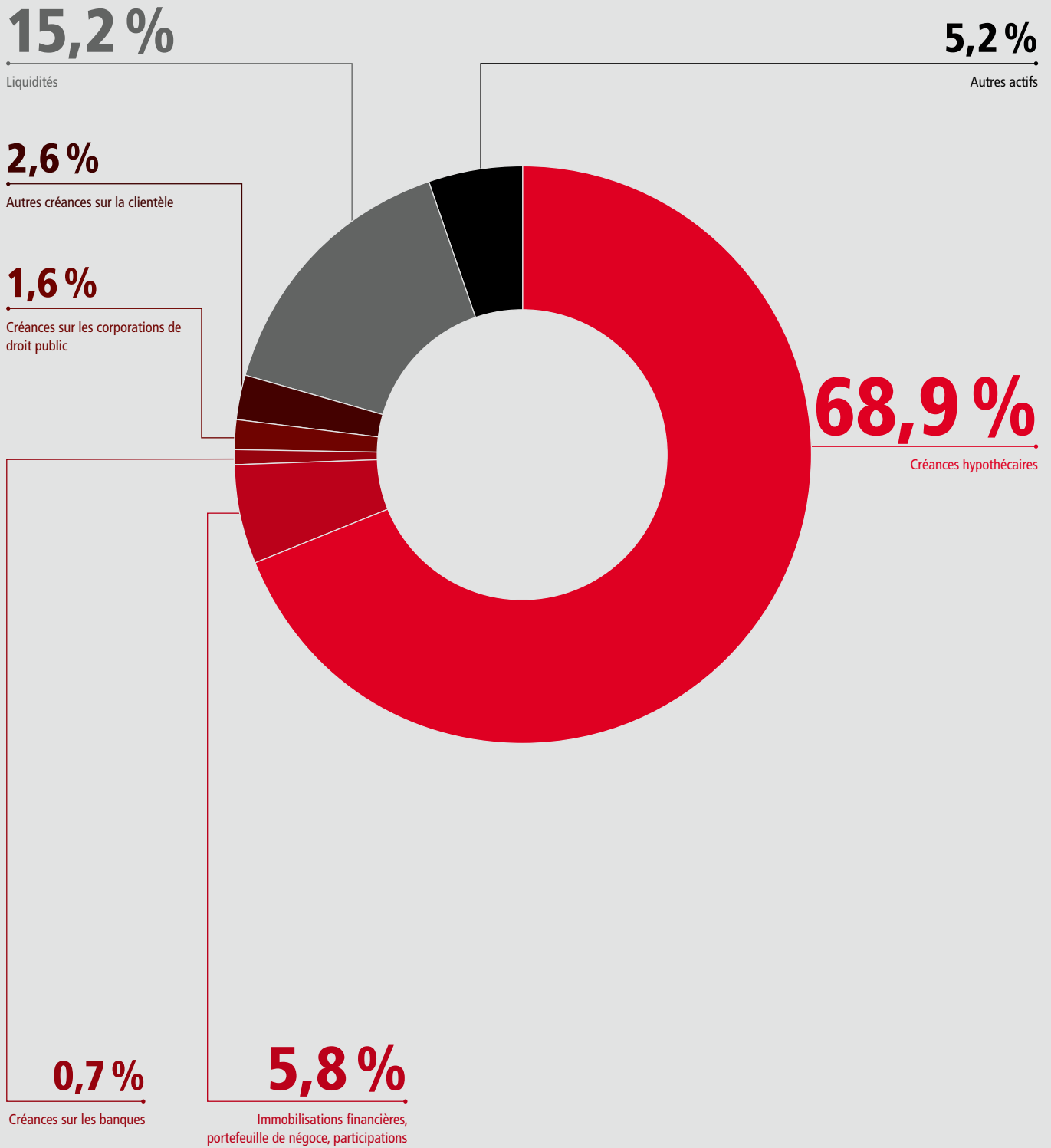
CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts à la clientèle (créances hypothécaires et créances sur la clientèle) se montent à 24,1 milliards de francs, en progression de 0,4 milliard par rapport à l'exercice précédent. La qualité du portefeuille de crédit a pu être préservée.

La ventilation des créances par groupes de clientèle atteste que la BCBE est profondément ancrée dans sa région. La quote-part de créances sur les particuliers a augmenté à 75,2 %. Les quotes-parts de créances sur les sociétés immobilières, sur les sociétés financières et sur la construction ont elles progressé, à l'inverse de celles sur les corporations de droit public, les services et l'industrie. Les quotes-parts de créances sur l'agriculture et sur l'artisanat sont demeurées inchangées.

Les créances hypothécaires sont passées à 22,7 milliards de francs, en hausse de 1,0 milliard de francs (4,8 %) par rapport à 2018, sans que la BCBE modifie sa politique de crédit et la qualité du portefeuille. Elles intègrent 427,9 millions de francs issus du portefeuille hypothécaire repris de la Mobilière le 1^{er} janvier 2019 et élargi par la BCBE dans le cadre de la coopération «family-net». À la fin de 2019, 81,5 % des gages immobiliers se trouvaient dans le canton de Berne et 18,5 % dans d'autres cantons. Les taux bas ont favorisé la conclusion d'hypothèques à taux fixe, la demande d'hypothèques à taux variable reculant encore davantage. Les hypothèques à taux fixe conclues en 2019 totalisent 4,5 milliards de francs ; leur montant total à la fin de l'exercice, avant comptabilisation des corrections de valeur, s'établit à 21,9 milliards de francs, soit 95,8 % des créances hypothécaires (95,3 % en 2018).

Les créances hypothécaires ont augmenté de 4,8%



Hausse de 4,8%: les créances hypothécaires ont augmenté de 1,0 milliard de francs. Leur quote-part par rapport au total des actifs représente plus de deux tiers. (Base : somme du bilan)

Les créances sur les clients ont reculé à 1,4 milliard de francs ; la quote-part de créances sur les corporations de droit public qu'elles intègrent a baissé, à 0,5 milliard de francs.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Le négoce en compte propre de titres et de dérivés de titres ne fait pas partie des cœurs de métier de la BCBE. Il se monte à 11,9 millions de francs, répartis à 82,1 % sur les métaux précieux et à 17,9 % sur les titres rémunérés.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières ont baissé de 0,1 milliard de francs pour s'établir à 1,9 milliard de francs fin 2019, dont 90,5 % d'obligations, 8,7 % d'actions et de fonds de placement, 0,7 % de métaux précieux et 0,1 % d'immeubles. La valeur comptable des obligations est de 1,7 milliard de francs. Une importance particulière a été portée comme d'habitude à la diversification et à la solvabilité des débiteurs. Fin 2019, la valeur comptable des actions et des fonds de placement atteignait 162,6 millions de francs. Trois immeubles repris des opérations de crédit à la suite d'une réalisation forcée ont été inscrits au bilan dans les immobilisations financières.

PARTICIPATIONS

La valeur comptable des participations est de 42,8 millions de francs. Au nombre des participations principales de la BCBE dont la quote-part en capital dépasse 10 % et la valeur fiscale/valeur vénale 5 millions de francs figurent les actions de la Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG (66,7 %), celles de

la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (10,7 %), celles de BioMedInvest AG I (38,5 %) et celles de Jungfraubahn Holding AG (14,2 %).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES

Les immobilisations corporelles ont gonflé de 7,9 millions de francs, à 226,5 millions de francs. Fin 2019, les immeubles de la banque affichent une valeur comptable de 192,5 millions de francs. La valeur comptable des autres immeubles se chiffre à 15,7 millions de francs, tandis que les autres immobilisations corporelles et les logiciels atteignent 18,3 millions de francs.

AUTRES ACTIFS

Les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés se montent à 12,9 millions de francs. Les comptes de régularisation actifs se sont contractés de 1,4 million de francs, à 17,2 millions de francs ; ils comprennent essentiellement les intérêts courus. Les autres actifs ont progressé de 664,0 millions de francs, à 1429,1 millions de francs, en raison principalement de créances d'impôt anticipé plus élevées des opérations de négoce de seconde ligne.

ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES, ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES

Les engagements envers les banques ont grimpé de 190,6 millions de francs, à 325,9 millions de francs. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres totalisent 1130,2 millions de francs, alors qu'ils étaient de 828,9 millions de

francs en 2018. Cette évolution est la conséquence de la gestion des liquidités dans un environnement de taux négatifs.

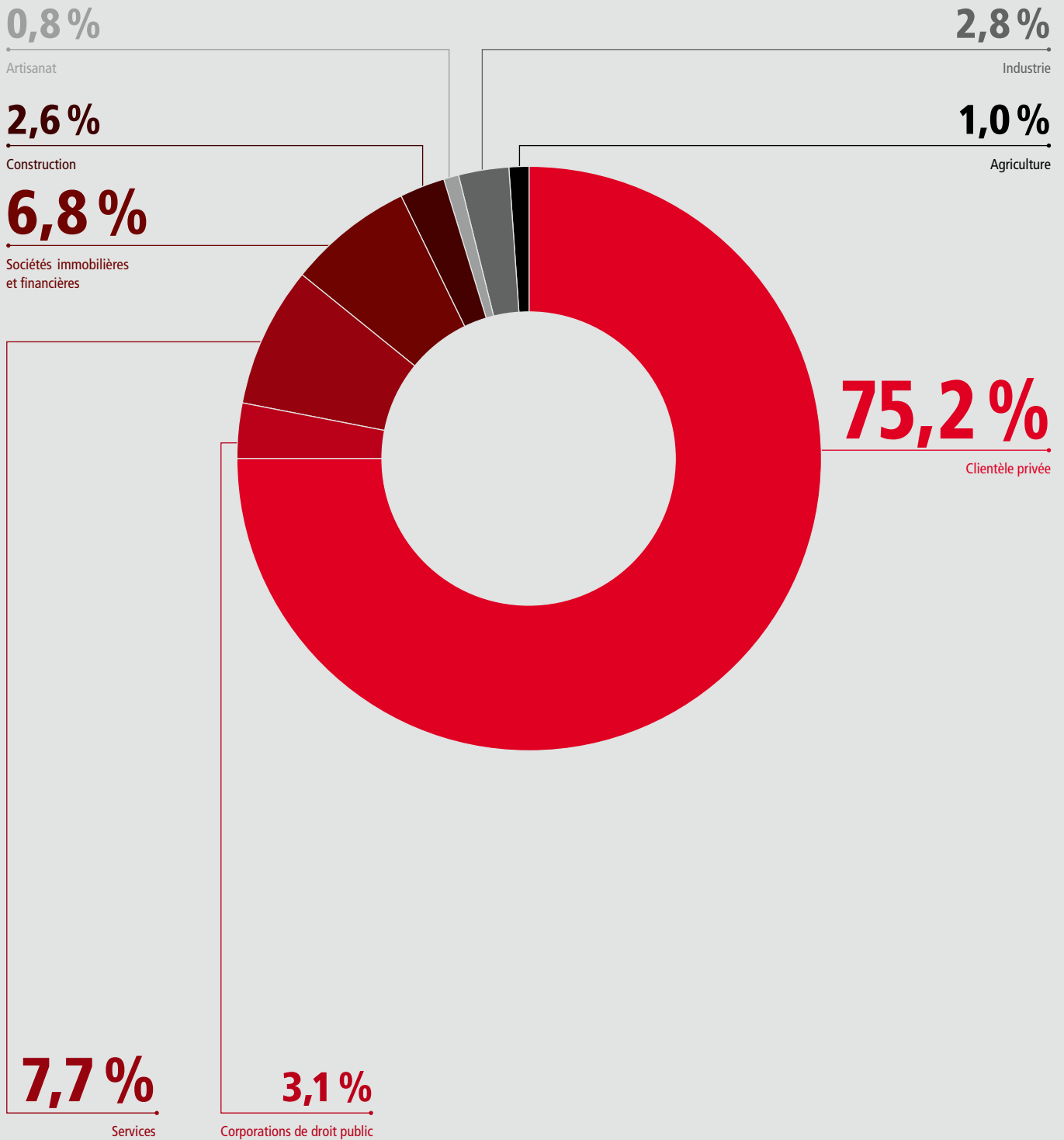
FONDS DE LA CLIENTÈLE

La ventilation des avoirs de la clientèle fin 2019 apparaît sur le graphique de la page 61. La clientèle a préféré conserver ses liquidités. Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont en hausse de 4,8 %, à 23,0 milliards de francs. Le taux de base servi sur les fonds d'épargne jusqu'à 50 000 francs a été de 0,05 %, alors que celui des comptes d'épargne actionnaire d'un montant jusqu'à 50 000 francs se situait à 0,1 % en fin d'année. La rémunération des montants plus élevés a évolué au gré de la direction prise par le marché monétaire. La somme du portefeuille d'obligations de caisse a augmenté à 71,1 millions de francs. Elles ont été rémunérées à un taux moyen de 0,49 % (0,76 % en 2018). Le volume des emprunts s'est étiré de 380,0 millions de francs pour s'établir à 730,0 millions de francs fin 2019. Les prêts des centrales d'émission de lettres de gage ont été remboursés à hauteur de 231,0 millions de francs ; les nouveaux prêts se montant à 651,0 millions de francs sont assortis d'une rémunération plus faible. La valeur du portefeuille était de 4,5 milliards de francs en fin d'année. Les avoirs de l'institution de prévoyance de la BCBE auprès de celle-ci atteignaient 29,9 millions de francs.

PROVISIONS

Les provisions (cf. p. 101) ont régressé de 30,4 millions de francs, à 298,6 millions de francs. Les provisions pour risques de défaillance intègrent les provisions pour limites de crédit non utilisées, celles pour risques de défaillance latents sur les limites

Plus de deux tiers des prêts à la clientèle sont accordés à des particuliers



Financement de différents secteurs: après la Clientèle privée, c'est aux services ainsi qu'aux sociétés immobilières et aux sociétés financières que reviennent les parts les plus importantes des financements; ils sont suivis des pouvoirs publics.
(Base : créances hypothécaires et créances sur la clientèle)

sectorielles non utilisées et celles pour opérations hors bilan. Fin 2019, elles s'élevaient à 196,9 millions de francs. Les provisions pour autres risques d'exploitation (risques liés au négoce de titres, au négoce de devises, aux monnaies et aux métaux précieux, au négoce de dérivés et de dérivés sur devises) représentent 68,5 millions de francs, les autres provisions 33,1 millions de francs.

AUTRES PASSIFS

Les valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés ont baissé de 28,6 %, à 146,9 millions de francs. La hausse à 112,2 millions de francs des comptes de régularisation passifs s'explique par une augmentation de diverses régularisations saisies dans cette position. Les autres passifs s'inscrivent à 34,3 millions de francs.

CAPITAL PROPRE

Le capital-actions nominal est de 186,4 millions de francs. La réserve légale issue du capital atteint 54,7 millions de francs et la réserve légale issue du bénéfice se chiffrent à 172,7 millions de francs. Les réserves facultatives issues du bénéfice ont augmenté de 66,0 millions de francs, à 1,5 milliard de francs, en raison du bénéfice issu de l'exercice précédent (cf. tableau « État des capitaux propres », p. 72).

Développement du conseil en patrimoine

Les valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs de dépôt) ont progressé de 1,3 milliard de francs, à 18,9 milliards de francs (17,5 milliards de francs en 2018). Si le contexte de marché positif a permis de

générer 2,1 milliards de francs, la sortie nette de capitaux se chiffre à 742,6 millions de francs. Le volume en fonds dans les dépôts de la clientèle s'est accru de 764,2 millions de francs, à 7,2 milliards de francs ; la part de fonds BCBE a augmenté de 563,4 millions de francs, à 3,0 milliards de francs. La part de valeurs en dépôt confiées en gestion intégrale à la banque a progressé à 5,1 milliards de francs, soit de 26,9 % de l'ensemble des fonds en dépôt.

Compte de résultat

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS

Le résultat brut des opérations d'intérêts a augmenté, à 261,8 millions de francs. Sans tenir compte des charges de gestion du bilan, la marge d'intérêt brute se chiffre à 1,02 %, alors qu'elle était de 1,10 % en 2018. La politique de crédit appliquée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et les taux d'intérêt faibles ont permis de maintenir les produits compromis à bas niveau (0,4 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 64,6 millions de francs (72,3 millions de francs en 2018). La marge brute d'intérêt est de 0,82 % (0,86 % en 2018), coûts de couverture inclus. En raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, le produit des intérêts et des dividendes sur immobilisations financières a baissé de 1,6 million de francs, à 12,0 millions de francs. Les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les pertes liées aux opérations d'intérêts se montent à 26,3 millions de francs. Des corrections de valeur individuelles pour risques de défaillance relatives à des créances sur la

clientèle de 24,5 millions de francs et des corrections de valeur pour risques de défaillance liés aux immobilisations financières de 1,1 million de francs ont été dissoutes. Les pertes liées aux opérations d'intérêts atteignent 0,2 million de francs. En parallèle, des montants récupérés pour un total de 0,8 million de francs ont pu être comptabilisés. Le résultat net des opérations d'intérêts s'élève à 288,1 millions de francs (273,3 millions de francs en 2018).

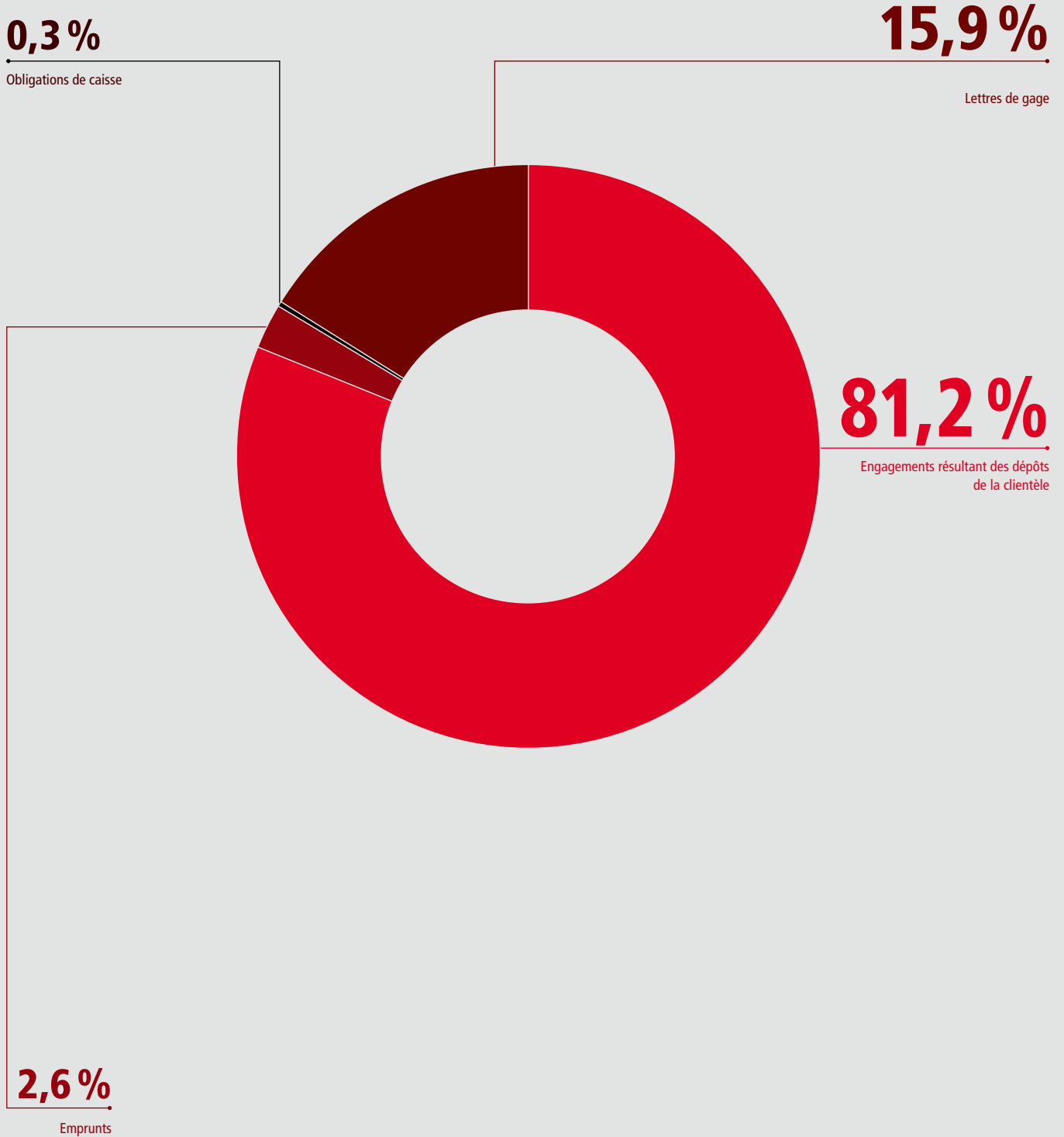
PRODUIT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE

Le produit des opérations de commissions et des prestations de service s'établit à 105,2 millions de francs, en hausse de 0,5 % par rapport à 2018. Avec une part de 69,1 %, le conseil en gestion de patrimoine demeure la principale source de revenus des opérations de commissions et des prestations de service. Le produit des commissions sur les titres et les opérations de placements a totalisé 72,7 millions de francs. Les revenus issus des fonds propres ont progressé de 1,5 million de francs, à 16,6 millions de francs. Le produit du courtage a régressé, à 13,3 millions de francs. Les droits de garde et les frais de gestion de fortune ont augmenté, à 38,6 millions de francs. Le produit des commissions sur les autres opérations de prestations de service a progressé à 40,0 millions de francs. Les charges de commissions se sont établies à 12,1 millions de francs.

PRODUIT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Le résultat des opérations de négoce se situe à 24,0 millions de francs, soit 3,1 millions de francs de plus qu'en 2018. 15,8 millions de francs proviennent du négoce de devises, de billets et de métaux précieux. Il résulte du

La détention de liquidités par des clients demeure élevée



Fidélité de la clientèle: les dépôts de la clientèle dépassent 23 milliards.
(Base : fonds de la clientèle)

négoce de titres, que la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée, un bénéfice de 8,2 millions de francs.

AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES

Les autres résultats ordinaires se sont accrus de 7,2 millions de francs, à 27,8 millions de francs. À 9,0 millions de francs, le résultat des aliénations d'immobilisations financières est supérieur de 6,6 millions de francs à celui de 2018. Le produit des participations a progressé, à 11,8 millions de francs, les autres produits ont totalisé 7,8 millions de francs. Les autres charges ordinaires se sont établies à 0,9 million de francs.

CHARGES D'EXPLOITATION

Par rapport à 2018, les charges d'exploitation ont augmenté de 0,4 million de francs, soit 0,2 %; elles s'élèvent à 248,3 millions de francs. Les charges de personnel se sont accrues de 0,7 %, à 139,8 millions de francs. À l'instar de l'année précédente, elles comprennent les coûts du plan de participation des collaborateurs et le versement en faveur de la prime de prévoyance. Les autres charges d'exploitation ont fléchi par rapport à 2018, passant de 109,0 millions de francs, à 108,5 millions de francs. Le rapport entre les charges d'exploitation et le résultat commercial est de 55,8 %.

CORRECTIONS DE VALEUR SUR PARTICIPATIONS, AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES

Les corrections de valeur sur participations et les amortissements sur les actifs immobilisés sont de 40,9 millions de francs. Ils prennent en compte des amortissements

extraordinaires de 0,1 million de francs (2,2 millions de francs en 2018). En outre, des charges d'amortissement de 7,7 millions de francs sur des immeubles de la banque et d'autres immeubles ont alimenté le fonds de renouvellement destiné à maintenir la valeur (2,5 % à 3,5 % des valeurs de rendement). Les investissements en impenses sont imputés au fond de renouvellement.

Des amortissements de 30,3 millions de francs concernent l'informatique, et de 2,8 millions de francs le mobilier, les machines et les installations.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel a augmenté de 22,7 millions de francs, à 160,2 millions de francs, en raison principalement d'événements non opérationnels (dissolution de corrections de valeur et produit d'aliénations d'immobilisations financières et amortissements extraordinaires plus élevés). Sans tenir compte de ces facteurs, le résultat opérationnel a progressé de 1,7 million de francs, à 125,0 millions de francs.

VARIATIONS DES PROVISIONS ET AUTRES CORRECTIONS DE VALEUR, PERTES

D'autres provisions ont été dissoutes à hauteur de 5,4 millions de francs, tandis que les provisions pour autres risques d'exploitation ont été accrues de 0,4 million de francs. Les pertes de 0,6 million de francs sont portées au compte de résultat.

CHARGES EXTRAORDINAIRES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES

L'annexe au compte de résultat (cf. p. 112) donne un aperçu des charges et des produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se chiffrent à 1,1 million de francs. Ils résultent de la vente d'immobilisations corporelles (dissolution du fonds de renouvellement). Les charges extraordinaires totalisent 0,1 million de francs.

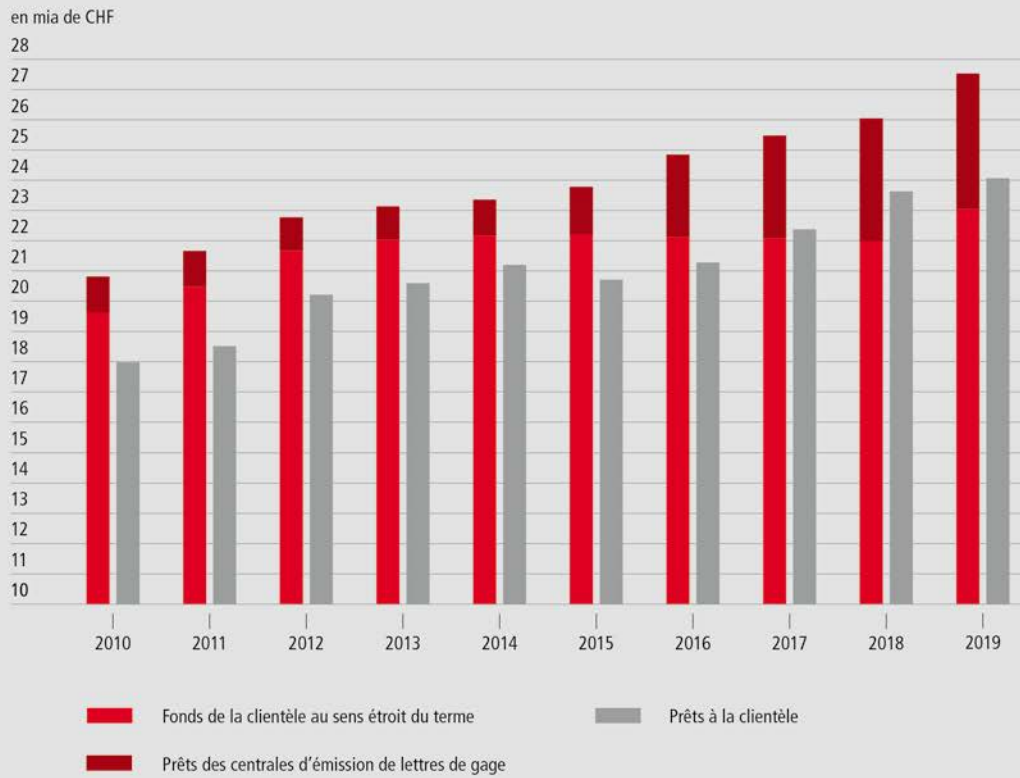
VARIATIONS DES RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les réserves pour risques bancaires généraux ont été réduites à 611,8 millions de francs. Les corrections de valeur devenues superflues et les produits extraordinaires (p.ex. les bénéfices réalisés sur les aliénations de participations, d'immobilisations financières et d'immobilisations corporelles) ont alimenté les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 42,0 millions de francs. Par ailleurs, la moitié des coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt ont été compensés par la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 32,3 millions de francs. Un montant de 20,2 millions de francs a en outre été dissous pour diminuer le risque informatique. Des réserves pour risques bancaires généraux d'un montant net de 10,5 millions de francs ont été dissoutes.

IMPÔTS

La charge fiscale s'est contractée à 28,9 millions de francs (34,5 millions de francs en 2018), en raison principalement de la dissolution des délimitations fiscales opérées les années précédentes. La BCBE est assujettie aux impôts fédéral, cantonal et communal.

Bon refinancement



Bon refinancement: les prêts à la clientèle sont intégralement couverts par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par les prêts des centrales d'émission des lettres de gage.

BÉNÉFICE

Le bénéfice a progressé de 1,5 %, à 142,9 millions de francs (140,8 millions de francs en 2018). Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice 2018, le bénéfice au bilan se chiffre à 143,4 millions de francs.

EFFECTIF DE PERSONNEL

Fin 2019, l'effectif de personnel était de 1226 collaborateurs (1206 en 2018). Ce chiffre comprend 107 personnes en formation (apprentis, étudiants en maturité professionnelle, jeunes diplômés universitaires, stagiaires). Le nombre de postes (équivalent plein temps) a progressé, passant de 1000 à 1013.

LIQUIDITÉS ET FONDS PROPRES

Les exigences de liquidités fixées dans les art. 12 à 18 de l'ordonnance sur les liquidités (OLiQ) et celles afférentes aux réserves minimales précisées aux art. 12 à 17 de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) ont été respectées au cours de l'exercice sous revue.

Les fonds propres Bâle III se montent à 2,54 milliards de francs (2,49 milliards de francs en 2018). La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux destinées à couvrir des risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de

réputation ou les amortissements de survalueur (*goodwill*). Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation; elles sont alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Le ratio de fonds propres globaux Bâle III est remonté à 19,5 % (18,6 % en 2018). Les prescriptions réglementaires sont de 12,0 %, auxquels s'ajoute un volant anticyclique de 1,09 % à respecter. Les fonds propres pris en compte se composent exclusivement des fonds propres de base durs (CET1). Le ratio de levier s'est replié à 7,5 % (7,8 % en 2018). La BCBE mène une stratégie fondée sur un risque faible et des fonds propres solides.

EMPLOI DU BÉNÉFICE

Eu égard à la situation des résultats et de la fortune de la BCBE, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit, conformément à la politique de distribution des dividendes :

- Distribution de dividende : 78,3 millions de francs
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice : 65,0 millions de francs
- Bénéfice reporté au nouvel exercice : 0,1 million de francs

RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE RISQUE

La procédure d'évaluation des risques prévue à l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO est décrite à la page 81.

La BCBE poursuit une stratégie de risque faible, dont les principes sont énumérés à la page 80. En raison de la faiblesse des taux d'intérêt qui perdure, les aléas liés aux variations des taux sont considérables. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets de la hausse des taux d'intérêt.

ÉTAT DES COMMANDES ET DES MANDATS

L'état des commandes et des mandats de la BCBE, détaillé à la page 56, se reflète dans l'évolution du volume d'affaires avec la clientèle (prêts à la clientèle, dépôts de la clientèle, volume sous dépôt).

ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La BCBE porte une attention particulière aux besoins de la clientèle dont les comportements changent en permanence. La banque se concentre sur le conseil individuel et sur les offres numériques. Cette évolution se reflète dans les sites. Huit d'entre eux ont été modernisés en 2019 : cinq ont déjà rouvert leurs portes (Anet, Huttwil, Corgémont, Interlaken, Ostermundigen); trois autres suivront prochainement. Neuf autres sièges seront réaménagés en 2020. La BCBE investit chaque année près de dix millions de francs dans ces transformations et mandate à cette fin des partenaires locaux principalement. Au cours de l'exercice qui commence, la BCBE adaptera l'offre destinée aux jeunes

Collaborateurs et collaboratrices	31.12.2019	31.12.2018
EFFECTIF DE PERSONNEL		
Nombre de collaborateurs	1226	1 206
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps)	1013	1 000
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps), moyenne	1010	1 007

Les opérations d'intérêts sont la source de revenus la plus importante

6,2 %

Autres produits ordinaires

5,4 %

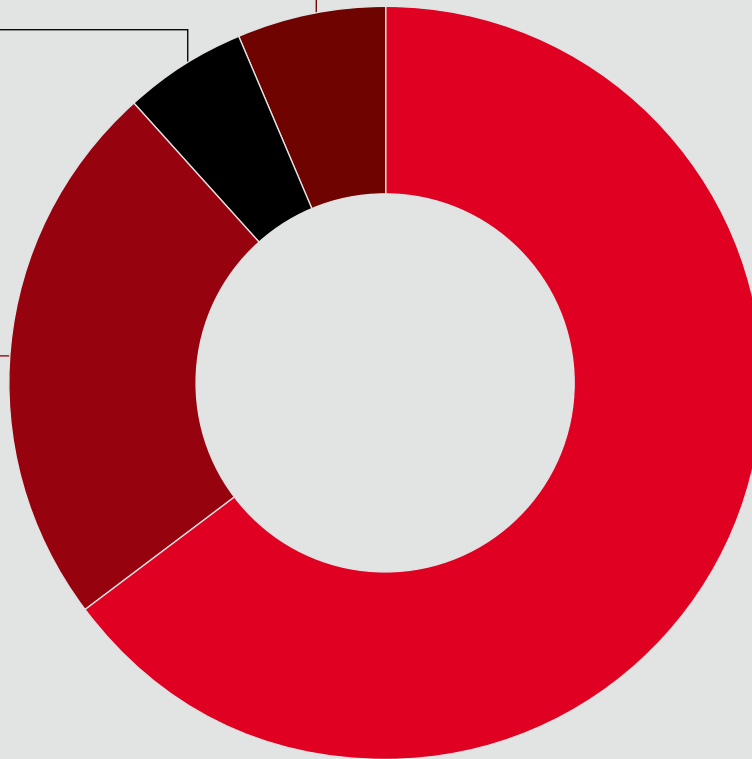
Résultat des opérations de négoce et de la juste valeur (« fair value option »)

64,8 %

Résultat net des opérations d'intérêts

23,6 %

Résultat des opérations de commissions et de prestations de service



Principaux domaines d'activité: les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations d'intérêts et les opérations de commissions et de prestations de service. (Base : résultat commercial)

adultes et les prestations pour les PME. Elle améliorera aussi le portail clientèle et l'App BCBE. À cet égard, les retours des clients sont essentiels. Par ailleurs, la BCBE a récemment mis en place une gestion de l'innovation par recours à l'innovation ouverte. Conformément à sa stratégie, elle entend, dans un premier temps, suivre les tendances et les idées prometteuses pour mieux les comprendre. Dans un second temps, des solutions seront élaborées avec DXC, partenaire informatique, et dans une fabrique d'innovations, fondée en décembre 2019 avec Hypothekarbank Lenzburg. Dans un troisième temps, il s'agira de mettre en œuvre les solutions proposées lors du processus d'innovation ouverte. Les innovations seront introduites dans le système bancaire central de la BCBE via une interface de programmation (API) standardisée ou ouverte, puis mises à disposition des clients.

ensemble devraient être inférieures à celles de 2019. La BCBE s'attend à un bénéfice compris entre 140 et 150 millions pour l'exercice en cours.

Le principal objectif de la BCBE reste la solidité de l'établissement dans l'espace économique où elle exerce ses activités. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE entend contribuer durablement au développement autonome de la région. Elle peut compter pour cela sur la proximité avec la clientèle, sur un actionnariat très large – et donc sur la confiance de la population – ainsi que sur l'engagement sans faille de ses collaborateurs. Soucieuse du développement durable, la BCBE applique une politique d'affaires qui s'inscrit dans la continuité. La banque reste un partenaire de confiance pour l'économie et la société.

ÉVÈNEMENTS EXTRAORDINAIRES

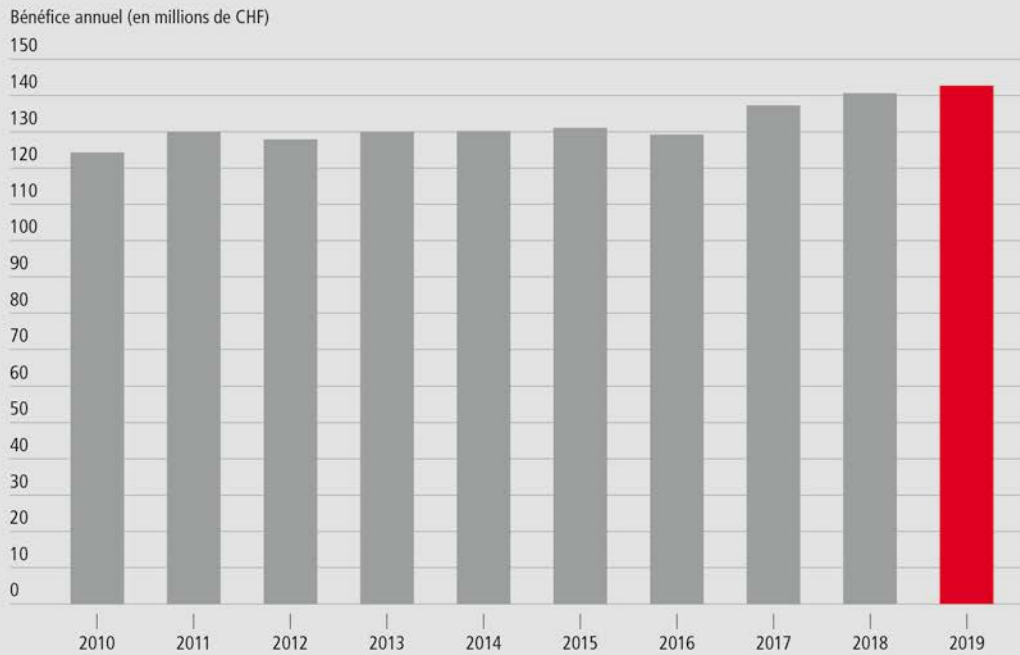
Aucun événement extraordinaire n'est à signaler en 2019.

PERSPECTIVES

Malgré le contexte difficile, la BCBE devrait pouvoir maintenir le cap de son objectif à long terme (free cash-flow), également en 2020.

Les taux d'intérêt bas, couplés aux taux négatifs, continueront à peser sur la marge d'intérêt en 2020. Dans le même temps, les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt diminueront pour la banque. La BCBE est d'avis que les taux d'intérêt demeureront faibles pour l'heure. Les mesures engagées pour réduire les coûts seront mises en œuvre systématiquement, si bien que les charges d'exploitation dans leur

Forte capacité bénéficiaire



Bénéfice supérieur à celui de l'exercice précédent: le bénéfice annuel a progressé de 1,5% pour s'établir à 142,9 millions de francs.

Bilan

(en milliers de CHF)

ACTIFS	31.12.2019	31.12.2018	Variation	
			absolue	en %
Liquidités	5 003 169	3 596 535	1 406 633	39,1
Créances sur les banques	227 318	275 803	-48 485	-17,6
Créances résultant d'opérations de financement de titres	38 030	13 811	24 220	175,4
Créances sur la clientèle	1 397 513	1 998 381	-600 869	-30,1
Créances hypothécaires	22 663 481	21 628 171	1 035 311	4,8
Opérations de négoce	11 906	7 845	4 061	51,8
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12 919	14 768	-1 849	-12,5
Immobilisations financières	1 859 935	2 008 827	-148 892	-7,4
Comptes de régularisation	17 156	18 514	-1 358	-7,3
Participations	42 819	42 820	-0	-0,0
Immobilisations corporelles	226 472	218 609	7 862	3,6
Autres actifs	1 429 111	765 134	663 977	86,8
TOTAL DES ACTIFS	32 929 829	30 589 219	2 340 611	7,7
Total des créances subordonnées	4 302	3 742	561	15,0
– dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance				

PASSIFS	31.12.2019	31.12.2018	Variation	
			absolue	en %
Engagements envers les banques	325 873	135 260	190 613	140,9
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 130 174	828 901	301 273	36,3
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22 970 344	21 914 022	1 056 322	4,8
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	-0	-0,4
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	146 854	205 645	-58 791	-28,6
Obligations de caisse	71 147	68 392	2 755	4,0
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	5 208 000	4 408 000	800 000	18,1
Comptes de régularisation	112 240	86 732	25 508	29,4
Autres passifs	34 268	36 202	-1 934	-5,3
Provisions	298 558	328 977	-30 419	-9,2
Réserves pour risques bancaires généraux	611 819	622 317	-10 498	-1,7
Capital social	186 400	186 400		
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734		
– dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement				
Réserve légale issue du bénéfice	172 725	171 569	1 156	0,7
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 480 073	1 414 073	66 000	4,7
Propres parts du capital	-16 799	-13 115	-3 684	28,1
Bénéfice reporté	549	320	228	71,3
Bénéfice	142 870	140 788	2 082	1,5
TOTAL DES PASSIFS	32 929 829	30 589 219	2 340 611	7,7
Total des engagements subordonnés				
– dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance				

OPÉRATIONS HORS BILAN	31.12.2019	31.12.2018	Variation	
			absolue	en %
Engagements conditionnels	189 213	200 855	-11 642	-5,8
Engagements irrévocables	548 607 ¹	957 811	-409 204	-42,7
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	141 110	141 060	50	0,0

¹ La diminution par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par la reprise du portefeuille hypothécaire family-net de la Mobilière au 1^{er} janvier 2019.

Compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2019	2018	Variation	
			absolue	en %
Résultat des opérations d'intérêts				
Produit des intérêts et des escomptes	332 229	340 422	-8 193	-2,4
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	238	281	-43	-15,4
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	12 030	13 660	-1 630	-11,9
Charges d'intérêts	-82 683	-95 054	12 371	-13,0
RÉSULTAT BRUT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS	261 814	259 309	2 505	1,0
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	26 262	14 006	12 256	87,5
SOUS-TOTAL RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS	288 076	273 315	14 761	5,4
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	72 722	72 189	533	0,7
Produit des commissions sur les opérations de crédit	4 555	4 647	-92	-2,0
Produit des commissions sur les autres prestations de service	39 993	39 245	748	1,9
Charges de commissions	-12 063	-11 362	-701	6,2
SOUS-TOTAL RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE	105 207	104 719	488	0,5
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR	23 972	20 844	3 128	15,0
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	9 046	2 467	6 578	266,6
Produit des participations	11 840	10 820	1 021	9,4
Résultat des immeubles	4 060	3 593	467	13,0
Autres produits ordinaires	3 745	7 273	-3 528	-48,5
Autres charges ordinaires	-939	-3 555	2 616	-73,6
SOUS-TOTAL AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES	27 752	20 599	7 154	34,7
RÉSULTAT COMMERCIAL	445 008	419 477	25 531	6,1
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	-139 767	-138 841	-927	0,7
Autres charges d'exploitation	-108 489	-108 994	505	-0,5
SOUS-TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-248 256	-247 834	-422	0,2
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-40 944	-36 653	-4 290	11,7
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	4 404	2 502	1 902	76,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	160 212	137 491	22 720	16,5
Résultat opérationnel avant résultat des aliénations d'immobilisations financières, variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et amortissements extraordinaires	125 004	123 259	1 745	1,4
Produits extraordinaires	1 124	44 832	-43 708	-97,5
Charges extraordinaires	-63		-63	n.d.
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	10 498	-7 035	17 532	n.d.
Impôts	-28 900	-34 500	5 600	-16,2
BÉNÉFICE	142 870	140 788	2 082	1,5

Emploi du bénéfice

(en milliers de CHF)

	31.12.2019	31.12.2018
Bénéfice	142 870	140 788
+ Bénéfice reporté	549	320
BÉNÉFICE AU BILAN À LA DISPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	143 418	141 109
Emploi du bénéfice		
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-65 000	-66 000
Distribution de dividende	-78 288	-74 560
NOUVEAU BÉNÉFICE AU BILAN	130	549

Les réserves légales issues des bénéfices et les réserves légales représentent plus de 50 % du capital-actions libéré. C'est pourquoi une attribution supplémentaire aux réserves légales n'a pas lieu d'être.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)

		2019		2018
	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux
FLUX DE FONDS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (FINANCEMENT INTERNE)				
Bénéfice	142 870		140 788	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		10 498	7 035	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et perte	42 633	68 238	55 249	68 807
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	40 944		36 653	
Provisions et autres corrections de valeur		5 566		4 132
Comptes de régularisation actifs	1 358		3 673	
Comptes de régularisation passifs	25 508			8 756
Dividende de l'exercice précédent		74 560		61 512
Solde	94 451		100 192	
FLUX DE FONDS DES TRANSACTIONS RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions				
Écritures par les réserves	1 156		203	223
Modification des propres titres de participation	16 379	20 063	18 461	22 328
Solde		2 529		3 887
FLUX DE FONDS DES MUTATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES				
Participations	0	100	2 465	
Immeubles		6 013		6 416
Autres immobilisations corporelles		41 478		26 518
Valeurs immatérielles				
Hypothèques sur propres immeubles				
Solde		47 590		30 470
FLUX DE FONDS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE				
Flux de fonds des activités avec la clientèle				
– Créances sur la clientèle	598 786			353 094
– Créances hypothécaires		1 032 089		894 472
– Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1 056 322			89 987
– Obligations de caisse	16 915	14 160	28 363	29 969
– Emprunts	380 000		150 000	
– Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	651 000	231 000	765 000	104 000
Flux de fonds des affaires interbancaires				
– Créances sur les banques	48 485		90 546	
– Engagements envers les banques	190 613		85 554	
Flux de fonds d'autres activités bancaires				
– Créances résultant d'opération de financement de titres		24 220		4 066
– Opérations de négoce		4 061		75
– Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1 849		4 759	
– Immobilisations financières	148 505		61 317	
– Autres actifs		663 977		370 751
– Engagements résultant d'opérations de financement de titres	301 273		474 498	
– Engagements résultant d'opérations de négoce		0		0
– Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		58 791		57 460
– Autres passifs		3 149		2 538
État des liquidités				
– Liquidités		1 406 633	180 540	
Solde		44 333		65 835
TOTAL	94 451	94 451	100 192	100 192

État des capitaux propres

(en milliers de francs)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et perte reporté	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	186 400	54 734	171 569	622 317	1 414 394	-13 115	140 788	2 577 087
Emploi du bénéfice 2018								
– Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice					66 000		-66 000	
– Dividende							-74 560	-74 560
– Variation nette du bénéfice reporté					228		-228	
Plan de participation des collaborateurs / inscription dans les réserves			530					530
Augmentation / réduction du capital								
Dividende sur propres parts au capital			500					500
Acquisition de propres parts au capital						-20 063		-20 063
Aliénation de propres parts au capital						16 379		16 379
Bénéfice / (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			126					126
Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				-10 498				-10 498
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves								
Bénéfice							142 870	142 870
CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	186 400	54 734	172 725	611 819	1 480 622	-16 799	142 870	2 632 371

Annexe au compte de résultat

RAISON SOCIALE, FORME JURIDIQUE ET SIÈGE DE LA BANQUE

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) est une société anonyme de droit suisse (art. 620ss CO). Les services sont fournis au siège principal de la banque à Berne, au Centre clientèle à Berne-Liebefeld et dans 60 sièges répartis entre les cantons de Berne et de Soleure. La BCBE n'a ni succursales, ni participations qualifiées à l'étranger.

PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Principes généraux

Conformément aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la Bourse suisse, la comptabilité et les principes d'évaluation et d'inscription au bilan sont indiqués en francs suisses.

Les PCB sont fondées sur les dispositions du code des obligations (art. 957 à 963b CO), de la loi sur les banques (art. 6 à 6b LB) et de l'ordonnance sur les banques (art. 25 à 41 OB) ainsi que sur la Circulaire FINMA 2015/1 « Comptabilité banques ». Ceux-ci constituent une norme comptable reconnue en matière de comptabilité en vertu de l'ordonnance sur les normes comptables reconnues (art. 2, al. 1 ONCR).

Les comptes individuels présentent la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle; cf. art. 25, al. 1, let. b OB).

Les chiffres figurant dans les annexes sont arrondis, mais les calculs sont effectués sur

la base des chiffres non arrondis. Il peut en résulter quelques écarts.

La BCBE ne détient pour l'heure aucune filiale sujette à consolidation. Elle n'a donc pas de comptes à consolider.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis en supposant que l'entreprise poursuive ses activités. La comptabilisation s'effectue aux valeurs de continuation. La BCBE procède à la clôture du bilan de l'exercice au 31 décembre.

Les postes au bilan sont évalués individuellement.

La compensation des actifs et des passifs et celle des charges et des produits ne sont en principe pas effectuées. La compensation des créances et des engagements est effectuée uniquement dans les cas suivants :

- opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie;
- propres emprunts et obligations de caisse avec les positions passives correspondantes;
- corrections de valeur avec les positions actives correspondantes;
- dans le compte de compensation, adaptations de valeurs positives ou négatives, survenues durant la période de référence, sans incidence sur le compte de résultat.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Prêts et emprunts de titres (*securities lending and borrowing operations*)

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, les intérêts courus compris.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés dans ces titres. Les titres prêtés ou mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres. Les valeurs de marché des titres empruntés ou prêtés sont surveillées quotidiennement en vue de disposer ou d'exiger, le cas échéant, des garanties supplémentaires.

Les frais encaissés ou payés sur des opérations de prêt ou d'emprunt de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode des intérêts courus (*accrual method*).

Mises et prises en pension (*repurchase and reverse repurchase operations*)

Les titres acquis avec une obligation de vente (*reverse repurchase operation*) et les titres vendus avec une obligation de rachat (*repurchase operation*) sont considérés comme des opérations de financement sûres et sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, les intérêts courus compris.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. Les valeurs de marché des titres reçus ou livrés sont surveillées quotidiennement en vue de disposer ou d'exiger, le cas échéant, des garanties supplémentaires.

Les produits et les charges d'intérêts de telles opérations sont régularisés en fonction des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les éventuels agios ou disagios sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et viennent à la charge ou au crédit du « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

Des corrections de valeur sont apportées afin de prévenir les risques de défaillance afférents aux créances compromises et les risques de défaillance latents.

Corrections de valeur pour risques de défaillance afférents aux créances compromises

Les corrections de valeur sont déterminées individuellement pour les risques de défaillance afférents aux créances compromises (corrections de valeur individuelles). Elles le sont forfaitairement pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Pour déterminer les corrections de valeur individuelles, la BCBE classe les créances compromises en trois catégories. Pour évaluer les gages immobiliers, elle se fonde sur la valeur déterminée avec prudence, principe applicable aux trois catégories. Les valeurs de rendement déterminantes des objets de rendement sont fixées en fonction du bien immobilier.

- Créances exposées : cette catégorie englobe des créances qui, selon la notation interne de la clientèle, présentent des risques accrus. Conformément aux principes de prudence, des

corrections de valeur individuelles sont apportées sur ces créances. Ces positions sont évaluées sur la base des valeurs de continuation et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.

- Créances avec continuation de la relation de crédit : cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme compromises, sans que l'on soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée. Ces positions sont évaluées sur la base des valeurs de continuation et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.
- Créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) : dans les cas où la liquidation d'une créance compromise est engagée ou probable, des valeurs de liquidation sont appliquées. Le gage immobilier pour les postes de liquidation est encore considéré comme une garantie à hauteur de 80 % de la valeur déterminée avec prudence.

Ces trois catégories de créances correspondent aux postes nécessitant des corrections de valeur. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être vues, dans toutes les catégories, comme des valeurs de liquidation au sens de la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 423.

La moins-value résulte de la différence entre la valeur de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sûretés éventuelles. Vaut en principe valeur de créance la limite de crédit ou le montant de crédit utilisé plus élevés. Les

corrections de valeur individuelles sont retranchées directement des postes correspondants de l'actif à hauteur du montant effectivement utilisé. Les parts non utilisées au jour de référence sont comptabilisées dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

La BCBE peut, par une analyse sur base forfaitaire, procéder à des corrections de valeur pour des portefeuilles de crédit homogènes comportant un grand nombre de petites créances, en vertu de la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 421. Les corrections de valeur individuelles forfaitaires sont compensées avec les postes actifs correspondants.

Corrections de valeur pour risques de défaillance latents

Les risques de défaillance latents résultent des risques qui sont présents le jour du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, mais qui ne sont pas identifiables. Pour se prémunir contre de tels risques, la BCBE procède à des corrections de valeur sur la base du portefeuille, ce qui permet de couvrir notamment les risques inhérents aux pays et aux secteurs d'activité.

Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents reposent sur des critères fixés en fonction des limites autorisées par le Conseil d'administration pour chaque secteur. Des taux de risque individuels sont appliqués selon le secteur.

Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents relatives aux prêts à la clientèle sont compensées directement – à hauteur de la part réclamée – avec les postes actifs correspondants. Les parts des limites autorisées par le Conseil d'administration, non réclamées au jour de référence, apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

Constitution et dissolution de corrections de valeur

Le provisionnement pour risques initial ou ultérieur se fait dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En fonction de l'utilisation de la limite, un transfert, sans incidence sur le résultat, entre les « Corrections de valeur pour risques de défaillance » et les « Provisions pour risques de défaillance latents » est effectué.

Des contre-passations (utilisations conformes à l'objectif) sont opérées lorsque la perte est irrévocable. Les montants récupérés sur des créances amorties sont saisis dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La dissolution de corrections de valeur ou provisions libérées est également enregistrée dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les transferts sans incidence sur les résultats sont présentés dans le tableau à l'annexe 16 « Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux ».

Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle, obligations de caisse, emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Ces postes sont saisis à la valeur nominale. Les éventuels agios ou disagio sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et portés au débit ou au crédit du « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce

Les titres et les métaux précieux détenus dans le cadre d'opérations de négoce sont portés au bilan à la valeur du marché (cours de fin d'année). Tous les titres qui ne sont pas régulièrement négociés auprès d'une bourse agréée ou sur un marché représentatif sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le « Résultat des opérations de négoce ». Les produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce sont crédités dans le « Produit des intérêts et dividendes des opérations de négoce ». Aucun coût de refinancement du capital ne grève le « Résultat des opérations de négoce ».

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont calculées sur la base des limites de volume ou de risque autorisées et sont portées au bilan dans « Provisions ».

Les positions courtes (*short*) d'instruments en lien avec l'opération de négoce sont présentées comme « Engagements résultant d'opérations de négoce ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés du négoce sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) et leurs valeurs de remplacement,

positives ou négatives, sont portées au bilan dans les postes correspondants. La juste valeur est fondée sur les cours du marché et sur les notations de prix des négociants.

Le résultat réalisé sur les opérations de négoce et le résultat non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce figurent dans le « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de variation des taux d'intérêt, les risques monétaires et les risques de défaillance. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que l'opération de base. Le résultat de la couverture et le résultat de l'opération couverte qui lui correspond sont inscrits dans le même poste. Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est comptabilisé dans le compte de compensation, pour autant qu'aucune adaptation de valeur ne soit comptabilisée pour l'opération de base. Le solde net du compte de compensation apparaît dans « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Le recours à des options de vente sur le SMI (*Swiss Market Index*) permet de protéger les titres de participation détenus dans les immobilisations financières contre une baisse des cours des actions (risques de marché). En cas de réduction de la valeur de l'opération de base, la valeur est comptabilisée dans les corrections de valeur découlant des conditions du marché, tandis que la valeur de marché plus élevée de l'opération de couverture est portée au crédit en diminution des charges. Selon le principe de la valeur la plus basse, aucune écriture comptable ayant des effets sur le résultat n'est déclenchée en cas d'augmentation de la valeur de l'opération de base. L'évaluation plus basse de l'opération de couverture est alors comptabilisée dans le

compte de compensation. Toute valeur éventuelle de l'option est déduite du prix d'achat au terme de la relation de couverture.

Netting

Il est renoncé à un netting des valeurs de remplacement positives ou négatives, y compris des liquidités afférentes servant de garantie.

AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS AVEC ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR ET ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE TELS INSTRUMENTS

La BCBE n'utilise pas l'option de la juste valeur prévue par la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 372-378.

Immobilisations financières

Titres de créance à revenu fixe

Lors de leur acquisition, les titres de créance à revenu fixe sont séparés en deux catégories et évalués comme suit :

- Titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués selon le principe de la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio et du disagio sur la durée (*accrual method*). Les gains de cours provenant d'une éventuelle réalisation anticipée sont régularisés et répartis proportionnellement sur la durée résiduelle.
- Titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Des corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont apportées aux titres de créance à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé une catégorie d'investissement (*investment grade*). Elles se basent sur les limites autorisées annuellement. La méthode de calcul tient compte de la probabilité de

défaillance selon Standard & Poor's pour une période de dix ans. Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont retranchées à hauteur de la part utilisée des postes de l'actif. Les parts non utilisées au jour de référence apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ». Des corrections de valeur individuelles sont constituées sur des placements à revenu fixe hors catégorie d'investissement et sur des placements de sociétés sans rating officiel (les titres de banques régionales compris). Elles sont retranchées directement des postes de l'actif. Les modifications de valeur relatives aux risques de défaillance sont comptabilisées dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Stocks de métaux précieux

Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, destinés à couvrir les engagements des comptes en métaux précieux, sont évalués et portés au bilan à la valeur du marché (*fair value*). Les autres stocks de métaux précieux sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Immeubles

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la vente sont portés au bilan dans les « Immobilisations financières » et évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire selon le montant le moins élevé résultant de la comparaison entre coût d'achat et valeur de liquidation. Lors de la reprise d'immeubles dans le cadre d'opérations de crédit, un amortissement préliminaire est nécessaire ; il vient grever les « Variations des corrections

de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Adaptations de valeurs

Les adaptations de valeurs sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

PARTICIPATIONS

Les participations résultent de la détention par la banque de titres de participation émis par des entreprises, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part aux voix. Les parts à des sociétés revêtant un caractère d'infrastructure pour la banque (en particulier les participations à des entreprises conjointes) figurent également dans les participations.

Les participations sont portées séparément au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. L'évaluation théorique des participations principales selon la méthode de mise en équivalence (*equity method*) est présentée dans le tableau des participations.

La préservation de la valeur des participations est examinée chaque année. En présence de signes de dépréciation, la valeur réalisable est déterminée. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable dépasse la valeur réalisable ; la valeur comptable doit alors être ramenée à la valeur réalisable. Les dépréciations de valeur ont été comptabilisées dans la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains et les pertes réalisés sur la cession de participations sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires » resp. sous « Charges extraordinaires ».

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immeubles de la banque et autres immeubles

Les immeubles à l'usage de la banque et les autres immeubles, portés au bilan dans les « Immobilisations corporelles », sont évalués séparément et comptabilisés jusqu'à concurrence de la valeur acquisition ou à la valeur de rendement plus basse. Les valeurs de rendement sont vérifiées périodiquement. Un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5 % à 3,5 % de la valeur de rendement. Les taux sont fixés pour chaque immeuble et varient en fonction de la durée d'utilisation de l'objet, soit entre 28 et 40 ans. Le fonds de renouvellement est porté au bilan dans les « Autres passifs ». Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à la charge du fonds de renouvellement. Les investissements générateurs de plus-value sont portés à l'actif.

Autres immobilisations corporelles

Les « Autres immobilisations corporelles » englobent les installations informatiques, le mobilier, les véhicules et les machines. Elles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée d'utilisation estimée à cinq ans au maximum. La durée d'amortissement effective est définie lors du lancement de chaque projet. L'amortissement ordinaire est linéaire pour la durée d'utilisation fixée.

Les logiciels et leurs coûts d'intégration sont portés à l'actif et amortis durant l'exercice en cours. Les logiciels développés à l'interne ne sont pas portés à l'actif.

Préservation de la valeur

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value sont constatés, soit la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la nouvelle durée d'utilisation, soit il est procédé à un amortissement hors plan.

Si une dépréciation de valeur saisie lors d'une période comptable précédente est abandonnée en tout ou en partie, il y a lieu de procéder à une réappréciation dans les « Produits extraordinaires » du compte de résultat.

Les bénéfices réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées sous « Charges extraordinaires ».

VALEURS IMMATÉRIELLES

Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles procurent à la banque des avantages économiques sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan.

Les valeurs immatérielles sont portées au bilan selon le principe des coûts d'acquisition et évaluées séparément.

La durée d'utilisation des valeurs immatérielles est estimée avec prudence et leur amortissement est effectué selon un plan linéaire et comptabilisé sous « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ». La durée d'utilisation usuelle ne doit pas dépasser cinq ans ; dans des cas justifiés, ce délai peut être porté à dix ans au maximum. En présence de signes de dépréciation, la

valeur d'utilité doit être vérifiée et l'amortissement augmenté. La préservation des valeurs immatérielles est vérifiée chaque année.

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés sur la période au cours de laquelle ils sont encourus. Ce sont notamment les charges et les produits d'intérêts, les charges de personnel, les autres charges d'exploitation et les impôts directs courants exigibles.

AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Ils regroupent en particulier les comptes de compensation, les comptes de passage et les comptes d'impôts (impôts indirects). Les adaptations de valeur positives ou négatives d'instruments financiers dérivés, sans incidence sur le compte de résultat, sont comptabilisées dans le compte de compensation.

PROVISIONS

Ce poste comprend les provisions pour risques de défaillance latents (provisions pour risques de défaillance découlant de créances compromises pour les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques de défaillance latents pour les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques latents des opérations hors bilan) et les provisions pour les risques inhérents à d'autres activités (en particulier les risques de traitement et les risques de liquidité sur les portefeuilles de titres ou de devises destinés au négoce ou sur les instruments financiers dérivés). Les autres provisions concernent les provisions pour les risques non assurés ou non

assurables (propre assurance) et les autres provisions nécessaires à l'exploitation pour des engagements probables, fondés sur des événements passés et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés de façon fiable.

RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Il s'agit de réserves constituées à titre préventif pour se prémunir contre les risques de détérioration de la marche des affaires de la banque.

La constitution ou la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux sont portées au compte de résultat sous «Variation des réserves pour risques bancaires généraux».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées.

PROPRES TITRES DE CRÉANCE ET DE PARTICIPATION

Les propres emprunts et les propres obligations de caisse sont comptabilisés au passif dans le poste correspondant.

Les propres titres de participation sont déduits du capital propre à leurs coûts d'acquisition dans le poste «Propres titres de participation». Les paiements de dividende sur les propres titres de participation et les bénéfices ou les pertes éventuels, réalisés lors de la vente de propres actions, sont inscrits dans les «Réserves légales issues des bénéfices».

Les frais de transactions sur capitaux propres sont inscrits au «Compte de résultat».

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Les institutions de prévoyance de la BCBE arrêtent ce qui suit :

- les cotisations de l'employeur sont définies ;
- le principe des cotisations fixes ne sera pas enfreint pour l'entreprise si les institutions de prévoyance ne devaient pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- les situations de placement ou d'assurance particulières auprès des institutions de prévoyance n'entraînent ni plus ni moins de coûts pour la BCBE ;
- les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des bénéficiaires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur qui découlent du plan de prévoyance sont contenues dans les «Charges du personnel» pour la période concernée. Les institutions de prévoyance font chaque année l'objet d'un examen, conformément à la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 495ss afin de déterminer si elles présentent soit un avantage économique, soit des engagements économiques dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation repose sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour mettre en lumière la situation financière et la couverture, insuffisante ou excessive, des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas l'intention de tirer profit de l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour elle aucun avantage économique à inscrire à l'actif, alors que des provisions sont constituées pour les engagements économiques. De plus amples informations sont fournies dans le tableau à l'annexe 13 «Indications relatives à la situation écono-

mique des propres institutions de prévoyance».

PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS

Les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale et tous les collaborateurs de la BCBE ont la possibilité, pour autant qu'ils justifient d'un contrat de travail fixe et non résilié, de participer au capital de la banque et à ses revenus en souscrivant des actions nominatives de la BCBE. L'élément qui fait foi pour déterminer le droit de souscription est le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice écoulé. Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans.

Les conditions de souscription et l'étendue du droit de souscription sont définies dans le «Règlement Actionnariat».

La différence entre le prix de souscription et la valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) est débitée des charges de personnel. Les actions propres sont comptabilisées au prix de revient moyen (cours de valorisation) et sont gérées dans les dépôts Treasury, négoce ou participation des collaborateurs. Les actions détenues en propre ne sont pas subdivisées à des fins précises. La différence entre le cours de valorisation et la valeur de marché est débitée ou créditée des «Réserves légales issues du bénéfice» conformément à la Circulaire FINMA 2015/1, Cm A2-168.

IMPÔTS

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale les impôts annuels

sur le bénéfice. Les impôts uniques ou liés à des transactions n'en font pas partie. Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales locales d'évaluation des bénéfices et sont saisis comme charges de la période comptable durant laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs sur le bénéfice courant dus sont comptabilisés dans les « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents

Les écarts d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et la comptabilité financière sont calculés systématiquement. Il est ainsi possible de déterminer les impôts latents. Les engagements fiscaux latents sont comptabilisés sous « Provisions ». Les avoirs fiscaux latents ne sont activés que s'il est fortement probable qu'ils puissent être réalisés à court ou à moyen terme. La variation des « Provisions pour impôts latents » est comptabilisée sous « Impôts ».

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS, ENGAGEMENTS IRRÉVOCABLES, ENGAGEMENTS DE LIBÉRER ET D'EFFECTUER DES VERSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles (cf. « Provisions »).

Modification des principes comptables et d'évaluation

Il n'y a eu aucune modification importante depuis l'an dernier.

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies le jour de la clôture dans les livres de la société et sont prises en compte à partir de cette date pour déterminer le résultat de la période considérée. Les opérations bouclées figureront dans les opérations hors bilan jusqu'à la date du règlement; au-delà de cette date, elles sont portées au bilan.

Intérêts en souffrance

Les intérêts exigibles depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. Les intérêts/commissions en souffrance et ceux dont le recouvrement est compromis ne sont plus encaissés mais passés dans les corrections de valeur. Sont réputés intérêts compromis :

- les avances à terme fixe, les prêts, les hypothèques: intérêts en souffrance (intérêts courus compris) des positions sur lesquelles les intérêts sont exigibles depuis plus de 90 jours;
- les comptes courants: intérêts non payés sur les positions compromises dont la limite de compte courant est dépassée depuis plus de 90 jours.

Il est renoncé aux intérêts sur les prêts quand le recouvrement est peu probable, si bien qu'une régularisation n'est plus jugée judicieuse.

Les intérêts en souffrance ne font pas l'objet d'une contre-passation rétroactive.

Les créances résultant des intérêts dus jusqu'à l'échéance du délai de 90 jours (intérêts en souffrance non payés et intérêts courus) sont amorties dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Conversion des monnaies étrangères

Les postes en monnaies étrangères du « Compte de résultat » sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les bénéfices et les pertes sont enregistrés dans le « Compte de résultat ».

Les valeurs patrimoniales et les engagements sont évalués au cours des devises valables le jour du bilan. Les avoirs en monnaies sont convertis aux cours des billets en vigueur le jour du bilan. Les bénéfices et les pertes de change qui découlent de la pratique d'appréciation figurent sous « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours des monnaies étrangères figurent dans le tableau ci-dessous.

UNITÉ/MONNAIE	Code monnaie	Devises	31.12.2019		31.12.2018	
			Billets	Devises	Billets	Devises
1 euro	EUR	1.0870	1.0595	1.1269	1.0994	
1 dollar US	USD	0.9684	0.9284	0.9858	0.9458	
1 livre sterling	GBP	1.2828	1.2168	1.2555	1.1895	

Traitement du refinancement des positions prises dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne grèvent pas le résultat du négoce.

GESTION DES RISQUES

L'unité organisationnelle Gestion des risques veille à ce que la prise de risque s'effectue de manière ciblée et contrôlée. L'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques sont intégrées aux processus de travail de la BCBE. L'unité Gestion des risques se charge de l'agrégation des risques, de leur reporting et de leur contrôle. La BCBE recourt ainsi à un système de trois lignes de défense. Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives figurant dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Publication – banques ». La BCBE publie les informations quantitatives dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

➤ bcbe.ch/rapports

Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques. Il définit les conditions régissant la politique des risques, qui sont inscrites dans le concept de référence applicable à l'échelle de la banque. Il fixe ainsi les principes de mesure des risques et de leur gestion. Il approuve les tolérances au risque en se fondant sur la capacité à les assumer et le concept de référence général ; il s'assure du respect de ses consignes et de leur mise en œuvre. Pour remplir sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration a besoin régulièrement de différents rapports :

un rapport trimestriel sur l'évolution financière et les risques, une planification à moyen terme, un budget, des limites de contrepartie des partenaires et des placements ainsi qu'un rapport semestriel sur le contrôle des risques. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

La Direction générale veille à la mise en place d'une structure de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour les surveiller.

Les contrôles d'exploitation courants sont intégrés directement aux processus de travail ou effectués immédiatement en aval. Leur sélection et leur intensité dépendent des risques. Les déficiences sont communiquées dans le cadre de processus de travail certifiés. Les informations nécessaires au contrôle et à la surveillance internes sont identifiées, regroupées et préparées dans les processus de travail, puis transmises en temps utile aux services compétents. Par ailleurs, l'unité organisationnelle Gestion des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques.

Propension au risque et stratégie de risque faible

La BCBE poursuit une stratégie de risque faible. Elle se traduit par les principes suivants :

- La BCBE a, en tant que société anonyme de droit privé, un Conseil d'administration indépendant et des responsabilités légales bien définies. La stratégie de la BCBE se concentre sur deux cœurs de métier, les affaires avec la Clientèle privée et celles avec la Clientèle entreprises (en particulier les PME), de même que sur le conseil en patrimoine et le Private Banking. Le négoce pour compte propre de titres ou d'instruments dérivés est limité à 30 mil-

lions de francs et est conforme à l'approche de minimis applicable aux actions et aux instruments d'intérêt (art. 83 OFR).

- La BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques grâce à ses propres résultats et à la structure de son capital. L'allocation de nouveaux crédits repose sur la solvabilité des débiteurs potentiels et sur les possibilités de refinancement. Le refinancement du portefeuille de crédit doit être couvert par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les risques de taux, engendrés par des changements de délais, sont limités au moyen de positions à taux fixe passives et d'instruments financiers dérivés.
- Pour minimiser les risques, des normes de financement et un système de limites pluridimensionnel sont prévus. Ils s'appliquent à l'engagement global des contreparties et aux engagements à l'échelle de la banque dans certaines activités, dans certains pays et dans des catégories de produits spécifiques.
- Les excédents de liquidités sont placés auprès de la Confédération et de la Banque nationale suisse (BNS), mais aussi dans des obligations de premier ordre, liquides et susceptibles d'être données en pension.
- L'objectif de fonds propres s'élève à 200 % au minimum (prescription FINMA : 150 %) de l'exigence en fonds propres prudentielle imposée par la FINMA. Cela correspond à un ratio de fonds propres globaux de 16 %.

Tolérances au risque

Les différentes tolérances au risque reflètent le risque maximum que la BCBE est prête à assumer en lien avec la réalisation de ses objectifs. Elles traduisent la stratégie en objectifs, mesurables à court et à moyen

termes, et en limites, toutes catégories de risque confondues, facilitant ainsi les contrôles et la gestion des risques au cours d'année.

Les tolérances au risque correspondent à des valeurs limites établies par le Conseil d'administration pour chaque catégorie de risque. Elles constituent le risque global maximal et sont complétées par un budget de risque, arrêté par la Direction générale.

Potentiel de minimisation du risque

Par sa stratégie de risque faible, la BCBE détermine dans quelle mesure elle entend prendre des risques et elle a mis en place à cette fin des garde-fous pour les réduire. Les risques encourus sont surveillés par des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système interne de la BCBE, fondé sur les risques. Les risques doivent être absorbés comme suit :

1. Des corrections de valeur ou des provisions sont constituées pour les risques de pertes identifiables dans les affaires portées au bilan ou hors bilan.
2. En vue de prévenir les risques, des corrections de valeur ou des provisions pour risques de défaillance latents ont été constituées dans les affaires de crédit, sur la base des limites déterminées. Ces corrections de valeur et ces provisions permettent de couvrir les risques de défaillance latents inhérents, susceptibles d'occasionner des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent être attribués ni à un preneur de crédit particulier ni à une créance particulière.
3. Enfin, la BCBE limite les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur par des réserves pour risques bancaires généraux.

La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont utilisées à des fins précises et ne sont donc pas du capital propre à distribuer sous forme de dividende.

Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO

L'ensemble des risques est évalué vers le milieu de l'année dans le cadre de la planification à moyen terme. Cette approche doit permettre de déceler suffisamment tôt et de jauger avec précision toute modification des conditions-cadres au sein d'une société. À cette fin, on utilise l'*Enterprise Risk Model* (ERM), un instrument permettant d'évaluer les risques d'entreprise de la BCBE dans divers domaines à risque. Dans un premier temps, une évaluation menée par le responsable de la Gestion des risques (CRO) est effectuée en collaboration avec des représentants de la première ligne de défense. Dans un second temps, un atelier est organisé avec les membres de la Direction générale, afin d'évaluer les risques de façon exhaustive et de prévoir des mesures adéquates pour les minimiser.

Les enseignements majeurs tirés de l'ERM sont consignés le 30 juin dans le rapport semestriel « Contrôle des risques » et dans la planification à moyen terme, revue chaque année. Selon l'appréciation et les résultats de l'évaluation indépendante des risques de la révision interne et de l'organe de révision externe, les processus de risque ou les mesures de surveillance des risques sont ensuite adaptés. Lors de son atelier annuel de planification de la stratégie, le Conseil d'administration évalue la situation des risques en se basant sur l'ERM et en discute

avec la Direction générale. De plus, les défis principaux sont évalués à l'occasion de la planification à moyen terme et les objectifs correspondants définis pour la période de planification suivante.

Catégories de risques

La BCBE distingue et gère les catégories de risque suivantes : risques de défaillance (risques de crédit, risques sectoriels et les risques-pays compris), risques de marchés (risques de taux, risques monétaires, risques de cours compris), risques de liquidité, risques opérationnels et risques stratégiques. La BCBE est surtout active dans les opérations sur différentiel d'intérêts ; elle est donc particulièrement exposée au risque de crédit et au risque de taux.

Risques de défaillance

RISQUES DE CONTREPARTIE POUR LES PRÊTS ACCORDÉS À LA CLIENTÈLE (Y COMPRIS LES OPÉRATIONS HORS BILAN)

Les risques des opérations de bilan ou hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, sectorielles, de produit). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne harmonisé. Tous les engagements à l'égard de la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, puis proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus assurant une gestion dynamique des crédits sont gérés via un système d'assistance pour les conseillers en crédit et structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle

de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits s'agissant de nouvelles affaires.

Lors du calcul de la charge supportable pour les immeubles d'habitation, la BCBE applique actuellement un taux d'intérêt de 5%. L'amortissement de la deuxième hypothèque doit intervenir linéairement sur 15 ans. Si les normes applicables au prêt, à la charge supportable et à l'amortissement sont dépassées, les affaires sont qualifiées d'exceptionnelles en vertu de la politique de crédit de la BCBE. Elles doivent alors être mises en évidence, vérifiées et régularisées dans un délai raisonnable. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés périodiquement de l'évolution des affaires exceptionnelles.

S'agissant des crédits commerciaux, la banque applique le modèle du potentiel de financement pour apprécier la charge supportable et déterminer les affaires exceptionnelles.

Les dérivés de crédit sont utilisés au cas par cas. La BCBE ne détient actuellement aucun dérivé de crédit ni aucune garantie.

Les affaires de la BCBE sont organisées de manière à ce que la majorité des opérations de crédit puissent être autorisées au guichet (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la Clientèle privée et des PME sont assurés par les sièges. Les opérations de crédit sont prises en charge par l'unité organisationnelle Traitement des crédits, basée à Berne-Liebefeld. Le suivi et le traitement des affaires des Grands clients entreprises, des opérations avec l'étranger et des affaires avec les banques sont centralisés.

Les spécialistes de l'Office des crédits épaulent les zones d'activité et les régions.

La surveillance des crédits est assurée par un système de reporting séparé, scindé en deux : les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou de la Direction générale et les ratios de contrôle sont communiqués aux sièges subordonnés ou aux conseillers. Le reporting se fait sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle ou selon les besoins, et dépend du volume des risques à surveiller.

En outre, des rapports périodiques rendent compte de simulations de résistance aux risques de défaillance du portefeuille de crédits.

La BCBE applique pour le calcul des fonds propres légaux les notes de l'agence Standard & Poor's pour les catégories de crédit entreprises, corporations de droit public, banques et États.

RISQUES SECTORIELS

Il y a risque sectoriel lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à un secteur influencent la valeur d'un engagement. Est réputée risque sectoriel la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur – indépendamment du risque du croire – dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à un secteur. Ces facteurs de risque influencent en particulier les risques de liquidité, de marché ou de corrélation spécifiques à un secteur. Le risque sectoriel doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. Le Conseil d'administration fixe des limites sectorielles, qu'il examine et approuve chaque année. Similaires aux limites-pays, les limites sectorielles autorisées par le Conseil d'administration peuvent être épuisées par la Direction générale en l'espace d'un an. Dès que la limite sectorielle a été fixée, des risques latents inhérents sont

probables, susceptibles d'engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de recouvrement qui ne peuvent pas être attribués à un débiteur ou à une créance déterminés.

RISQUES DE CONTREPARTIE DANS LES AFFAIRES INTERBANCAIRES ET DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Un système de limites à plusieurs niveaux est également utilisé dans les opérations interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. Des placements sont effectués pour cela, majoritairement en francs suisses. Des options de vente sur le SMI sont utilisées pour se protéger partiellement contre une baisse des cours des actions.

Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à moyen et à long termes. Elles remplissent en grande partie les exigences de couverture permettant de faire face aux resserrements de liquidités auprès de la BNS. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité des investissements effectués dans les immobilisations financières. De plus, le Conseil d'administration détermine chaque année les limites pour les pays et fixe le plafond pour les investissements à l'étranger. Sur cette base, la Direction générale spécifie des limites pour les différentes catégories d'immobilisations. Le comité de gestion actif-passif (ALCO: *Asset and Liability Management Committee*) donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans les immobilisations financières. Chaque année, la stratégie de base est vérifiée pour les différentes catégories d'immobilisations et un document directeur contraignant est rédigé qui définit les lignes directrices pour les immobilisations financières.

RISQUES-PAYS

Un système de limites est appliqué afin de limiter les risques-pays. Le bilan des opérations en Suisse et à l'étranger et la répartition des actifs par pays ou par groupes de pays sont exposés en détail à partir de la page 108. Les opérations à l'étranger portant sur des crédits commerciaux ne font pas partie du cœur de métier de la BCBE. Le système d'évaluation des risques-pays, mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) dans le cadre de la coopération entre banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger, est utilisé pour l'appréciation des risques-pays.

Risques de marché

RISQUES DE TAUX

Le risque de taux est généré surtout par la non-congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de taux principaux dans le portefeuille de la banque résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à taux fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle non liés de façon fixe à un taux d'intérêt déterminé. L'évaluation et la gestion des risques qui en résultent se font dans le cadre de la gestion actif-passif (*Asset and Liability Management*; ALM). Le Conseil d'administration précise les objectifs stratégiques de l'ALM. La Direction générale met en place un comité ALM (ALCO) chargé de réaliser les objectifs stratégiques du Conseil d'administration en se basant sur le règlement ALM. L'ALCO a les missions suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des taux d'intérêt et de liquidité ainsi que des risques des immobilisations financières à l'échelle de la banque (hors portefeuille de négoce) ;

- garantie du respect de la tolérance au risque fixée par le Conseil d'administration ;
- évaluation des indices de risque à surveiller et selon le niveau (système d'alerte), justification ou mise en œuvre de mesures ;
- bilan bancaire à moyen et à long termes sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'évaluation du marché (politique en matière de conditions de taux, structure de refinancement et d'investissement) ;
- élaboration de stratégies de couverture pour limiter l'exposition aux risques de taux dans les opérations de bilan en utilisant des produits dérivés ;
- définition de la réplique. Le Conseil d'administration est informé chaque année des hypothèses sur les clés de réplique ;
- formulation de consignes stratégiques sur la gestion des liquidités ;
- formulation de consignes tactiques sur les immobilisations financières (p.ex. la durée).

L'unité organisationnelle ALM/Treasury est responsable d'identifier, d'évaluer et de surveiller les risques de taux, et de présenter des comptes rendus à ce sujet. Les risques de taux sont gérés par des mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p.ex. refinancement congruent, politique en matière de conditions) et par des dérivés d'intérêt. L'unité organisationnelle ALM/Treasury renseigne chaque mois l'ALCO sur l'évolution des indices de risque. Le Conseil d'administration en est informé par le truchement des rapports trimestriels. Les membres de l'ALCO sont informés des liquidités et de l'évolution du bilan et des taux par des rapports hebdomadaires.

Le risque de taux est quantifié mensuellement sur la base d'un bilan d'échéance des intérêts

établi en calculant la variation de la valeur actuelle des fonds propres et de la durée du taux-clé (*key rate duration*). Dans le cadre d'une planification à moyen terme, divers scénarios de développement sont simulés. De plus, la totalité des scénarios sont recalculés chaque mois pour l'ensemble de la période de planification. Les résultats des répercussions sont extrapolés à la structure du bilan, aux cash-flows et aux soldes des intérêts. Des calculs prévisionnels sont effectués pour déterminer la valeur actuelle et la modification de celle-ci. Plusieurs scénarios et des simulations de résistance sont pris en considération, outre un scénario de base.

La variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan, en tenant compte des positions fixes et des positions variables. La variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée en comparant les variations de la courbe des taux par rapport au niveau des taux du moment. Le comportement du taux contraignant d'une position variable est simulé (répliqué) au moyen d'un portefeuille de taux de marché combinés, compte tenu de critères d'optimalité prédéfinis. Les taux historiques de produit et de marché servent de base de données pour la simulation.

L'ALCO évalue une fois par an au moins la clé de réplique en se fondant sur les calculs de l'unité organisationnelle ALM/Treasury et sur l'examen indépendant de l'unité organisationnelle Gestion des risques, et elle la modifie si nécessaire. De plus, la variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour les positions fixes.

RISQUE DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE

Les risques de marché du portefeuille de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle Négoce conformément à l'approche de minimis de l'art. 83 OFR. La limite de

minimis est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et dérivés. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration fixe chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

Risque de liquidité

Les risques de liquidité résultent de l'acquisition de liquidités suffisantes en temps opportun afin de tenir les engagements financiers contractés. La gestion des risques de liquidité garantit à tout moment la solvabilité de la BCBE, pendant les périodes de crise spécifiques aux banques et/ou au marché lors desquelles les possibilités de financement assurées ou non assurées sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration approuve les limites de placement de trésorerie et les levées de fonds sur le marché de capitaux. Il définit la tolérance au risque pour les liquidités et il est informé tous les trois mois de leur respect. La Direction générale détermine un budget de risque et veille à assurer durablement une liquidité suffisante. L'ALCO formule des consignes tactiques de gestion de liquidité et décide des mesures pour lever éventuellement des fonds sur le marché des capitaux. L'unité organisationnelle ALM/ Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de liquidité ainsi que de leur reporting.

Le respect du ratio de liquidité prudentiel (LCR: *Liquidity coverage ratio*), les résultats des tests de résistance portant sur les liquidités et d'autres informations sur la situation des liquidités font partie du rapport

mensuel adressé à l'ALCO. La mise en œuvre opérationnelle des besoins de liquidités, notamment leurs gestions au jour le jour, est du ressort de l'unité organisationnelle chargée de la trésorerie.

La politique commerciale débouche sur un excédent permanent de liquidités, placées sous forme d'avoirs en comptes de virement auprès de la BNS, de créances comptables du marché monétaire de la Confédération, de placements dans des corporations de droit public, d'opérations de mise en pension (repo) et de placements en blanc. Ces placements forment le niveau de la trésorerie. Cette valeur de référence est calculée chaque jour à l'intention de l'ALM/Treasury. D'autres obligations sont gérées dans les immobilisations financières afin de disposer de liquidités supplémentaires.

Des tests de résistance permettent d'évaluer les conséquences d'événements extrêmes sur les liquidités de la BCBE, et d'analyser les effets des flux de fonds. On y vérifie le respect des indicateurs précoces définis comme élément du concept d'urgence. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise et les soumet pour approbation à la Direction générale dans le cadre de la planification à moyen terme. Un rapport sur les résultats du test de résistance portant sur les liquidités est présenté trimestriellement au Conseil d'administration; il montre le respect de la tolérance aux risques de liquidité.

Le concept d'urgence à plusieurs niveaux régit la répartition des rôles des personnes ou des organes compétents, le processus décisionnel, les mesures ainsi que le flux d'information en cas de liquidités insuffisantes. Le dispositif de surveillance des liquidités repose sur des indicateurs précoces qui signalent l'émergence des risques. Le franchissement d'au moins deux de ces indica-

teurs active un mécanisme d'urgence (*trigger*) qui prévoit la mise en place de mesures d'anticipation adaptées au degré de gravité.

Les tests de résistance servent à simuler une alerte consécutive au franchissement des seuils définis et à prendre les mesures appropriées, s'agissant de la gestion des liquidités pour la marche ordinaire des affaires. L'ALCO réévalue chaque année le concept d'urgence et le soumet pour approbation à la Direction générale. Le plan d'urgence relatif au resserrement des liquidités fait partie intégrante de la planification des crises à l'échelle de la banque.

Risques opérationnels

Par risques opérationnels, on entend le risque de pertes encouru en raison de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel ou des systèmes, ou en raison d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Dès lors, le pilotage s'effectue surtout par des mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels est l'affaire des cadres à tous les niveaux de direction. L'agrégation et le reporting des risques opérationnels incombent à l'unité organisationnelle Gestion des risques.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, à la fiabilité et à l'efficacité des processus d'affaires et considère la gestion des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

La BCBE limite les risques opérationnels

- en édictant des directives;

- en structurant ses processus de travail et en y intégrant des mécanismes de contrôle ;
- en définissant clairement les tâches, les responsabilités et les compétences.

Sur la base d'une réglementation des risques opérationnels, le Conseil d'administration définit le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels en tenant compte de la tolérance au risque. La responsabilité de la mise en œuvre incombe à la Direction générale. Lors de la surveillance des risques opérationnels, elle est assistée par l'unité organisationnelle Gestion des risques.

Le risque opérationnel est surveillé, contrôlé et géré en permanence au moyen d'indicateurs de risque. Les enseignements sont intégrés dans le rapport Contrôle des risques, établi semestriellement.

RISQUES INFORMATIQUES

EntServ Suisse Sàrl fournit à la BCBE une grande partie des prestations informatiques dont elle a besoin. La banque a résilié le 18 juillet 2017 les contrats signés avec Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl. Après avoir examiné toutes les options de près, elle a décidé de maintenir l'application bancaire IBIS. Les droits de propriété (« intellectual property rights ») sur IBIS3G ont été transférés à EntServ Suisse Sàrl. Issue de la fusion entre CSC (Computer Sciences Corporation) et la branche Enterprise Services de Hewlett-Packard, la société EntServ Suisse Sàrl est connue sur le marché sous le nom de DXC technology (DXC).

Une structure de gouvernance TI a été mise en place avec le partenaire d'externalisation. Elle dirige et garantit la collaboration sur les plans stratégique (comité de pilotage TI), opérationnel (comité de direction TI) et d'exploitation (pilotage des programmes et

développement conformes aux aspects bancaires).

L'organe de révision externe EntServ Suisse Sàrl contrôle les domaines informatiques externalisés et établit un rapport à l'intention des banques affiliées.

La BCBE surveille les services informatiques externalisés dans le cadre de son règlement « Surveillance de sociétés de participation financière et des principales tâches dans l'externalisation ». Cette surveillance inclut notamment l'examen par la société d'audit, comme l'exige la législation bancaire, par la révision interne, par la Direction générale, par le comité d'audit et des risques et par le Conseil d'administration de la BCBE des rapports établis par les sociétés d'audit mandatées pour les contrôles spéciaux.

RISQUES DE COMPLIANCE

Par risques de compliance, on entend les risques de violation de dispositions, de normes ou de règles de la profession, de même que les sanctions juridiques et réglementaires, les pertes financières ou les dommages de réputation en découlant. Conformément à la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise – banques », la BCBE assume une fonction de compliance. Cette dernière est confiée au Service juridique/Compliance en tant qu'entité indépendante et centralisée. L'organisation hiérarchique (responsables de direction et des processus) assume sa fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et plus particulièrement en assurant la surveillance directe, le pilotage et l'établissement de rapports. La compliance est présente dans toutes les fonctions de la BCBE ; elle n'est pas uniquement une unité organisationnelle de la banque.

Le Service juridique/Compliance veille à ce que des responsables de tâches de compliance soient désignés pour les principales dispositions légales ou réglementaires. Il établit semestriellement un rapport ad hoc. La fonction de compliance a un droit illimité à l'information, à l'accès et à la consultation des documents dans le cadre des tâches définies, elle est indépendante des unités d'affaires générant des revenus et elle est soumise directement au responsable du Département Finances.

La BCBE organise la gestion du risque selon le modèle des « trois lignes de défense ». La fonction de compliance opère au niveau de la deuxième ligne de défense.

Au sein du Service juridique/Compliance, tous les actes juridiques en suspens sont également saisis, traités et surveillés. Afin de contrôler que les directives sur le blanchiment d'argent soient respectées, une application informatique est utilisée. Celle-ci identifie et transmet aux personnes compétentes les entrées et les sorties inhabituelles de valeurs patrimoniales, de même que les écarts par rapport aux modèles de transaction des clients. Les responsabilités et les mesures en matière de respect de l'obligation de diligence des banques sont clairement établies. Leur mise en œuvre est contrôlée au moyen de diverses activités du service de contrôle interne (SCI) au sein de plusieurs unités. Elle est assurée par le Service juridique/Compliance.

Risques stratégiques

On entend par risques stratégiques les risques résultant d'un changement d'environnement concurrentiel, direct ou indirect. Ils sont liés, par exemple, au comportement des clients, des fournisseurs ou des concurrents, aux changements démographiques ou de

société. Outre des risques externes, des risques comme la culture d'entreprise ou la capacité d'adaptation entrent dans cette catégorie, du point de vue de la gestion des ressources.

Publication des informations en vertu des prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III)

La BCBE publie les informations imposées par les prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III). Elles sont disponibles dans le rapport sur les comptabilités séparées.

► bcbe.ch/rapports

MÉTHODES APPLIQUÉES POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES DE DÉFAILLANCE ET POUR LA DÉTERMINATION DU BESOIN DE CORRECTIONS DE VALEUR

Créances en souffrance

Les créances en souffrance sont évaluées séparément. Par créances en souffrance, on entend des créances avec des intérêts et/ou des amortissements impayés, ou des dépassements de crédit, exigibles depuis plus de 90 jours.

Crédits garantis par hypothèque

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et en se servant d'outils informatiques. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux de vacances. La valeur vénale de gros projets de construction et de bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes.

Les retards de paiement dans les intérêts et les amortissements sont analysés afin d'identifier les crédits hypothécaires particulièrement risqués. Des remboursements partiels ou des garanties supplémentaires sont exigés si nécessaire. Une correction de valeur, établie en fonction de la garantie insuffisante, est constituée après un examen détaillé par les spécialistes de crédit.

Crédits garantis par des titres

Les engagements et la valeur émise en couverture de crédits garantis par des titres sont calculés quotidiennement et vérifiés à intervalles réguliers. Une réduction de la dette ou des garanties supplémentaires sont exigées si la valeur de nantissement des titres tombe en dessous du montant de l'engagement de crédit. Si la couverture insuffisante augmente ou que les conditions du marché sont inhabituelles, les garanties sont réalisées et le crédit est dénoué.

Crédits en blanc

Il s'agit en règle générale de crédits d'exploitation commerciaux ou de dépassements de compte non couverts. S'agissant des crédits commerciaux d'exploitation non couverts, le client doit fournir chaque année ou plus souvent, si nécessaire, des renseignements qui permettent de se faire une idée de l'évolution de la situation financière de l'entreprise. Ces renseignements peuvent concerner l'évolution du chiffre d'affaires, des ventes ou des produits. Les comptes annuels et, parfois, les états financiers intermédiaires sont demandés à des fins d'examen. Une correction de valeur est passée si l'engagement de crédit est compromis.

Détermination des corrections de valeur et des provisions

Toute correction de valeur ou de provision est identifiée conformément à la procédure décrite. Par ailleurs, les positions à risque connues et identifiées précédemment comme telles sont réévaluées deux fois par an; la stratégie fait l'objet d'un nouvel examen et une correction de valeur est passée le cas échéant. L'unité organisationnelle Recovery apprécie l'ensemble des corrections de valeur sur les positions à risque.

ÉVALUATION DES GARANTIES

Crédits garantis par hypothèque

En ce qui concerne les crédits sur gage immobilier, toute allocation de crédit donne lieu à une évaluation des garanties. La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et en se servant d'outils informatiques. Les méthodes d'évaluation utilisées diffèrent en fonction du type d'objet. Les logements en propriété sont en principe évalués selon la méthode de la valeur réelle; les immeubles de rendement, les immeubles commerciaux, les immeubles industriels et les bâtiments particuliers selon la méthode de la valeur de rendement. La valeur vénale des gros projets de construction et des bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec le concours de spécialistes.

Par ailleurs, une valeur de liquidation qui tient compte de la cote de crédit est calculée. Pour accorder un crédit, la banque se fonde sur la valeur la plus basse résultant de l'évaluation interne, du prix d'achat et d'une estimation éventuelle passée par des tiers.

Crédits garantis par des titres

Des crédits lombards ou d'autres crédits garantis par des titres sont accordés principalement contre des instruments financiers transférables (p.ex. emprunts, actions), liquides et négociés régulièrement.

La banque applique des décotes sur les valeurs de marché pour se couvrir contre les risques de marché et les risques monétaires liés aux titres négociables et liquides ainsi que pour établir le montant de l'avance. Enfin, les décotes des polices d'assurance-vie ou des garanties sont établies en fonction des produits ou du client lui-même.

POLITIQUE D'AFFAIRES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (HEDGE ACCOUNTING)

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

Négoiés par des professionnels uniquement, les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture. La BCBE n'exerce aucune activité de teneur de marché. Le négoce porte aussi bien sur les instruments standardisés que sur les instruments OTC, pour compte propre ou pour compte de tiers, en lien principalement avec des taux d'intérêt, des monnaies, des titres de participation, des indices ou, dans une moindre mesure, des matières premières. Aucun négoce n'a lieu sur des dérivés de crédit.

La BCBE utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, notamment pour se couvrir contre les risques de marché (taux d'intérêt, monnaies étrangères, marchés actions), ainsi que les risques liés aux transactions futures. Les opérations

de couverture sont conclues exclusivement avec des contreparties externes.

Comptabilité de couverture

OPÉRATIONS DE BASE ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

La BCBE a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

Opération de base	Moyens de couverture
Risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque	Swaps de taux d'intérêt, options de taux d'intérêt, futures sur taux d'intérêt
Risques de marché sur positions monétaires	Opérations à terme sur devises
Risques de marché sur positions en actions	Futures sur indice, options sur indice

CONSTITUTION DES GROUPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les positions sensibles aux variations de taux (créances hypothécaires, p.ex.) sont regroupées en plusieurs fourchettes de taux ; une macrocouverture leur est appliquée.

Les fonds détenus dans les immobilisations financières à des fins de placement sont considérés dans leur ensemble et les risques monétaires, les risques de taux et les risques des marchés actions font l'objet d'une macrocouverture.

RELATION ÉCONOMIQUE ENTRE OPÉRATIONS DE BASE ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

À la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique entre l'instrument financier et l'opération de base concernée est documentée. S'agissant du risque

couvert, la valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture évoluent inversement.

La documentation fait, entre autres, état des objectifs de gestion du risque de la stratégie de risque lié à la transaction de couverture et de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est appréciée régulièrement et de façon prospective dans le cadre d'un test d'efficacité.

MESURE DE L'EFFICACITÉ

L'efficacité de la relation de couverture est mesurée à l'aide de l'opération de base ou de la macrocouverture du portefeuille dans son ensemble ; elle est réexaminée chaque mois. Les opérations dont la relation de couverture n'est plus efficace ou partiellement seulement sont affectées au résultat de négoce pour la partie qui a perdu son efficacité.

ABSENCE D'EFFICACITÉ

Si les effets de l'opération de couverture dépassent ceux de l'opération de base (absence d'efficacité), soit l'efficacité est recouvrée par une restructuration du portefeuille de dérivés, soit la transaction est assimilée à une opération de négoce ; la partie excédentaire du résultat des opérations de couverture est affectée au « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

ACTIVITÉS EXTERNALISÉES

Outre les services informatiques délégués à EntServ Suisse Sàrl, la BCBE a confié son trafic des paiements et son administration

des titres à Swisscom (Suisse) SA. Swiss Post Solutions SA (SPS) s'est vu mandater pour imprimer et envoyer la correspondance bancaire. Les externalisations sont définies dans des accords de coopération et dans une convention de service (SLA), à des fins prudentielles. Soumis à ces accords, les collaborateurs des prestataires sont tous tenus de respecter le secret bancaire, de sorte que la confidentialité est garantie.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Au moment d'établir les comptes annuels, aucun évènement majeur ne s'est produit qui aurait pu avoir une influence non négligeable sur la situation patrimoniale et des revenus de l'exercice écoulé.

Informations concernant les positions du bilan

Opérations de financement de titres (actifs et passifs) (tableau 1)

(en milliers de CHF)

	31.12.2019	31.12.2018
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension ¹	38 030	13 811
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension ¹	1 130 174	828 901
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	1 095 973	801 942
– dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	1 095 973	801 942
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	38 069	13 730
– dont titres remis à un tiers en garantie		
– dont titres aliénés		

¹ Avant la prise en compte d'éventuels contrats de netting

Couvertures des créances, opérations hors bilan et créances compromises (tableau 2)

(en milliers de CHF)

COUVERTURES DES CRÉANCES, OPÉRATIONS HORS BILAN ET CRÉANCES COMPROMISES	Nature des couvertures			Total	
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture		
PRÊTS (AVANT COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)					
Créances sur la clientèle	89 517	192 857	1 208 708	1 491 082	
Créances hypothécaires	22 853 449	2 095	27 872	22 883 417	
– immeubles d'habitation	19 664 131			19 664 131	
– immeubles commerciaux	860 481			860 481	
– immeubles artisanaux et industriels	1 966 176			1 966 176	
– autres	362 660	2 095	27 872	392 628	
TOTAL DES PRÊTS (AVANT COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)					
ANNÉE DE RÉFÉRENCE	22 942 966	194 952	1 236 580	24 374 498	
année précédente	21 915 190	167 948	1 858 057	23 941 195	
TOTAL DES PRÊTS (APRÈS COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)					
ANNÉE DE RÉFÉRENCE	22 721 925	185 786	1 153 282	24 060 994	
année précédente	21 689 802	160 303	1 776 446	23 626 552	
HORS BILAN					
Engagements conditionnels	20 099	19 350	149 764	189 213	
Engagements irrévocables	250 549		298 058	548 607	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			141 110	141 110	
Crédits par engagements					
TOTAL HORS BILAN	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	270 648	19 350	588 932	878 929
année précédente	457 522	25 658	816 545	1 299 725	
CRÉANCES COMPROMISES	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles	
Créances exposées	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	4 443	2 106	2 337	2 337
année précédente	13 901	9 862	4 039	4 039	
Créances avec continuation de la relation de crédit	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	274 475	166 380	108 095	108 095
année précédente	307 547	185 894	121 653	121 653	
Positions de liquidation	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	38 754	10 290	28 464	28 464
année précédente	28 263	7 039	21 224	21 224	

Outre les postes figurant dans le tableau avec des corrections de valeur individuelles, il y avait au 31 décembre 2019 des corrections de valeur sur base forfaitaire de 0,2 million de francs (montant des créances net: 0,2 million de francs) ayant pour objet un

portefeuille de crédits homogène à hauteur de 0,2 million de francs (exercice précédent: 0,3 million, respectivement 1,1 million de francs).

Les méthodes appliquées à des fins d'identification des risques de défaillance et de la

détermination du besoin de corrections de valeur demeurent inchangées par rapport à l'année précédente (cf. p. 86ss). Le recul du montant brut est imputable aux taux bas et aux risques faibles qui en résultent.

Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) (tableau 3)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	31.12.2019	31.12.2018
Opérations de négoce		
titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	2 131	2 634
– dont cotés	1 253	1 556
titres de participation	0	2
métaux précieux et matières premières	9 774	5 208
autres actifs du négoce		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
titres de dette		
produits structurés		
autres		
TOTAL DES ACTIFS	11 906	7 845
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	997	1 556
ENGAGEMENTS	31.12.2019	31.12.2018
Opérations de négoce		
titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire ¹		
– dont cotés		
titres de participation ¹	0	0
métaux précieux et matières premières ¹		
autres passifs du négoce ¹		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
titres de dette		
produits structurés		
autres		
TOTAL DES ENGAGEMENTS	0	0
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		

¹ Pour les positions courtes (comptabilisation selon le principe de la date de conclusion)

Instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (tableau 4)

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture ¹		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
Instruments de taux						
contrats à terme y.c. FRAs	-	-	-			
swaps	-	-	-		134 557	2 600 000
futures						
options (OTC)						
options (exchange traded)				-	-	-
Devises/métaux précieux						
contrats à terme	12 687	12 297	2 245 557			
swaps combinés d'intérêts et de devises	-	-	-	-	-	-
futures				-	-	-
options (OTC)				-	-	-
options (exchange traded)				-	-	-
Titres de participation/indices						
contrats à terme	-	-	-	-	-	-
swaps	-	-	-	-	-	-
futures						
options (OTC)						
options (exchange traded)				232		24 500
Dérivés de crédit						
credit default swaps	-	-	-			
total return swaps	-	-	-	-	-	-
first-to-default swaps	-	-	-	-	-	-
autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres						
contrats à terme	-	-	-	-	-	-
swaps	-	-	-	-	-	-
futures				-	-	-
options (OTC)	-	-	-	-	-	-
options (exchange traded)				-	-	-
TOTAL AVANT PRISE EN COMPTE DES CONTRATS DE NETTING						
ANNÉE DE RÉFÉRENCE	12 687	12 297	2 245 557	232	134 557	2 624 500
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	12 687	12 297			134 557	
Année précédente	13 917	13 656	2 190 757	851	191 989	3 315 740
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	13 914	13 654			191 989	
TOTAL APRÈS PRISE EN COMPTE DES CONTRATS DE NETTING				Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)	
ANNÉE DE RÉFÉRENCE				12 919	146 854	
Année précédente				14 768	205 645	
RÉPARTITION SELON LES CONTREPARTIES				Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)				232	11 833	854

¹ Instruments de couverture au sens de la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 431ss

- La BCBE n'exécute pas de telles opérations.

Immobilisations financières (tableau 5)

(en milliers de CHF)

	31.12.2019		31.12.2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Immobilisations financières				
Titres de créance	1 681 511	1 733 615	1 830 621	1 883 821
– dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1 681 511	1 733 615	1 830 621	1 883 821
– dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la vente)				
Titres de participation	162 585	251 061	161 412	207 670
– dont participations qualifiées ¹				
Métaux précieux	13 759	13 868	14 937	14 998
Immeubles	2 080	2 080	1 858	1 869
TOTAL	1 859 935	2 000 624	2 008 827	2 108 357
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 414 977	1 452 229	1 498 277	1 536 743

¹ En cas de détention de 10% au moins du capital ou des voix

CONTREPARTIES SELON LA NOTATION²	de AAA à AA–	de A+ à A–	de BBB+ à BBB–	de BB+ à B–	inférieur à B–	sans notation
Titres de créance :						
Valeurs comptables	319 630	40 812	2 435			1 318 633 ³

² Notation de Standard & Poor's³ Dont CHF 1 188 mio d'obligations de la centrale d'émission de lettres de gage resp. banque des lettres de gage

Participations (tableau 6)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence					Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
				Change-ments d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence/reprises d'amortissements		
PARTICIPATIONS										
– avec valeur boursière	20 954	–1 629	19 325					19 325	139 581	
– sans valeur boursière	68 887	–45 393	23 495		100	–0	–100	23 494		
TOTAL DES PARTICIPATIONS	89 841	–47 022	42 820		100	–0	–100	42 819	139 581	

IMPACT DE L'UTILISATION THÉORIQUE DE LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE LORSQUE LA BANQUE DÉTIENDRAIT DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES (TAUX DE PARTICIPATION DE 20 % OU PLUS)

	31.12.2019		31.12.2018	
	Valeur au bilan	Mise en équivalence	Valeur au bilan	Mise en équivalence
Nombre de participations	11 700	18 438	11 700	21 953
Produits des participations	3 094	–148	920	–879

Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte (tableau 7)

(Quote-part de participation de plus de 10 % et valeur de marché/valeur fiscale > CHF 5 mio)

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en CHF mio)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
Apparaissent au bilan comme participations :						
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	1 625,0	10,7	10,7	10,7	
Jungfraubahn Holding AG, Interlaken	Chemin de fer de montagne	8,8	14,2	14,2	14,2	
BioMedInvest AG I, Hünenberg	Prêts dans les domaines de la biotechnologie et des techniques médicales	1,5	38,5	38,5	38,5	
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	Résidence pour personnes âgées	10,8	66,7	66,7	66,7	

Changements marquants par rapport à l'année précédente

Il n'y a aucun changement marquant par rapport à l'année précédente.

Immobilisations corporelles (tableau 8)

(en milliers de CHF)

	Année de référence									
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Transferts dans les fonds de renouvellement	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la banque	331 092	-138 021	193 071		5 970		-100		-6 400	192 541
Autres immeubles	22 473	-6 803	15 670		43				-43	15 670
Logiciels acquis séparément ou développés à l'interne	97 514	-94 427	3 087		31 715		-28 370			6 433
Autres immobilisations corporelles	23 767	-16 985	6 781		9 762		-4 716			11 828
Objets en « leasing » financier :										
– dont immeubles à l'usage de la banque										
– dont autres immeubles										
– dont autres immobilisations corporelles										
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	474 845	-256 236	218 609		47 490		-33 186		-6 443	226 472

Engagements : futures tranches de leasing opérationnel : aucune

La banque ne considère pas comme un leasing opérationnel certains contrats de location de locaux commerciaux (sièges) dont la durée résiduelle est supérieure à un an.

Autres actifs et autres passifs (tableau 10)

(en milliers de CHF)

	31.12.2019		31.12.2018	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	106 758		161 470	
Impôts latents actifs sur le revenu				
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur				
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance				
Impôts indirects	1 294 407 ¹	2 455	567 084 ¹	2 794
Fonds de soutien BCBE		1 288		1 207
Autres	27 946	30 525	36 581	32 201
TOTAL	1 429 111	34 268	765 134	36 202

¹ Ce montant comprend avant tout les créances d'impôt anticipé.

Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété (tableau 11)

(en milliers de CHF)

	31.12.2019		31.12.2018	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	141 788	136 070	208 665	196 744
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts des centrales d'émission de lettres de gage	6 698 427	4 478 000	5 679 830	4 058 000
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de refinancement	419 172	391 000		
Titres pour les facilités de financement intrajournalier / des goulots d'étranglement de la BNS (non utilisé)	148 259		118 635	
Titres/fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques	134 209	16 250	135 830	16 257
Titres en couverture de la société BX Swiss AG			995	132
TOTAL DES ACTIFS NANTIS / CÉDÉS	7 541 855	5 021 321	6 143 954	4 271 133
Actifs sous réserve de propriété				
Actifs sous réserve de propriété				

Les titres servant de couvertures pour lesquels le droit à la revente ou au nantissement a été accordé dans le cadre des opérations de financement de titres et lesquels sont présentés dans le tableau 1.

Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle et instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

(tableau 12)

(en milliers de CHF)

Genre d'engagement	31.12.2019	31.12.2018
	Valeur nominale	Valeur nominale
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	24 867	14 237
Emprunts obligataires	5 000	5 000
Obligations de caisse		
	Valeur du marché	Valeur du marché
Valeurs de remplacement négatives		
	Nombre	Nombre
Actions nominatives de la Banque Cantonale Bernoise SA	96 000	96 000

Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (tableau 13)

(en milliers de CHF)

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de contributions d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

b) Avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

	Excédent /insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque/du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2019	31.12.2018			2019	2018
Fonds patronaux/Institutions de prévoyance patronales							
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance ¹					11 455	11 455	10 994
Plans de prévoyance avec excédent							
Plans de prévoyance avec insuffisance							
Institutions de prévoyance sans actifs propres					148	148	266

¹ Le taux de couverture totalise 112,1 % ; les réserves de fluctuation de valeur n'ont pas atteint la valeur cible fixée.

c) Institutions de prévoyance

CAISSE DE PENSION DE LA BCBE	1.1.2020	1.1.2019
Nombre de collaborateurs assurés	1 325	1 271
Nombre de retraités assurés	834	832

	31.12.2019	31.12.2018
Patrimoine total de la Caisse de pension (en mio de CHF)	943,0	894,9
Taux de couverture (en %)	112,1	103,8
Réserves de fluctuation (en % du patrimoine total)	10,6	3,6
Taux d'intérêt technique pour calculer les capitaux de couverture des rentes (en %)	1,5	1,5

Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

(tableau 15)

(en milliers de CHF)

Taux (en %)	Genre d'emprunt	Année d'émission	Échéance	Date de résiliation anticipée la plus tôt	Montant
0,750	Emprunt obligataire	2015	14.7.2025	non dénonçable	200 000
0,400	Emprunt obligataire	2018	3.5.2027	non dénonçable	150 000
0,400	Emprunt obligataire (levée de fonds)	2019	3.5.2027	non dénonçable	70 000
0,100	Emprunt obligataire	2019	30.9.2039	non dénonçable	100 000
0,000	Emprunt obligataire (placement privé)	2019	20.10.2020	non dénonçable	210 000

	d'ici une année	>1-≤2 ans	>2-≤3 ans	>3-≤4 ans	>4-≤5 ans	>5 ans	Total
Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours:	210 000					520 000	730 000

	Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)	Échéances	Montant
Centrale d'émission de lettres de gage	0,45	2020-2031	4 478 000

Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

(tableau 16)

(en milliers de CHF)

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents								
Provisions pour engagements de prévoyance								
Provisions pour risques de défaillance ¹	221 078		-24 167					196 911
Provisions pour autres risques d'exploitation	68 100					400		68 500
Provisions de restructurations								
Autres provisions	39 799	-1 518			265	85	-5 483	33 147
TOTAL DES PROVISIONS	328 977	-1 518	-24 167		265	485	-5 483	298 558
Réserves pour risques bancaires généraux²	622 317					42 000	-52 498	611 819
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques-pays	350 374	-1 582	24 167	-5	401	42 633	-68 238	347 750
– dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	158 024	-1 582	19 145	-5	401	29 583	-55 088	150 478
– dont corrections de valeur pour risques de défaillance pour les risques latents	192 349		5 022			13 050	-13 150	197 271

¹ Comprend des provisions pour des limites de crédit non épuisées, des provisions pour risques de défaillance latents de limites sectorielles non épuisées et des provisions pour des opérations hors bilan.

² Imposition fiscale intégrale

Capital social (tableau 17)

(en milliers de CHF)

	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
CAPITAL SOCIAL						
Capital-actions	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
– dont libéré	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
Capital autorisé						
– dont augmentations de capital effectuées						
Capital conditionnel	5 000	250 000		5 000	250 000	
– dont augmentations de capital effectuées						

Des détails relatifs aux droits et aux restrictions inhérents au capital social sont précisés au chapitre « Gouvernance d'entreprise ».

Droits de participations accordés ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et éventuels plans de participation des collaborateurs (tableau 18)

(en milliers de CHF)

	31.12.2019				31.12.2018			
	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre Options	Valeur Options	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre Options	Valeur Options
Membres du Conseil d'administration	2 500	224			2 500	214		
Membres des organes de direction	3 000	269			2 550	218		
Collaborateurs	47 892	4 288			45 536	3 889		
TOTAL	53 392	4 781			50 586	4 321		

Indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs :

Disposent d'un droit de souscription tous les collaborateurs de la BCBE au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée non résilié. Un droit de souscription n'est accordé ni aux collaborateurs dont le contrat de travail est à durée déterminée, ni aux apprentis. Le droit de souscription s'exerce pour l'exercice écoulé. Le droit des collaborateurs et des cadres occupés à temps partiel est proportionnel à leur taux d'occupation contractuel. Les collaborateurs engagés au cours de l'exercice écoulé et ceux qui ont pris leur retraite pendant celui-ci peuvent exercer leur droit de souscription *pro rata temporis*.

Le niveau de fonction détermine l'étendue du droit de souscription. Le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice révolu fait foi, à cet égard. L'étendue du droit de souscription est illustrée dans le tableau ci-après :

DROIT DE SOUSCRIPTION EN NOMBRE D'ACTIONS

Niveau de fonction (hors Direction générale)	Nombre d'actions
9	225
8	150
7	120
6	75
5	50
jusqu'à 4	20

Les informations sur les droits de souscription de la Direction générale et du Conseil

d'administration figurent dans le rapport de rémunération dès la page 42.

Les conditions de souscription ainsi que l'étendue du droit de souscription sont définies dans le « Règlement Actionnariat » (cf. « Rapport de rémunération », p. 42). Le droit de souscription peut être exercé, en tout ou en partie, pendant le délai de souscription en février de l'année suivant l'exercice écoulé ; il n'est pas transmissible. Le droit expire s'il n'est pas exercé pendant la période de souscription.

Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans. Aucun autre droit découlant de la possession des actions nominatives n'est limité durant ce délai de blocage.

Créances et engagements envers les parties liées (tableau 19)

(en milliers de CHF)

	31.12.2019		31.12.2018	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participants qualifiés ¹	160 560	526	238 250	1 888
Sociétés du groupe ²		877		949
Sociétés liées ³	70 925	45 102	48 516	65 329
Affaires d'organes ⁴	23 300	7 144	24 836	7 420
Autres parties liées				

¹ Créances et engagement envers le Canton de Berne

² Par sociétés du groupe, on entend toutes les sociétés, juridiquement indépendantes, qui sont rattachées, directement ou indirectement, à la banque en tant que société mère du groupe.

³ Par sociétés liées, on entend les établissements de droit public du Canton de Berne ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

⁴ Par opérations avec les organes de la banque, on entend les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, les membres de l'organe de révision selon le droit de la société anonyme ainsi que toutes les sociétés contrôlées par des personnes énumérées.

OPÉRATIONS HORS BILAN	31.12.2019	31.12.2018
Sociétés liées	10 914	13 717
Affaires d'organes	130	831

CONDITIONS

La Direction générale obtient (au même titre que les collaborateurs et les retraités) des conditions préférentielles appliquées à la branche. Pour toutes les autres personnes

proches, les transactions sont effectuées aux conditions prévues également pour les tiers. Les transactions comprennent par exemple l'octroi de crédits, la rémunération des

dépôts, les frais liés à la gestion de compte et au trafic des paiements ainsi que les opérations sur titres.

Indication des participants significatifs (tableau 20)

(en milliers de CHF)

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote	Nominal	31.12.2019	Nominal	31.12.2018
		Part en %		Part en %
Avec droit de vote	96 000	51,5	96 000	51,5
Sans droit de vote	Aucun			

Propres parts du capital et composition du capital propre (tableau 21)

(en milliers de CHF)

	31.12.2019	31.12.2018
Réserves pour risques bancaires généraux	611 819	622 317
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
– dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	172 725	171 569
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 480 073	1 414 073
Propres parts du capital	-16 799	-13 115
Bénéfice reporté	549	320
Bénéfice	142 870	140 788
TOTAL CAPITAL PROPRE AVANT UTILISATION DU BÉNÉFICE	2 632 371	2 577 087
Proposition de l'emploi du bénéfice	-78 288	-74 560
TOTAL CAPITAL PROPRE APRÈS EMPLOI DU BÉNÉFICE	2 554 083	2 502 527

Dans la mesure où elles ne dépassent pas la moitié du capital-actions et en vertu de l'art. 671 CO, la réserve légale issue du capital et la réserve légale issue du bénéfice ne doivent être utilisées que pour couvrir les

pertes ou pour mettre en œuvre des mesures permettant à l'entreprise de subsister en période difficile, de combattre le chômage et d'en atténuer les conséquences. Il n'y a pas de restrictions en matière de distribution des

dividendes. Par conséquent, 93,2 millions de francs de la réserve légale issue du capital et de la réserve légale issue du bénéfice sur un total de 227,5 millions de francs suisses demeurent réservés.

	Nombre	2019 Prix de transactions moyen en CHF	Nombre	2018 Prix de transactions moyen en CHF
Propres actions en portefeuille				
Propres actions au 1 ^{er} janvier	65 401		50 509	
+ achats	87 711	228.74	115 462	195.65
- ventes	-78 521	210.19	-100 570	183.96
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE	-47 837	202.42	-48 582	182.15
= ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE	74 591		65 401	

Aucune subdivision du propre portefeuille n'est utilisée à des fins déterminées. Il peut en particulier être utilisé pour le programme

de participation des collaborateurs. Les bénéfices et les pertes sur les achats et les ventes d'actions nominatives de la BCBE

figurent dans le tableau « État des capitaux propres ».

	31.12.2019	31.12.2018
Actions dans le portefeuille de la Caisse de pension de la BCBE		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	96 000	96 000
Actions dans le portefeuille de sociétés liées		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	32	32

Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Aucune transaction n'ayant été effectuée au moyen de liquidités ou n'ayant été soldée avec d'autres transactions n'a été conclue avec des participants.

La composition du capital propre ainsi que les droits et restrictions liés aux parts sont expliqués dans le tableau 17.

Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art. 663c al. 3 CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 22)

La BCBE établit un rapport de rémunération (cf. page 42ss du présent rapport), conformément aux art. 13 à 17 de l'ordonnance contre

les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

Le rapport de rémunération contient les indications qui doivent être fournies au sens de l'art. 663b^{bis} CO.

Actionnaires importants

Le capital-actions de la BCBE est réparti entre 9 320 000 actions nominatives. Le Canton de Berne en détient 4 800 000, équivalant à un droit de vote de 51,5 %. Aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % des droits de vote. La BCBE ne prévoit de plan d'options ni sur actions, ni sur d'autres

instruments financiers. Aucun emprunt convertible n'est en cours.

En 2019, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale ont acheté, dans le cadre du plan d'actionnariat du Conseil d'administration et de la Direction générale, le nombre suivant d'actions

BCBE sur le nombre total que la banque détient en propre :

non-dirigeants (Conseil d'administration)	2500
dirigeants (Direction générale)	2550

Actions nominatives détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale :

	31.12.2019	31.12.2018
Conseil d'administration		
Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	1 851	1 451
Rudolf Stämpfli, vice-président	3 771 ¹	3 471 ¹
Daniel Bloch	3 771	3 471
Gilles Frôté (depuis le 14 mai 2019)	aucune	n.d. ²
Eva Jaisli (jusqu'au 14 mai 2019)	n.d. ³	491
Christoph Lengwiler	1 350	900
Annelis Lüscher Hämmerli (depuis le 14 mai 2019)	aucune	n.d. ²
Jürg Rebsamen (jusqu'au 14 mai 2019)	n.d. ³	591
Pascal Sieber (depuis le 14 mai 2019)	aucune	n.d. ²
Peter Siegenthaler (jusqu'au 14 mai 2019)	n.d. ³	1 795
Peter Wittwer	1 127	827
Total Conseil d'administration	11 870	12 997
Direction générale		
Armin Brun, CEO (depuis le 1 ^{er} juillet 2019)	650	200
Hanspeter Rüfenacht, président de la Direction générale (jusqu'au 30 juin 2019)	n.d. ³	6 500
Alois Schärli, vice-CEO, responsable du Département Finances	5 000	4 725
Stefan Gerber, responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients (jusqu'au 28 février 2019)	n.d. ³	3 114
Mark Haller, responsable du Département Production/Exploitation	1 413	1 413
Marcel Oertle, responsable du Département Clientèle privée/ Clientèle entreprises (depuis le 1 ^{er} mars 2019)	1 725	n.d. ²
Andreas Schafer, responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients (depuis le 1 ^{er} décembre 2019)	aucune	n.d. ²
Total Direction générale	8 788	15 952

¹ Actions détenues par Stämpfli Groupe SA

² Le 31 décembre 2018, ces personnes n'étaient pas encore membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale. Dès lors, il n'y a pas encore lieu d'attester le nombre d'actions nominatives (n.d.).

³ Le 31 décembre 2018, ces personnes n'étaient plus membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale. Dès lors, il n'y a plus lieu d'attester le nombre d'actions nominatives (n.d.).

Structure des échéances des instruments financiers (tableau 23)

(en milliers de CHF)

	À vue	Dénonçable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilisé	Total	
Actifs / instruments financiers									
Liquidités	5 003 169							5 003 169	
Créances sur les banques	213 638	1 915	11 765					227 318	
Créances résultant d'opérations de financement de titres			38 030					38 030	
Créances sur la clientèle	33 620	153 617	466 268	251 725	382 800	109 482		1 397 513	
Créances hypothécaires	2 986	659 485	1 095 479	2 642 320	12 548 279	5 714 933		22 663 481	
Opérations de négoce	11 906							11 906	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12 919							12 919	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur									
Immobilisations financières	176 344		45 660	246 453	908 758	480 640	2 080	1 859 935	
TOTAL	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	5 454 582	815 017	1 657 202	3 140 497	13 839 837	6 305 055	2 080	31 214 271
	Année précédente	4 088 656	881 892	2 368 650	3 345 495	13 477 047	5 380 545	1 858	29 544 142
Fonds étrangers / instruments financiers									
Engagements envers les banques	75 873		250 000					325 873	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			996 174	134 000				1 130 174	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	10 259 952	12 094 649	186 902	42 296	25 545	361 000		22 970 344	
Engagements résultant des opérations de négoce	0							0	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	146 854							146 854	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur									
Obligations de caisse			3 345	12 406	53 837	1 559		71 147	
Emprunts et prêts des lettres de gage			35 000	373 000	1 798 000	3 002 000		5 208 000	
TOTAL	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	10 482 679	12 094 649	1 471 421	561 702	1 877 382	3 364 559		29 852 392
	Année précédente	9 720 564	12 378 431	835 311	393 046	1 438 696	2 794 173		27 560 221

Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (tableau 24)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	31.12.2019		31.12.2018	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Liquidités	4 995 940	7 229	3 589 929	6 606
Créances sur les banques	52 343	174 975	60 513	215 290
Créances résultant d'opérations de financement de titres	38 030		13 811	
Créances sur les clients	1 303 906	93 607	1 921 207	77 174
Créances hypothécaires	22 663 481		21 628 171	
Opérations de négoce	11 905	0	7 338	507
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	7 142	5 777	8 336	6 432
Immobilisations financières	1 742 602	117 333	1 856 604	152 223
Comptes de régularisation	17 156		18 514	
Participations	42 795	24	42 795	25
Immobilisations corporelles	226 472		218 609	
Autres actifs	1 429 111		765 134	
TOTAL DES ACTIFS	32 530 883	398 947	30 130 961	458 258

PASSIFS	31.12.2019		31.12.2018	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Engagements envers les banques	252 783	73 090	118 487	16 773
Engagements résultant des opérations de financement de titres	936 174	194 000	702 632	126 269
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22 459 681	510 663	21 397 457	516 566
Engagements résultant des opérations de négoce	0		0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	76 818	70 036	114 627	91 019
Obligations de caisse	71 147		68 392	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	5 208 000		4 408 000	
Comptes de régularisation	112 240		86 732	
Autres passifs	34 268		36 202	
Provisions	298 558		328 977	
Réserves pour risques bancaires généraux	611 819		622 317	
Capital social	186 400		186 400	
Réserve légale issue du capital	54 734		54 734	
Réserve légale issue du bénéfice	172 725		171 569	
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 480 073		1 414 073	
Propres parts du capital	-16 799		-13 115	
Bénéfice reporté	549		320	
Bénéfice	142 870		140 788	
TOTAL DES PASSIFS	32 082 040	847 789	29 838 592	750 627

Total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile) (tableau 25)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	31.12.2019		31.12.2018	
	Absolu	Part en %	Absolu	Part en %
Europe	32 850 056	99,76	30 494 580	99,69
Suisse	32 530 883	98,79	30 130 961	98,50
Allemagne	90 565	0,28	99 913	0,33
France	53 232	0,16	65 764	0,21
Italie	156	0,00	600	0,00
Autriche	1 863	0,01	1 823	0,01
Liechtenstein	686	0,00	701	0,00
Amérique du Nord	65 090	0,20	75 422	0,25
Amérique centrale et Amérique du Sud	18	0,00	440	0,00
Asie/Océanie	13 294	0,04	18 234	0,06
Afrique	1 371	0,00	544	0,00
TOTAL ACTIFS	32 929 829	100,00	30 589 219	100,00

Actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque (tableau 27)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	CHF	EUR	USD	Autres monnaies	Total
Liquidités	4 984 777	15 560	1 294	1 538	5 003 169
Créances sur les banques	84 019	97 257	20 162	25 881	227 318
Créances résultant d'opérations de financement de titres			29 051	8 980	38 030
Créances sur la clientèle	1 145 229	203 286	45 560	3 438	1 397 513
Créances hypothécaires	22 661 081	2 401			22 663 481
Opérations de négoce	11 905	0	0	0	11 906
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	11 428	97	901	493	12 919
Immobilisations financières	1 761 268	55 253	43 414		1 859 935
Comptes de régularisation	17 156				17 156
Participations	42 795	0	24		42 819
Immobilisations corporelles	226 472				226 472
Autres actifs	1 429 109	0		2	1 429 111
TOTAL DES ACTIFS BILANTAIRES	32 375 238	373 852	140 407	40 332	32 929 829
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹	1 111 684	477 102	553 665	103 105	2 245 557
TOTAL DES ACTIFS	33 486 923	850 954	694 071	143 438	35 175 386
PASSIFS	CHF	EUR	USD	Autres monnaies	Total
Engagements envers les banques	301 913	19 175	4 034	751	325 873
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 103 000	27 174			1 130 174
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22 478 665	330 025	126 777	34 877	22 970 344
Engagements résultant d'opérations de négoce			0		0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	135 140	3 290	7 648	777	146 854
Obligations de caisse	71 147				71 147
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	5 208 000				5 208 000
Comptes de régularisation	112 240				112 240
Autres passifs	34 253	15			34 268
Provisions	298 558				298 558
Réserves pour risques bancaires généraux	611 819				611 819
Capital social	186 400				186 400
Réserve légale issue du capital	54 734				54 734
Réserve légale issue du bénéfice	172 725				172 725
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 480 073				1 480 073
Propres parts du capital	-16 799				-16 799
Bénéfice reporté	549				549
Bénéfice	142 870				142 870
TOTAL DES PASSIFS BILANTAIRES	32 375 286	379 679	138 459	36 406	32 929 829
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹	1 100 378	484 260	557 761	103 158	2 245 557
TOTAL DES PASSIFS	33 475 664	863 939	696 220	139 563	35 175 386
Position nette par monnaie	11 259	-12 984	-2 149	3 874	0

¹ Les options sont prises en compte après pondération par le facteur delta.

Informations concernant les opérations hors bilan

Créances et engagements conditionnels (tableau 28)

(en milliers de CHF)

	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de couverture de crédit et similaires	118 501	127 824
Garanties de prestation de garantie et similaires	58 203	60 761
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	639	
Autres engagements conditionnels ¹	11 870	12 269
TOTAL DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	189 213	200 855
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
TOTAL DES CRÉANCES ÉVENTUELLES		

¹ P. m. : responsabilité solidaire au titre d'entité économique (TVA) en sus

Opérations fiduciaires (tableau 30)

(en milliers de CHF)

	31.12.2019	31.12.2018
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces		1 084
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées		
Crédits fiduciaires		
Opérations fiduciaires relatives au prêt/emprunt de titres, lorsque la banque agit sous son nom pour le compte de clients		
Autres opérations fiduciaires		
TOTAL DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES		1 084

Informations concernant le compte de résultat

Produit de refinancement significatif dans la rubrique *Produits des intérêts et des escomptes* et intérêts négatifs significatifs (tableau 33)

(en milliers de CHF)

	2019	2018
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen des charges d'intérêts	12 851	9 512
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen du revenu fixe	4 191	2 873

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement pour les opérations de négoce.

Charges de personnel (tableau 34)

(en milliers de CHF)

	2019	2018
Appointements	111 437	112 140
– dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	7 342	7 530
Prestations sociales	23 921	21 982
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance		
Autres charges de personnel	4 410	4 719
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	139 767	138 841

Autres charges d'exploitation (tableau 35)

(en milliers de CHF)

	2019	2018
Coût des locaux	7 205	7 087
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	57 949	57 737
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	1 187	1 402
Honoraires des sociétés d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	824	1 036
– dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	615	704
– dont pour d'autres prestations de service	209	333
Autres charges d'exploitation	41 325	41 732
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	108 489	108 994

Pertes significatives, produits et charges extraordinaires et dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées (tableau 36)

(en milliers de CHF)

	2019	2018
Variations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance liées aux opérations d'intérêts		
Dissolution des corrections de valeur pour les créances sur la clientèle	24 512	11 710
Dissolution des corrections de valeur des immobilisations financières	1 093	1 849
Variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes		
Dissolution nette/ constitution nette d'autres provisions	5 398	2 305
Dissolution nette/ constitution nette de provisions, destinées à la couverture d'autres risques d'exploitation	-400	650
Charges/produits extraordinaires		
Vente d'immobilisations (y c. dissolution du fonds de renouvellement)	1 077	549
Bénéfice de fusion RTC		39 056
Réductions de valeur nominale de BioMedInvest AG I		2 252
Vente de la participation à la société Swisssanto Holding AG		1 633
Gains réalisés lors de l'aliénation d'autres participations		1 341
Variation des réserves pour risques bancaires généraux		
Dissolution pour les risques de fluctuation des taux d'intérêt	32 298	36 165
Dissolution pour la réduction des risques relatifs aux TI	20 200	10 300
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	-42 000	-53 500

Impôts courants, latents et taux d'imposition (tableau 39)

(en milliers de CHF)

	2019	2018
Charges pour impôts courants	28 900	34 500
Taux d'imposition moyen (en %)	18,0	25,1

La charge fiscale s'est contractée en 2019 en raison principalement de la dissolution des délimitations fiscales opérées les années précédentes. Suite à la fusion de RTC Real-Time Center AG avec la BCBE en 2018, des reports de pertes fiscaux se chiffrant à 7,7 millions de francs ont été repris par la banque. La comptabilisation intégrale de ces reports de pertes fiscaux induit une baisse des charges pour impôts courants de 1,7 million de francs.

Résultat par droit de participation pour les banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 40)

(en CHF)

	2019	2018
Bénéfice	142 869 968	140 788 273
Nombre d'actions	9 320 000	9 320 000
Résultat non dilué par action	15.33	15.11
Nombre d'actions conditionnelles	250 000	250 000
Résultat potentiellement dilué par action	14.93	14.71

Gestion des avoirs administrés de la clientèle

Les avoirs administrés de la clientèle englobent toutes les valeurs patrimoniales qui servent à fournir des prestations de placement et/ou de gestion de fortune. En font partie les fortunes institutionnelles sous gestion, les fortunes sous dépôt de clients privés, les fortunes avec mandat de gestion, les *Global Custodians*, les placements fiduciaires, les dépôts à terme et les dépôts de la clientèle avec caractère de placement.

Les fonds de la BCBE, les obligations de caisse et les prêts sont compris dans les avoirs administrés de la clientèle, sous réserve qu'ils soient gérés dans un dépôt de titres d'un client de la BCBE.

En revanche, les dépôts de conservation et de passage purs (*custody only*) ne font pas partie des avoirs gérés de la clientèle. Sont réputés *custody only* les fortunes déposées au seul titre de conservation et de passage,

dans le cas desquelles la banque se limite à la conservation et à l'encaissement sans fournir de prestations supplémentaires.

Les fortunes avec mandat de gestion et *Global Custodians* comprennent les avoirs administrés de la clientèle pour lesquels la BCBE décide de la manière dont les fonds doivent être placés.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle

(en milliers de CHF)

L'argent frais est défini comme suit: somme des apports d'avoirs des nouveaux clients, perte d'avoirs de clients suite à la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'apports/

retraits d'avoirs de clients existants. Les bénéfices générés, issus des avoirs administrés, des fluctuations de marché et de devises ainsi que des frais et des commissions,

ne sont pas considérés comme des apports d'argent frais/retraits d'argent.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle en 2019:

	31.12.2019	Performance	Apports nets d'argent frais	31.12.2018
Gestion des avoirs administrés de la clientèle	37 870 464	2 319 428	-470 346	36 021 382
- dont valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	18 869 804	2 091 809	-742 623	17 520 618

Ces chiffres s'entendent sans les prises en compte doubles; les avoirs des fonds de la BCBE gérés par celle-ci en particulier n'ont pas été pris en considération.

Free cash-flow

(en milliers de CHF)

	2019	2018
La BCBE calcule le free cash-flow comme suit :		
+ Bénéfice	142 870	140 788
+ Amortissements	40 944	36 653
+ Constitution de correctifs de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	56 201	58 887
Constitutions ressortant du résultat (sans redispersions)	13 535	3 761
Régularisation d'intérêts compromis	666	1 626
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	42 000	53 500
– Dissolutions/utilisations conformes à l'objectif de correctifs de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	–99 741	–70 951
Dissolutions ressortant du résultat (sans redispersions ni reports)	–44 138	–20 275
Différences de change au niveau des corrections de valeur	–5	–4
Utilisation conforme à l'objectif pour risques liés aux variations des taux d'intérêt	–32 298	–36 165
Utilisation conforme à l'objectif pour la réduction des risques relatifs aux TI	–20 200	–10 300
Suppression de la dépréciation de valeur des participations et des immeubles		–356
Utilisations conformes à l'objectif	–3 100	–3 851
+ Constitution de régularisations	16 542	16 730
– Dissolution de régularisations	–18 607	–17 159
= CASH-FLOW (FINANCEMENT INTERNE)	138 209	164 948
+ Désinvestissements	0	212
– Investissements	–47 590	–32 935
= FREE CASH-FLOW	90 619	132 224

Le free cash-flow en 2019, de 90,6 millions de francs (cumulés de 2013 à 2019: 752,3 millions), s'entend avant emploi du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

Définition des indicateurs alternatifs de performance

Outre les indicateurs prévus dans les prescriptions sur la présentation des comptes et d'autres réglementations, la BCBE utilise les données alternatives ci-après pour présenter sa performance opérationnelle.

Indicateur	Définition	États de rapprochement (indications en milliers de CHF)
Marge d'intérêt brute	Résultat brut des opérations d'intérêts avant les produits compromis, exprimé en proportion de la somme moyenne du bilan (moyenne mensuelle)	(Résultat brut des opérations d'intérêts 261 814 + produits compromis 401) / somme moyenne du bilan 32 120 533 = 0,82 %
Marge d'intérêt brute avant le résultat de la gestion de bilan	Résultat brut des opérations d'intérêts avant les produits compromis et avant le résultat de la gestion de bilan, exprimé en proportion de la somme moyenne du bilan (moyenne mensuelle)	(Résultat brut des opérations d'intérêts 261 814 + produits compromis 401 – résultat de la gestion de bilan 64 595) / somme moyenne du bilan 32 120 533 = 1,02 %
Free cash-flow	<p>Le free cash-flow est l'instrument principal permettant de mesurer les objectifs financiers à long terme de la BCBE. Pour les dix années entre 2013 et 2022, la banque souhaite générer un free cash-flow de 900 à 1100 millions de francs.</p> <p>Par free cash-flow, on entend la différence entre les recettes et les charges influençant les liquidités, à laquelle on déduit les investissements et on ajoute les désinvestissements. Cette statistique donne des indications quant au fait qu'une entreprise – est en mesure de générer un flux de trésorerie positif en lien avec son activité opérationnelle; – est en mesure de couvrir ses investissements provenant du flux de trésorerie de son activité opérationnelle; – remplit ses engagements de paiement; et – est en mesure de redistribuer à ses actionnaires un bénéfice adéquat.</p> <p>Afin d'obtenir le résultat influençant les liquidités, il convient de définir la notion de liquidités sur la base d'un fonds. Ici, les liquidités ne sont pas comprises au sens des liquidités mentionnées dans l'ordonnance sur les banques (OB). L'accent est plutôt mis sur leur importance pour l'exploitation commerciale. Le fonds en liquidités de la BCBE correspond aux liquidités telles que figurant dans le tableau des flux de trésorerie, auxquelles on ajoute les comptes de régularisation, dans la mesure où ils entraînent de façon prévisible des entrées et sorties de liquidités et où leur ordre de grandeur peut être clairement déterminé. C'est pour cette raison que la totalité des charges et produits des intérêts régularisés provenant des activités avec la clientèle sont considérés comme des écritures influençant les liquidités: des entrées et sorties de liquidités peuvent ici se produire en tout temps. À l'inverse, les régularisations en lien avec des actions de collaborateurs et des primes de prévoyance ne sont pas considérées comme ayant une influence sur les liquidités, car ni leur échéance ni leur ordre de grandeur ne peuvent être déterminés de manière définitive au moment du bouclage annuel. Ce n'est que lorsque les corrections de valeur et les provisions ainsi que les régularisations sont effectivement dissoutes avec effet sur les liquidités qu'elles sont prises en compte dans le calcul du free cash-flow en tant qu'« utilisations conformes au but ».</p> <p>Les investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation, qui ne constituent pas des investissements financiers, ne sont pas pris en compte dans ledit calcul; ils ne sont pas considérés comme une sortie de liquidités. Il peut par exemple s'agir d'investissements réalisés pour des motifs politiques et/ou économiques.</p> <p>Le free cash-flow s'entend avant l'emploi du bénéfice et les éventuelles transactions sur capital (remboursements de capital et indemnisation de droits de souscription).</p>	cf. p. 114
Résultat opérationnel avant les aliénations d'immobilisations financières, les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les amortissements extraordinaires	Cet indicateur montre le résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) de la BCBE. Il correspond à l'indicateur « résultat opérationnel » hors résultat des aliénations d'immobilisations financières, variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et amortissements extraordinaires.	Résultat opérationnel 160 212 – variations des corrections de valeur pour risques de défaillance 26 262 – résultat des aliénations d'immobilisations financières 9046 + amortissements extraordinaires 100 = résultat opérationnel avant les aliénations d'immobilisations financières, les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les amortissements extraordinaires 125 004
Avoirs administrés de la clientèle	Selon le Cm 229 de la Circulaire FINMA 2015/1, la BCBE n'est pas tenue de publier les avoirs administrés de la clientèle. La publication volontaire de ces données se base généralement sur la définition donnée par la FINMA, mais s'en écarte concernant les dispositions sur les prises en compte doubles. À l'inverse de la FINMA, la BCBE fournit ces données sans lesdites prises en compte.	Aucun état de rapprochement possible

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Banque cantonale bernoise SA, Berne

Rapport sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque cantonale bernoise SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe au comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 68 à 112) au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la société.

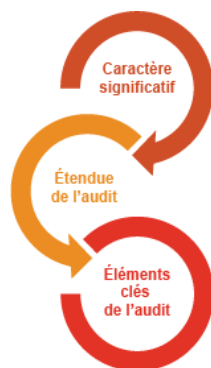
Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 8.1 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:

Évaluation des prêts à la clientèle (créances envers la clientèle et créances hypothécaires)

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, Place de la Gare 10, Case postale, 3001 Berne
Téléphone: +41 58 792 75 00, Téléfax: +41 58 792 75 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 8.1 millions
Comment nous l'avons déterminé	5 % du résultat avant impôts avant la variation (+/- constitution resp. dissolution) de réserves pour risques bancaires généraux
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif le résultat avant impôts, avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, car il s'agit selon nous de la valeur à partir de laquelle les résultats de la Banque cantonale bernoise SA sont habituellement mesurés. Par ailleurs, le résultat avant impôts, avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, constitue une grandeur de référence généralement reconnue pour les réflexions sur le caractère significatif.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes annuels pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Évaluation des prêts à la clientèle (créances envers la clientèle et créances hypothécaires)

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
La banque cantonale bernoise SA réalise aussi bien des opérations hypothécaires classiques que des opérations de crédit commerciales.	Nous avons vérifié, à l'aide de contrôles par sondages, le caractère approprié et l'efficacité des contrôles ci-après relatifs à l'évaluation des prêts à la clientèle :
Etant donné que les prêts à la clientèle (73.1 % ou CHF 24'061.0 millions contre 77.2 % resp. CHF 23'626.6 millions l'année précédente) représentent l'actif le plus élevé du bilan en termes de valeur, nous considérons leur évaluation comme un élément clé de l'audit. Par ailleurs, il existe des marges d'appréciation dans l'évaluation du montant de réductions de valeur éventuelles.	<ul style="list-style-type: none"> <i>Analyse des crédits</i> Vérification du respect des prescriptions internes de la Banque en matière de contrôle qualité et d'intégralité lors de l'analyse et de l'octroi de crédits; <i>Octroi de crédits</i> Vérification du respect des prescriptions conformément au règlement des compétences; <i>Versement des crédits</i>

Nous nous sommes concentrés en particulier sur les points suivants :

- Méthodes appliquées par la Banque pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle pour lesquels il existe un besoin éventuel de réduction de valeur.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation essentielles prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination du montant des réductions de valeur individuelles éventuelles. Les marges d'appréciation matérielles comprennent notamment l'évaluation de l'actualité de valeur des sûretés qui ne sont pas basées sur un prix de marché observable.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination des réductions de valeur pour les risques de défaillance latents.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation concernant les créances envers la clientèle et les créances hypothécaires, les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de réduction de valeur ainsi que l'évaluation des couvertures sont mentionnés dans les comptes annuels (pages 74, 75, 86 et 87 du rapport de gestion).

Vérification visant à déterminer si le versement du crédit aux clients ou les limites ne sont validés qu'une fois que le contrôle du versement des crédits a été entièrement réalisé;

- *Surveillance des crédits*
Vérification visant à déterminer si les activités de contrôle pour la surveillance des arriérés ainsi que la détection précoce des créances douteuses ont été réalisées périodiquement
- *Evaluation des prêts à la clientèle*
Vérification visant à déterminer si le contrôle semestriel institutionnalisé des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance pour les « créances exposées », les « créances avec continuation de la relation de crédit » ainsi que les « créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) » a été réalisé rapidement et intégralement avec l'aide de spécialistes Recovery.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.

Nous avons en outre procédé aux vérifications de détail suivantes sur la base de sondages :

- Nous avons procédé à l'évaluation de l'actualité de valeur des prêts à la clientèle et contrôlé à cette occasion les processus mis en œuvre pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle ayant un besoin éventuel de réduction de valeur. Dans le cadre de nos évaluations, nous avons notamment utilisé les avis d'experts recueillis par la Banque concernant les sûretés sans prix de marché observable ainsi que d'autres informations disponibles sur les prix de marché et des prix comparables.
- Nous avons en outre réalisé une évaluation de la méthodologie d'estimation des corrections de valeur pour les créances compromises (créances exposées, créances avec continuation de la relation de crédit, créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable). Nous avons vérifié si la détermination des éventuelles corrections de valeur est réalisée de manière appropriée, de manière cohérente et en conformité avec les dispositions relatives à la présentation des comptes ainsi qu'avec les principes de comptabilisation et les principes d'évaluation prudents de la Banque.
- Pour les corrections de valeur relatives aux risques de défaillance latents, nous avons évalué les hypothèses sur lesquelles repose le calcul (probabilité de défaillance, montant) et vérifié si celles-ci étaient appliquées de manière cohérente.

Les hypothèses utilisées étaient appropriées et conformes à nos attentes.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers AG



Rolf Birrer
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Heinz Furrer
Expert-réviseur

Berne, le 6 mars 2020



« À travers le sport, l'activité physique et les rencontres, nous œuvrons pour la prévention des addictions, la promotion de la santé et l'intégration sociale. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 123.

Chiffres-clés

(en millions de CHF)

	31.12.2019	31.12.2018
Somme du bilan	32 930	30 589
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	18 870	17 521
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	24 061	23 627
– dont créances hypothécaires	22 663	21 628
Créances sur la clientèle sans les CDP	23 530	22 583
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22 970	21 914
Obligations de caisse	71	68
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	5 208	4 408
Réserves pour risques bancaires généraux	612	622
Capital social	186	186
Capital propre	2 554 ¹	2 503
Ratio de fonds propres globaux de Bâle III (CET 1) ² (en %)	19,5	18,6
Ratio de levier (en %)	7,5	7,8
Free cash-flow	90,6	132,2

	2019	2018
Bénéfice	142,9	140,8
Distribution de dividende	78,3 ³	74,6
Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices	65,0 ³	66,0

	31.12.2019	31.12.2018
Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 226	1 206
Collaborateurs et collaboratrices (en équivalent plein temps)	1 013	1 000
Nombre de sièges	60	60
Contributions aux pouvoirs publics en millions de CHF		
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	28,9	34,5
Dividende versé au canton	40,3 ³	38,4

¹ Après emploi du bénéfice selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

² Fonds propres pouvant être pris en compte en % des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

³ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale



À travers son fonds de soutien, la BCBE encourage des projets sportifs et sociaux dans les cantons de Berne et de Soleure. Depuis 1999, IdéeSport favorise le sport et l'activité physique chez les enfants et les adolescents. La fondation met à disposition des salles non utilisées et crée les conditions idéales afin de réunir des participants aux origines culturelles et sociales variées.

Reto Mayer, responsable Suisse allemande chez IdéeSport, Olten

L'action BCBE

DONNÉES DE BASE DE L'ACTION BCBE (31.12.2019)

Nominal par action nominative en CHF	20
Nombre d'actions	9 320 000
Capital-actions en millions de CHF	186,4
Nombre d'actionnaires	53 254
Capitalisation boursière en milliards de CHF	2,07
Numéro de valeur	969 160
ISIN	CH 0009691608

SYMBOLES

	Bloomberg	Thomson Reuters	Telekurs
SIX Swiss Exchange	BEKN SW	BEKN.S	BEKN,4

DISTRIBUTION

	2019	2018	2017
Dividende (en CHF) par action nominative	8.40 ¹	8.00	6.60
Taux de distribution	55 %	53 %	45 %

¹ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

ÉVOLUTION DU COURS (EN CHF)

	2019	2018	2017
Cours de fin d'année	222.00	194.80	176.40
Plus haut de l'année	246.50	223.50	195.00
Plus bas de l'année	196.00	176.60	173.50

VOLUME DE NÉGOCE

	SIX Swiss Exchange
Total en actions	891 211
Total en millions de CHF	196,0

RATINGS DE LA BCBE

Agence	Longue échéance	Brève échéance	Notation de dette senior (obligations)
Moody's	Aa2	Prime-1	A2

Sites de la BCBE

État: 1^{er} mars 2020

Centre clientèle	
Information	031 666 18 85
Clientèle privée	031 666 18 85
Clientèle commerciale	031 666 18 86
Support e-banking	0848 852 580
Courriel	bcbe@bcbe.ch
Internet	www.bcbe.ch

ZONE D'ACTIVITÉS NORD

Jura bernois

1 Corgémont	032 489 25 15
Responsable: Frédéric Weingart	
2 Malleray	032 492 18 10
Responsable: Denis Roth	
3 Moutier	032 494 62 00
Responsable: Pascal Ribaut	
4 St-Imier	032 942 34 23
Responsable: Frédéric Weingart	
5 Tavannes	032 481 23 40
Responsable: Max Châtelain	
6 Tramelan	032 486 88 10
Responsable: Antoine Haenni	

Bienne

7 Biel/Bienne	032 327 47 47
Responsable: Christian Bütikofer	
8 La Neuveville	032 752 35 23
Responsable: Philippe Seuret	

Lyss

9 Aarberg	032 392 42 14
Responsable: Dominique Kurz	
10 Anet	032 313 77 20
Responsable: Kurt Wandfluh	
11 Lyss	032 387 85 11
Responsable: Verena Probst	

Soleure

12 Granges	032 653 44 70
Responsable: Max Neuenschwander	
13 Hägendorf	062 216 93 88
Responsable: Tanja Moser	
14 Longeau	032 653 84 50
Responsable: Jonas Oliver Affolter	
15 Oensingen	062 916 27 10
Responsable: Beat Käser	
16 Soleure	032 626 31 40
Responsable: Andreas Jordan	

ZONE D'ACTIVITÉS CENTRE

Berne-Nord

17 Bolligen	031 918 45 50
Responsable: Christian Balmer	
18 Berne-Breitenrain	031 348 45 00
Responsable: Bettina Campell	
19 Ittigen	031 918 45 60
Responsable: Marcel Zürcher	
20 Jegenstorf	031 760 49 50
Responsable: Daniel Stalder	
21 Ostermundigen	031 939 46 60
Responsable: Daniela Suter	
22 Zollikofen	031 914 46 50
Responsable: Stefan Zingre	

Berne-Est

23 Grosshöchstetten	031 711 24 25
Responsable: Christian Durtschi	
24 Konolfingen	031 791 02 47
Responsable: Monika Gerber	
25 Münsingen	031 722 46 00
Responsable: Jürg Wermuth	
26 Muri/Berne	031 954 46 10
Responsable: Corina Brand	
27 Worb	031 832 46 40
Responsable: Rudolf Steiner	

Berne Centre-ville

28 Berne-Place Fédérale	031 666 18 80
Responsable: Andres Beyeler	

Berne-Sud

29 Belp	031 812 45 40
Responsable: Stefan Zeller	
30 Berne-Bümpliz	031 994 45 30
Responsable: Marc Herren	
31 Köniz	031 974 45 70
Responsable: Urs Andres	
32 Laupen	031 748 45 90
Responsable: Claudia Delaquis	
33 Schwarzenburg	031 732 46 20
Responsable: Florian Bachofner	
34 Wabern	031 964 46 30
Responsable: Sybille Studer	

Emmental

35 Berthoud	034 428 41 11
Responsable: Adrian Muster	
36 Kirchberg-Alchenflüh	034 445 58 11
Responsable: Michael Kaufmann	
37 Langnau/Emmental	034 408 30 30
Responsable: Christian Röthlisberger	
38 Sumiswald	034 431 51 35
Responsable: Marcel Eggimann	
39 Utzenstorf	032 665 46 44
Responsable: Marco Schneider	
40 Zollbrück	034 496 81 08
Responsable: Hanspeter Widmer	

Haute-Argovie

41 Herzogenbuchsee	062 956 65 11
Responsable: Pascal Bringold	
42 Huttwil	062 959 92 50
Responsable: Martin Heiniger	
43 Langenthal	062 916 25 25
Responsable: Thomas Witschi	
44 Niederbipp	032 633 23 44
Responsable: Pascal Bringold	

ZONE D'ACTIVITÉS SUD

Interlaken

45 Brienz	033 951 20 53
Responsable: Rudolf von Bergen	
46 Grindelwald	033 854 13 31
Responsable: Niklaus Rubi	
47 Interlaken	033 826 61 31
Responsable: Peter Feuz	
48 Meiringen	033 971 36 16
Responsable: Marc Zumbrunn	
49 Unterseen	033 823 71 60
Responsable: Rudolf Grütter	
50 Wengen	033 855 12 18
Responsable: Niklaus Rubi	

Spiez

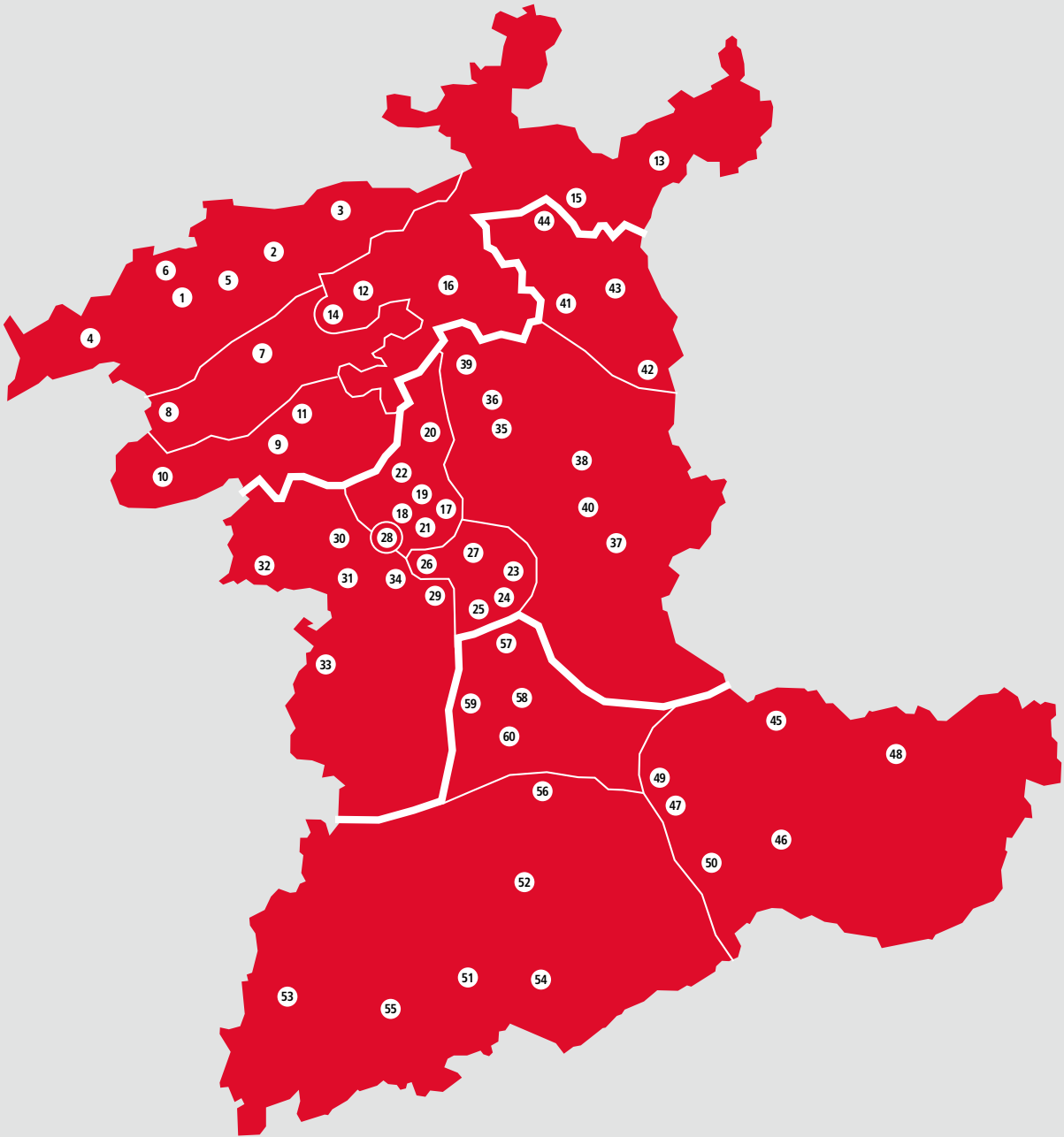
51 Adelboden	033 673 71 71
Responsable: Beat Fuhrer	
52 Frutigen	033 672 77 10
Responsable: Beat Fuhrer	
53 Gstaad	033 748 74 44
Responsable: Oliver Waser	
54 Kandersteg	033 675 15 48
Responsable: Martin Rieder	
55 Lenk/Simmental	033 733 18 14
Responsable: Oliver Waser	
56 Spiez	033 655 55 55
Responsable: Daniel Reichenbach	

Thoune

57 Oberdiessbach	033 227 19 40
Responsable: Alexandra Arn	
58 Steffisburg	033 437 54 12
Responsable: Philipp Christen	
59 Thoune	033 227 11 11
Responsable: Daniel Lüthi	
60 Uetendorf	033 227 19 60
Responsable: Roger Schenk	

AUTRES DISTRIBUTEURS DE BILLETS DE LA BCBE

- Berne-Bubenberplatz, Bubenberplatz 17
- Berne-Eigerplatz, Eigerplatz 5
- Berne-Hôpital de l'Île, Freiburgstrasse 18
- Berne-Liebefeld, Schwarzenburgstrasse 160
- Berne-Vieille ville, Gerechtigkeitsgasse 80
- Bienne-Boujean, rue de Boujean 177
- Bienne-Mâche, rue de la Poste 17
- Büren/Aar, Aarbergstrasse 29
- Gunten, Seestrasse 80
- Hasliberg Wasserwendi, Twing
- Interlaken, Höheweg 35
- Ittigen, Autobahnraststätte A1 Grauholz
- Mürren, Station Schilthornbahn
- Nidau, Hauptstrasse 46
- Ostermundigen, MM-Zentrum, Bernstrasse 114
- Rapperswil (BE), Hauptstrasse 66
- Reconvilier, Grand-Rue 21
- Roggwil, Brennofenstrasse 1
- Spiez, MM-Zentrum, Terminus
- Thoune, Marktstrasse 12
- Thoune-Sud, Talackerstrasse 62



La BCBE en bref



1226

collaborateurs employés
à la BCBE



Aa2

la note attribuée par
Moody's à la BCBE



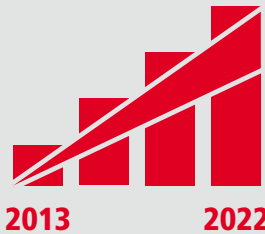
51,5 %

des actions en main
du **Canton de Berne**



142,9

millions de francs de **bénéfice**
pour l'exercice



2013

2022

90,6

millions de francs de **free cash-flow**
pour l'exercice



19,5 %

de **ratio de fonds**
propres globaux



32 930

millions de francs constituant
la **somme du bilan**



78,3

millions de francs de **dividende**
distribués pour l'exercice



53 000

actionnaires détenant
des actions BCBE

**« Si quelqu'un rêve seul,
ce n'est qu'un rêve.
Si plusieurs personnes
rêvent ensemble, c'est le
début d'une réalité. »**

Friedensreich Hundertwasser